

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.  
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE :** Aperçu sur l'évolution de l'organisation monétaire et bancaire au Congo Belge — Le commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1951 — Le Fonds Français de Stabilisation des Changes — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Statistiques.

## APERÇU SUR L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION MONÉTAIRE ET BANCAIRE AU CONGO BELGE

*La Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, à laquelle la Banque Nationale de Belgique est associée à divers titres, ouvre ses guichets le 1<sup>er</sup> juillet 1952. A cette occasion, il a paru opportun de retracer à grands traits dans ce Bulletin l'évolution de l'organisation monétaire et bancaire de la Colonie depuis le moment où le Roi Léopold II créa l'Etat Indépendant du Congo.*

*La nouvelle banque d'émission, qui va poursuivre l'œuvre de ses devanciers que nous rappelons, a devant elle une grande tâche à remplir. La Banque Nationale de Belgique forme des vœux pour le succès de sa mission, qu'elle sera heureuse de seconder au mieux des intérêts réciproques de la Métropole et de la Colonie.*

La création de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi est l'aboutissement d'une longue évolution qui a doté la Colonie d'un régime monétaire distinct de celui de la métropole, mais conçu de façon à pouvoir sauvegarder l'unité monétaire traditionnelle entre les deux territoires, sans pourtant conduire à une situation telle que le franc belge et le franc congolais soient soumis inéluctablement au même avenir.

Ce désir d'unité s'est manifesté également dans le statut dont l'institut d'émission colonial a été doté; ce statut s'inspire de celui de la Banque Nationale qui est, par ailleurs, après la Colonie, un des actionnaires les plus importants de la nouvelle institution.

La Banque Nationale a toujours suivi avec le plus grand intérêt l'évolution de l'essor économique de notre colonie et les étapes de son organisation financière. Elle y a toujours été associée de façon plus ou moins directe.

Depuis le 12 septembre 1876, jour où le Roi Léopold II réunit, à Bruxelles, la Conférence géographique dont devait sortir l'Association Internationale Africaine « pour l'exploration et la civilisation de l'Afrique centrale », elle n'a cessé de s'intéresser au sort des territoires qui, en 1885, devinrent l'Etat Indépendant du Congo.

Elle fut parmi les premières à contribuer à l'œuvre africaine. Sa participation financière à la lutte contre la traite des noirs lui valut, le 26 novembre 1876, les remerciements que le Roi lui adressa par lettre autographe. L'œuvre du colonisateur rencontra toujours son appui (1).

Elle ne pouvait se douter alors que, trente ans après, elle serait mêlée à la gestion monétaire coloniale et au maintien de la stabilité du franc congolais. Jusqu'au moment de la création de l'Etat Indépendant du Congo, elle n'aurait d'ailleurs pu envisager une telle éventualité. L'introduction d'une monnaie distincte paraissait très improbable dans ces territoires immenses, où le troc dominait, où quelques tribus du centre disposaient de moyens de paiement métalliques primitifs, les « mitacos », qui se présentaient sous forme de fils ou de lingots de fer, de cuivre ou de laiton, les seules monnaies circulant — sous forme de « macutos » en cuivre et en argent — en bordure de l'Atlantique, et — sous forme de roupies indiennes et de thalers à l'effigie de Marie-Thérèse — dans les régions orientales fréquentées par les esclavagistes arabes.

(1) Signalons entre autres que, le 28 octobre 1886, elle intervint dans les frais d'études de l'établissement du premier chemin de fer au Congo.

Toutefois, le 27 juillet 1887, moins de deux ans après la reconnaissance de l'Etat Indépendant par l'acte de Berlin, cet Etat fut doté d'un système monétaire propre rattaché à l'or. L'unité monétaire y reçut le même nom que celle de la métropole et le même contenu de métal; c'était une monnaie de compte équivalente au franc de Germinal, donc au franc belge.

Le décret susdit prévoyait une monnaie de paiement de 20 francs en or, mais n'instituait pas la frappe libre. Jamais il ne fut frappé de ces pièces. Seules furent mises en circulation des monnaies divisionnaires de fr. 5, 2, 1 et 0,50 en argent, du billon de 10, 5, 2 et 1 centimes en cuivre. Nul rapport fixe ne fut établi entre l'or et l'argent, mais les pièces blanches étaient échangeables à leur valeur faciale, à la Trésorerie générale de l'Etat Indépendant, à Bruxelles, contre des monnaies d'or et d'argent ou des valeurs équivalentes payables à vue.

Cependant ces pièces ne furent pas introduites rapidement. Les agents de l'Etat utilisèrent largement les « mitacos » de laiton auxquels fut attribuée une valeur fixe de 15 centimes. Grâce à cet instrument d'échange, la notion de monnaie pénétra lentement dans l'esprit des indigènes.

C'était, si l'on veut, un régime d'attente, un régime prudent basé sur l'étalon-or, susceptible de fonctionner au fur et à mesure du développement des besoins.

Ce régime était conçu de façon à pouvoir s'incorporer aisément dans le cadre de l'Union latine. Léopold II voyait loin; il avait fait en sorte que, par une identité de fait du système monétaire, par l'absence d'obstacles aux transactions financières, les relations économiques entre les territoires européens et coloniaux où il régnait fussent favorisées. En même temps il assurait à l'Etat Indépendant la possibilité d'avoir une circulation monétaire juridiquement autonome, capable de résister éventuellement par ses propres forces aux chocs qui pouvaient l'atteindre. Quand il régla ce système, il se trouva heureusement devant une situation plus aisée que celle qui se présentait dans beaucoup d'autres territoires coloniaux: aucun legs du passé n'y constituait un obstacle à l'établissement d'un nouveau régime monétaire. Que l'on songe un instant aux difficultés rencontrées entre autres par l'Angleterre aux Indes, et par la France en Indochine, parce que l'organisation monétaire y reposait de longue date sur un étalon différent de celui de la métropole.

La solution adoptée par l'Etat Indépendant fut considérée comme d'autant meilleure que l'acte de Berlin, définissant la Charte fondamentale du Bassin conventionnel du Congo, empêchait le Souverain d'établir un régime officiel de préférence douanière pour accélérer les relations commerciales avec la Belgique. A cet égard, elle concordait d'ailleurs avec les méthodes suivies en Afrique par les puissances européennes. Celles-ci ont presque toujours visé systéma-

tiquement, surtout à cette époque, à établir l'identité entre monnaies métropolitaines et coloniales. En Asie, cette intention s'est heurtée à des obstacles, étant donné les habitudes de populations plus évoluées et l'existence de stocks importants de monnaies locales. Jusqu'avant la deuxième guerre mondiale, le système monétaire des colonies françaises fournissait un exemple frappant de cette différence. Toutes les colonies avaient comme unité monétaire le franc français, sauf l'Indochine et les établissements français des Indes. Dans le premier cas, l'unité était la piastre, simple unité de compte valant invariablement dix francs français. Dans le second, la monnaie était étrangère au franc et rattachée à la roupie des Indes britanniques. Il existait ainsi, pratiquement, dans les territoires soumis à l'autorité de la France, une fédération monétaire, centralisée par le fait que la régularisation des échanges monétaires s'effectuait par le Trésor métropolitain, servant de masse de réserve pour assurer un équilibre constant entre systèmes économiques communiquant librement entre eux.

Ce principe, adopté par Léopold II, reçut une application graduelle, à mesure des progrès de la colonisation. Jusqu'après le tournant du siècle, la circulation fut d'ailleurs en partie assurée par des monnaies étrangères qui avaient reçu pouvoir libérateur: la livre sterling était acceptée en acquit des droits de douane; cette mesure fut étendue à d'autres monnaies, sauf à celles de l'Union latine; elle subit cependant des vicissitudes, par suite des besoins changeants d'une économie primitive évoluant dans le cadre du régime de la porte ouverte, et des relations internationales nouvelles qui se nouèrent successivement.

A raison de la rareté de l'or en circulation, des craintes inspirées par la dépréciation progressive de l'argent, et des difficultés rencontrées dans le transport des monnaies — phénomène constant dans toute économie primitive —, le Souverain décréta, le 7 février 1896, l'émission de billets d'Etat. Ces billets n'avaient pas de couverture légale, mais ils étaient échangeables auprès de la Trésorerie générale de l'Etat Indépendant à Bruxelles, à l'égal des monnaies d'argent, contre toute monnaie de l'Union latine.

Dix ans après, le 27 août 1906, le gouvernement autorisa également la frappe de pièces de 20, 10 et 5 centimes en cupro-nickel pour servir aux transactions dans les grandes agglomérations et au Katanga où l'industrie minière se développait rapidement. Ces pièces devaient remplacer peu à peu celles, très lourdes, en cuivre, frappées sous le régime du décret de 1887.

La circulation nationale se développa peu à peu, le troc et les paiements en nature dominant.

A la veille de l'Annexion, elle s'établissait comme suit: pièces d'argent, fr. 1.900.000 environ; pièces en cuivre, fr. 49.300; pièces en cupro-nickel, fr. 235.000;

billets, fr. 269.650. Il y avait, à ce moment, une réelle pénurie de moyens de paiement congolais dans les centres, à Boma, à Léopoldville et surtout à Matadi, pénurie à laquelle l'apport de monnaies françaises et belges, abondantes surtout dans le Bas-Congo, ne pouvait remédier. En effet, l'Etat Indépendant, s'attendant à une annexion prochaine, avait décidé de n'accepter dans ses caisses que ses propres signes monétaires; les chemins de fer et d'autres entreprises avaient suivi cet exemple et exigeaient d'être payés partiellement en monnaies du Congo, au grand détriment des affaires commerciales et industrielles qui prenaient alors un réel essor.

\* \* \*

Nombre de problèmes se posaient donc, au début du XX<sup>e</sup> siècle, en matière de circulation et non moins en matière de crédit, car il n'y avait pas alors de banques au Congo.

Ils reçurent assez rapidement une solution après 1908. La charte coloniale réorganisa le système de la circulation métallique, la charte de la Banque du Congo Belge celui de la circulation fiduciaire.

La question monétaire — terme qui ne s'appliquait alors qu'à la circulation métallique — donna lieu à d'âpres discussions au Parlement.

Deux systèmes étaient en présence : l'un, défendu par M. Liebaert, ministre des Finances et futur directeur de la Banque Nationale, consistait à incorporer le Congo à l'Union latine; l'autre, préconisé par M. Beernaert, ancien ministre des Finances, réservait aux seuls écus belges le droit de circulation avec valeur libératoire au Congo.

Le premier système l'emporta. La loi du 18 octobre 1908 donna cours légal dans la Colonie aux monnaies d'or et d'argent qui l'avaient dans la métropole et par conséquent aussi dans l'Union latine, de telle sorte que la valeur extérieure du franc congolais ne pouvait plus s'écarter de celle du franc français, du franc suisse et du franc belge, qu'à concurrence des frais d'envoi du numéraire.

Les monnaies d'argent frappées par l'Etat Indépendant du Congo perdirent leur cours légal. La charte coloniale en prescrivit le retrait, laissant au pouvoir exécutif le soin d'en fixer la date. Celle-ci fut fixée au 1<sup>er</sup> octobre 1909, mais se poursuivit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1914.

Les monnaies d'appoint en cuivre émises par l'Etat Indépendant depuis 1887 — sauf celles de 1 et 2 centimes démonétisées depuis le 1<sup>er</sup> mai 1947 — et celles en cupro-nickel, créées en vertu du décret de 1906, ne furent jamais retirées de la circulation. Le Roi ayant l'autorité, en vertu de la charte, de frapper des monnaies de billon spéciales n'ayant pas cours en Belgique, il fut émis des pièces de 5, 10 et 20 centimes qui se mêlèrent à la circulation du billon créé sous le régime antérieur.

Le régime monétaire créé par la Charte coloniale aboutissait donc pratiquement à l'adoption de l'unité de compte métropolitaine et introduisait indirectement le Congo dans le régime apparemment bimétallique qui était celui de l'Union latine. Peu après d'ailleurs, par la convention du 4 novembre 1908, le Congo fut incorporé officiellement dans l'Union, en même temps que les colonies françaises et le contingent de monnaie d'argent admis en circulation établi sur la base de 16 par habitant, le nombre de ceux-ci étant estimé à 10 millions (2).

Une des raisons qui contribuèrent à l'inclusion du Congo dans l'Union latine, à un moment où celle-ci était chancelante, est que l'on jugeait pouvoir ainsi fournir un exutoire aux pièces d'argent dont la refraque était autorisée pour les besoins des terres d'Afrique, et diminuer d'autant le risque de perte finale sur les écus dont la valeur intrinsèque baissait de plus en plus. La convention constituait donc un début de liquidation du stock d'argent de l'Union. A courte échéance, le risque de perte subsistait néanmoins, car si la Belgique souffrait d'un manque chronique d'écus, par suite des spéculations auxquelles aucune mesure de contrôle ne parvint à mettre fin, la France continuait à en détenir des quantités appréciables à l'effigie belge.

L'Annexion amena la Banque Nationale dans le circuit monétaire congolais et la chargea de tâches nouvelles. Ses fonctions de Caissier de l'Etat lui imposèrent un surcroît de travail par les opérations faites pour le Congo, et ses presses travaillèrent pour alimenter la circulation coloniale, car ses billets reçurent, en Afrique, cours légal, de 1909 jusqu'au moment où la Banque du Congo Belge assumait l'émission. Au surplus, l'introduction du Congo dans l'Union latine lui causa de graves inquiétudes. Elle redoutait à ce moment que le gouvernement ne lui fit supporter la perte sur les pièces dont la démonétisation était en perspective. Ses craintes s'avivèrent lorsque le rapatriement des monnaies nécessaires à la frappe coloniale augmenta encore la charge de ses opérations improductives. Il y eut, à ce dernier égard, un conflit entre la Banque et le Ministère des Finances, conflit portant d'ailleurs seulement sur des questions de principe que la guerre empêcha de résoudre, mais non sur des questions d'intérêt, car la Banque Nationale, dès l'Annexion, contribua de la façon la plus désintéressée à régler les transactions financières avec la Colonie et alla au-devant des vœux du gouvernement en exprimant le désir de participer aux frais de l'organisation monétaire des territoires belges en Afrique.

Le retrait des billets de l'Etat Indépendant s'opérant progressivement, il apparut nécessaire de pro-

(2) Le métal des monnaies émises par l'Etat Indépendant du Congo pouvait être utilisé pour la frappe des nouvelles pièces : 1.462.600 francs d'anciennes monnaies furent refondus. Le bénéfice de la frappe, selon les conventions de l'Union latine, fut versé à un fonds d'entretien de la monnaie (fonds de réserve colonial).

céder aussitôt que possible à l'émission de billets propres à la Colonie. Une circulation abondante de billets de la Banque Nationale pouvait, en effet, être considérée comme portant atteinte au principe des patrimoines distincts de l'Etat et de la Colonie; pratiquement et juridiquement, il n'était d'ailleurs pas possible d'établir définitivement une circulation unique de papier. La Banque Nationale avait pu fournir une aide provisoire, mais elle n'était pas à même, à raison de sa loi organique et de ses statuts, d'assurer dans la Colonie la satisfaction des besoins de crédit et de circulation que l'économie congolaise commença de manifester.

\* \* \*

On ne songea pas, à ce moment, à créer une banque centrale du type européen. L'économie du centre africain n'était pas encore suffisamment évoluée. Le gouvernement décida d'accorder le privilège d'émission au seul organisme financier solide établi en territoire belge d'Afrique : la Banque du Congo Belge. Celle-ci avait été fondée, le 11 janvier 1909, à l'initiative du Colonel Thys et avec la coopération des principales banques métropolitaines (3), par des sociétés installées au Congo et qui, jusqu'alors, avaient consenti à effectuer des transferts pour compte de tiers.

Pressentie par le gouvernement à la fin de 1910, elle accepta d'assumer les obligations d'un institut d'émission par une convention du 7 juillet 1911, ratifiée par décret du 18 juillet suivant. Le droit d'émettre des billets lui était octroyé pour vingt-cinq ans avec possibilité de révision après quinze ans.

Elle fut autorisée à émettre à Boma, Matadi, Kinshasa, Stanleyville et Elisabethville, et ailleurs dans la mesure des besoins, des billets au porteur, francs de tous impôts, que les caisses publiques devaient accepter en paiement, et au moyen desquels des offres réelles pouvaient être faites.

Une particularité, due aux circonstances propres à la Colonie, surtout aux difficultés de transport, est que la Banque avait au moins quatre lieux d'émission, dotés chacun d'une encaisse métallique.

La Banque s'engageait à rembourser ses billets à vue, à leur valeur nominale, aux lieux d'émission, soit au Congo, soit à Bruxelles, en monnaies d'or ou d'argent de l'Union latine, ou en monnaies d'or étrangères à la parité de leur valeur-or, à son choix et sous déduction du change de place qui ne pouvait dépasser le coût du transport d'espèces à ses succursales du Congo. A Bruxelles, le remboursement pouvait se faire au prix d'achat de traites à vue sur Matadi.

(3) Les principaux souscripteurs étaient : la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, la Banque d'Outremer, la Société Générale, la Société Commerciale et Financière, le baron Empain, la Banque de Bruxelles, la Banque des Pays-Bas, la Banque Philippon & Co.

En vue d'assurer la convertibilité, les règles habituelles inspirées de la charte de la Banque Nationale furent imposées au nouvel institut d'émission, compte tenu des circonstances propres à la Colonie. Les opérations permises étaient énumérées limitativement, à l'exclusion des opérations aléatoires ou à plus de six mois d'échéance et de celles qui pouvaient compromettre la convertibilité; les obligations de couverture étaient strictes, et la proportion métallique fixée au tiers des engagements à vue, non compris les dépôts de l'Etat, les émissions excédentaires devant être couvertes intégralement, disposition assez curieuse qui liait au fond les possibilités d'intervention de la Banque au volume de ses moyens propres; la Banque s'engageait à faire le service de caisse et de trésorerie de la Colonie aux termes d'une convention spéciale; enfin, des stipulations furent prévues en ce qui concerne le montant du capital de la Banque, la désignation du Président et du Commissaire du gouvernement, la publicité des opérations.

La structure originelle de la Banque du Congo Belge fut ainsi complètement modifiée. Elle resta, il est vrai, une société anonyme privée de droit belge; mais en passant une convention avec l'autorité publique, elle était soumise au droit de regard que l'Etat prenait sur son activité.

Afin d'assurer les opérations désormais interdites à la Banque du Congo Belge, les principaux actionnaires de celle-ci fondèrent, le jour même de l'authentification des nouveaux statuts de l'institut d'émission (10 août 1911), la Banque Commerciale du Congo.

Une convention conclue entre les deux entreprises, approuvée par le Ministère des Colonies, excluait toute possibilité de concurrence. En fait, la Banque Commerciale du Congo joua auprès de la Banque du Congo Belge un rôle semblable à celui des comptoirs d'escompte auprès de la Banque Nationale de Belgique. Son rôle consistait à cet égard à donner la deuxième signature prévue par les statuts de l'institut d'émission.

Celui-ci lança ses premiers billets dans le circuit en septembre 1912 — ils furent imprimés par les soins de la Banque Nationale (4) — et retira progressivement tant les billets de l'Etat Indépendant que ceux de la Banque Nationale. A la veille de la première guerre mondiale, le montant de ses émissions atteignait 5.187.380 francs couverts à 100 p. c.

Si le montant des billets était encore faible, c'est surtout parce que l'activité économique se développait avec lenteur, l'initiative privée étant encore mal soutenue et ne bénéficiant pas de crédits belges, parce que le troc dominait les échanges et parce que la législation coloniale présentait de graves lacunes qui entravaient les opérations de crédit. « Il n'existait pas de dispositions relatives à la tenue des

(4) En vertu d'une convention passée le 7 mai 1912, qui est restée appliquée jusqu'en mai 1940.

livres de commerce, à la qualité de commerçant et à la preuve des engagements commerciaux; ces questions n'ont été réglées qu'en 1912 et 1913. Point de dispositions non plus concernant la lettre de change, le billet à ordre, les protêts, ni forcément le gage du fonds de commerce, le gage et l'escompte de la facture, pour lesquels il faut attendre 1920. Quant à l'hypothèque, elle reste totalement ignorée de la législation congolaise jusqu'en 1920 » (5).

Mais depuis la création de l'institut d'émission, le Congo était toutefois doté d'un régime monétaire complet, adapté aux besoins de l'époque et sauvegardant entièrement le principe d'identité foncière de la monnaie belge et coloniale. Le législateur attachait un intérêt primordial à cette unité surtout parce qu'elle rendait les transactions commerciales et les opérations de change plus faciles avec la métropole. Cette tendance fut si forte, qu'à l'issue de la première guerre, alors que la question du change congolais par rapport au franc belge se posa, elle domina toutes les autres considérations.

\* \* \*

Dès le début des hostilités, le cours forcé du franc congolais fut décrété par mesure de précaution contre le drainage de l'or vers le Congo français, sauf au Katanga où ce drainage n'était pas à redouter parce que cette région est très éloignée des frontières. Le cours de change établi par rapport à la livre fut fixé à fr. 25,50; il put être maintenu uniformément à ce taux, grâce à l'intervention d'une centrale des changes qui achetait et vendait à cours fixe.

Pratiquement le franc congolais fut donc rattaché à la livre, avec une dépréciation inférieure à 1 p. c. L'essor de l'activité économique, stimulé par l'effort de guerre qui s'exerçait au profit des Alliés par le canal de la Grande-Bretagne, dans l'orbite de laquelle le Congo évoluera pendant des années, suscita de profonds changements dans la situation monétaire et du crédit.

Les exportations croissantes, surtout celles de cuivre, améliorèrent considérablement la balance des paiements. Cette évolution, jointe à la hausse des prix et aux dépenses militaires, gonfla la circulation et le recours au crédit.

La Banque du Congo Belge créa, à Londres, une direction qui remplaça celle de Bruxelles. Par ailleurs, elle fut chargée de tâches nouvelles, notamment de la tenue de la comptabilité de la Colonie, en outre de celles qui lui incombait à raison de ses fonctions de caissier colonial. Son activité s'étendit tellement qu'à la fin de la guerre, elle comptait 23 agences au Congo et 3 dans le Tanganyika.

C'est ce qui explique les modifications importantes survenues dans le bilan de cette institution. Entre le 30 juin 1914 et le 30 juin 1919, l'encaisse-or passa de fr. 4.797.000 à fr. 10.981.000. Les revenus privés s'accumulèrent au point que les avoirs des créiteurs auprès de la même banque passèrent, entre les mêmes dates, de 9,4 à 52,3 millions. La circulation passa de fr. 4.789.000 à fr. 10.981.000.

Les développements inflatoires qui se manifestaient au Congo, liés à la politique britannique, restèrent cependant faibles; bien que le cours forcé fût introduit, la monnaie congolaise ne se déprécia pas, et la convertibilité de fait put être maintenue.

Après la guerre, le gouvernement belge décida cependant de rattacher le franc congolais au franc métropolitain, quoique la situation de celui-ci fût moins bonne. Il le fit en avril 1919, à un moment où la dépréciation de l'unité monétaire belge par rapport à la livre était de 15 p. c. alors que celle du franc congolais était presque nulle. Si la prime du franc congolais par rapport à celui de la mère-patrie avait été plus forte, le législateur aurait peut-être hésité à opérer l'alignement. Mais si, à la lumière de la suite des événements, certains ont pu juger que le rattachement au franc belge était tout au moins prématuré, il n'en reste pas moins qu'il était justifié par des considérations de politique commerciale et d'investissements tant publics que privés.

A l'issue de la guerre, la circulation monétaire globale du Congo avait subi de notables transformations qui s'amplifièrent par la suite.

Les monnaies d'or et les monnaies d'argent de l'Union latine, disparues depuis des années du circuit en Belgique, cessèrent aussi de circuler au Congo. Les premières furent thésaurisées; quant aux secondes, la hausse du métal-argent en Afrique du Sud leur avait donné une valeur intrinsèque supérieure à leur valeur faciale, d'où leur exode massif.

Les craintes qu'avaient éprouvées les pays membres de l'Union latine avant la guerre s'évanouirent. Et comme les conditions qui, dans le cadre de cette convention, régissaient la circulation des monnaies d'argent, rendaient la situation difficile, un accord additionnel signé le 25 mars 1920 autorisa provisoirement l'Etat belge à émettre au profit du Congo des pièces en métal inférieur d'une valeur nominale d'un franc et de 50 centimes. Des pièces en cupro-nickel furent émises aussitôt pour parer à l'extrême pénurie de monnaies métalliques. Auparavant déjà, la Banque du Congo Belge avait d'ailleurs émis des coupures de cinq francs et d'un franc. Mais ces dernières convenaient mal aux transactions entre populations primitives et furent bientôt remplacées par la nouvelle frappe.

Somme toute, quelques années après la guerre, la monnaie-étalon avait disparu, et, dans la mesure où l'économie de troc n'existait plus, la circulation monétaire avait la même structure de principe que celle

(5) H. MARTIN (directeur de la Banque du Congo Belge), « La Banque au Congo belge », in: *Conférences du Centre d'Etudes bancaires*, cahier n° 32, avril 1949, pp. 36-37.

de la métropole. Car elle ne comprenait plus que la monnaie fiduciaire de billets et de pièces — l'une émise par la Banque du Congo Belge, l'autre par les pouvoirs publics — et la monnaie scripturale.

La monnaie fiduciaire se multiplia rapidement, mais, phénomène caractéristique d'une économie coloniale où les transactions courantes avec ou entre les indigènes ne se faisaient pas encore beaucoup en billets, la circulation de pièces prit une extension anormale au regard des proportions observées dans une économie plus évoluée. Cette situation provient à la fois du faible niveau des rémunérations et de l'épargne chez les populations de couleur, et du fait que les transactions de quelque importance entre Européens se règlent habituellement par des virements bancaires.

L'appareil bancaire lui-même prit une certaine extension, suscitée par le développement des affaires. Ses bases consistaient dans les services rendus par l'institut d'émission avec ses multiples agences et par la Banque Commerciale du Congo. Mais d'autres banques s'établirent bientôt. La Standard Bank of South Africa s'installa à Elisabethville; le Banco Nacional Ultramarino, banque d'émission des colonies portugaises, ouvrit une agence à Kinshasa et fut doublé plus tard par le Banco de Angola. En 1923, la Banque de Bruxelles ouvrit des bureaux à Léopoldville et à Elisabethville, puis à Stanleyville et à Matadi, et fut suivie par le Crédit Général du Congo, puis par la Banque Belge d'Afrique.

\* \* \*

Les vicissitudes de la conjoncture n'ont pas empêché le Congo de prendre un essor tel qu'en moins de trente ans, il se haussa à l'une des premières places parmi les territoires africains. Quelques indices particulièrement caractéristiques le démontrent clairement, en dépit de leur précision relative.

C'est ainsi que, vers 1940, le volume des investissements, qui donne en quelque sorte la mesure des progrès réalisés et à venir, était équivalent à environ 12 p. c. du total des capitaux investis dans les territoires africains, d'après les calculs de M. H. Frankel (6). Par tête, ces investissements s'établissaient à £ 13; à cet égard, le Congo venait au troisième rang, après l'Union Sud-Africaine et la Rhodésie. A ces données se joignent utilement quelques chiffres comparatifs se rapportant au commerce extérieur. La proportion des exportations congolaises par rapport à l'ensemble des exportations africaines exprimées en valeur a passé de 2,11 p. c. en 1913 à 5,23 p. c. en 1935 au détriment de la proportion de tous les autres territoires. Enfin, dernier indice caractéristique, à la veille de la deuxième guerre mondiale, d'après les

(6) H. FRANKEL, *Capital investment in Africa*. Londres, 1938, p. 156.

calculs de F. Friedensburg, les progrès des industries minières représentaient environ 3,6 p. c. des progrès mondiaux annuels (7). A ce dernier égard, la Colonie occupait déjà une des premières places parmi les pays d'outre-mer, surtout en ce qui concerne le cuivre et le diamant et en tant que productrice de quelques-uns des métaux dont l'utilisation devient de plus en plus importante dans la technique moderne.

Le gouvernement s'employa d'ailleurs activement à organiser la législation économique et financière des territoires coloniaux belges, à les doter d'institutions capables de faire progresser l'activité économique, à favoriser l'immigration belge. Sachant que le régime de la porte ouverte est à tout prendre, selon le mot d'Henri Hauser, un régime à porte également entr'ouverte à toutes les nations (8), il utilisa à fond les avantages qui résultent pour la nation métropolitaine de nombreux facteurs que le régime en question laisse intacts, notamment le système monétaire de la Colonie.

C'est la raison pour laquelle le législateur, tout en maintenant la distinction entre les monnaies du Congo et de la Belgique — le Congo ayant sa propre monnaie, indépendante de la nôtre, le régime de la couverture et celui des émissions étant distincts, et le papier émis par la Banque du Congo Belge n'ayant pas cours légal dans nos frontières —, a gardé le parallélisme entre le franc belge et le franc congolais, ce qui n'est d'ailleurs pas allé sans opposition de la part de ceux qui, pour des raisons économiques contingentes, voulaient dissocier les deux monnaies. L'opposition a toujours fini par s'incliner devant les avantages du régime qui a dominé. Les inconvénients résultant d'une différence de parité pour le commerce mettraient la Colonie à l'égard de la Belgique au rang d'un pays étranger. Les transactions en subiraient inmanquablement le contre-coup. En fait, pour la métropole, l'identité des parités est un des moyens les plus efficaces pour réaliser l'interpénétration des deux économies et pour assurer sa prépondérance, sans entraver, dans la Colonie, l'expansion de l'étranger, les limites à cette dernière étant fonction des capacités de concurrence respectives.

\* \* \*

Sur le plan organique, l'évolution monétaire de l'entre-deux-guerres a été caractérisée par les réformes apportées à la charte de l'institut d'émission peu après la stabilisation de 1926 et la dévaluation de 1935.

Peu après la stabilisation de 1926, le terme de quinze ans au bout duquel le privilège de la Banque du Congo Belge pouvait être renouvelé vint à expi-

(7) *Die Bergwirtschaft der Erde*. Stuttgart, 1938, p. 26.

(8) « La question des matières premières et la redistribution des colonies et mandats », dans : *Revue économique internationale*, janvier 1935, p. 33.

ration. Une nouvelle convention fut conclue le 10 octobre de l'année suivante; elle adapta le statut de la Banque aux besoins d'une économie en progrès, la rapprochant de plus en plus du type dominant dans les pays européens et la mettant en mesure de limiter étroitement l'appel que le Trésor pouvait faire à son crédit.

Les nouvelles dispositions suivirent d'assez près celles qu'avait prévues la réforme de la Banque Nationale en 1926, compte tenu des différences entre les besoins dissemblables des pays dans lesquels les deux instituts fonctionnaient. Là aussi, on distingue le désir du législateur de favoriser l'interpénétration de l'économie coloniale et métropolitaine. Ce désir trouvait d'ailleurs une de ses expressions les plus caractéristiques dans le fait que, jusqu'en 1937, le conseil d'administration de la Banque du Congo Belge fut présidé par un des membres dirigeants de la Banque Nationale (9).

Par la même occasion, une nouvelle étape fut franchie dans l'organisation monétaire coloniale.

Jusqu'alors la convertibilité des billets au pair n'était pas assurée dans tout le territoire, celui-ci pouvant être diminué du change de place. Faisant preuve d'une conception parfaite de ses devoirs d'ordre public, la Banque du Congo Belge n'avait pas hésité, depuis la guerre, à renoncer spontanément à ce droit, laissant circuler ses billets au pair, sans distinction du lieu d'émission. Les nouveaux statuts consacrèrent cet état de fait et réalisèrent ainsi en droit, de façon définitive, l'unité de la circulation de la Colonie, preuve de ce qu'elle était sortie de la phase primitive de son histoire économique.

Un second point mérite d'être signalé à ce même égard, parce qu'il contribua à l'unification de la circulation fiduciaire. Celle-ci comprenait, outre les billets, des monnaies en métal inférieur ayant cours légal, mais n'ayant pas de couverture, ce qui ne répondait pas aux conditions de sécurité requises dans un pays où leur circulation était aussi importante qu'elle l'était au Congo, où elles remplaçaient les pièces d'argent de l'Union latine défunte et satisfaisaient les besoins des indigènes pour lesquels, comme l'a dit M. L. Franck, ancien Ministre des Colonies, « le billet de banque n'était pas une bonne monnaie ».

La charte de 1927 améliora quelque peu cette situation en donnant à la Banque du Congo Belge la faculté de rembourser ses billets entre autres en monnaies divisionnaires ayant cours légal — depuis 1923 déjà, l'institut d'émission pouvait comprendre dans son encaisse les monnaies de 1 franc et de 50 centimes —; mais cette faculté était pratiquement inopérante, nul n'étant tenu d'accepter ces pièces en paiement sinon pour des montants limités par la loi.

(9) M. O. LEPREUX, directeur, puis vice-gouverneur de la Banque Nationale, depuis la création de la Banque du Congo Belge jusqu'en 1927; M. L. FRANCK, gouverneur de la Banque Nationale de 1927 jusqu'en 1937.

Il y avait donc, quant à la couverture des diverses monnaies fiduciaires, une différence notable; il y avait surtout, pour les pièces dont la valeur reposait presque uniquement sur le crédit de la Colonie, un danger de dépréciation, ce qui justifiait mal leur inclusion dans l'encaisse. Aussi fut-il convenu que si la Banque venait à en détenir pour plus de 7 millions, le compte courant de la Colonie serait débité d'autant.

C'était un progrès, mais faible; et c'était une solution boîteuse, car elle exposa la Trésorerie à des à-coups inquiétants auxquels M. M. Horn, conseiller de la Colonie, a fait allusion dans un passage qui vaut d'être cité parce qu'il fait bien comprendre la situation très particulière de la Colonie à ce moment : « De 1929 à 1933, à mesure que la demande de jetons se contractait (au cours de la crise), la Colonie dut verser à la Banque environ 60 millions, soit le gros du profit qu'elle avait tiré de la frappe des pièces restant en circulation. L'accumulation de métal encombrait les chambres fortes de la Banque; la Colonie dut mettre des plantons à la disposition de celle-ci pour garder des magasins de fortune. Qui pis est, les jetons, dont le montant avait été porté au débit du compte courant du Trésor, ne formaient pour lui qu'un avoir illusoire. On en était venu à cette situation paradoxale que la perception de l'impôt indigène constituait une charge pour la Colonie : les jetons ne pouvaient être rendus à la circulation, déjà saturée : le transport vers les caisses de la Banque était coûteux; le versement n'améliorait pas l'état du compte courant du Trésor; dès lors, celui-ci ne trouvait pas, dans la recette, des moyens effectifs de payer ses dépenses » (10).

Une solution originale fut adoptée en 1935, à l'occasion de la seconde modification des statuts de la Banque du Congo Belge. A partir de ce moment, la Banque assumait seule la charge d'émettre les monnaies divisionnaires et l'obligation de rembourser ces monnaies ainsi que celles émises jusqu'alors par la Colonie, à l'égal de ses propres billets. Ainsi la circulation fiduciaire était complètement unifiée. Comme l'a dit encore M. M. Horn, promoteur de cette innovation, les pièces étaient devenues des « billets de banque métalliques ». Solution ingénieuse et bienfaisante, en fait autant qu'en théorie, parce que ces pièces, vu le volume de leur circulation, ne pouvaient rester dépourvues des garanties dont jouissaient les billets, et enfin parce que les « fonds monétaires » destinés à garantir les jetons émis par l'Etat ne donnent presque jamais les résultats attendus, ainsi que le prouve l'échec du « fonds de prévision » institué au Congo en 1921 et mort peu d'années après.

Cette importante réforme fut facilitée par la dévaluation de 1935 qui fit passer l'encaisse-or de 61 à 85 millions, de telle façon que la garantie des jetons

(10) *Op. cit.*, pp. 22-29.

métalliques pouvait être assurée sans difficultés. C'est un des rares exemples d'un emploi purement « monétaire » de la plus-value provenant de la réévaluation des réserves d'un institut d'émission.

Ainsi se perfectionnait l'organisation monétaire et financière de la Colonie, par étapes successives, dont la prudence s'inspire des besoins respectifs et des intérêts combinés de la puissance colonisatrice et des populations indigènes.

En même temps se développait l'appareil de crédit, non par l'institution de nouvelles banques, mais par l'extension du réseau de leurs agences et succursales, montrant par là les progrès en profondeur de l'œuvre de civilisation.

Signalons également que, quelques années auparavant, en 1930, le service des chèques postaux avait été introduit dans la Colonie.

C'est dans le domaine monétaire et du crédit surtout que se manifesta le plus nettement, avant la guerre, la puissance des liens financiers entre la Colonie et la Métropole, non seulement par l'œuvre des entreprises privées, mais aussi par l'intervention des pouvoirs publics. Sans pour cela minimiser les relations de la Colonie avec l'étranger, illustrées par la multiplication des relations excellentes que les banques installées au Congo entretenaient avec leurs correspondants hors de ses frontières, il convient d'insister sur le fait que l'économie coloniale orientait de plus en plus sa politique financière vers Bruxelles, tout comme celles de l'Angleterre et de la France orientaient la leur vers Londres et Paris.

\* \* \*

Cette politique n'a cependant pas compromis les avantages que l'étranger peut retirer de la règle de non-discrimination imposée à la Belgique à raison de ses engagements internationaux, règle qu'elle a observée scrupuleusement au point de mériter l'estime même des peuples les moins favorables aux puissances coloniales.

Le Congo est une terre d'élection pour les étrangers, dont la liberté d'établissement est complète. Au 1<sup>er</sup> janvier 1939, à la veille de la guerre, la population blanche en comptait 7.673 contre 17.536 Belges, parmi lesquels missionnaires, fonctionnaires, femmes et enfants constituent la majorité. Il est évident dans ces conditions que l'élément étranger renfermait une plus grande proportion de sujets directement intéressés à la production et au commerce. Cette particularité contribue à expliquer comment le Congo a pu, depuis le début de la guerre, fournir si rapidement et surtout de façon si complète, une aide totale aux Alliés : elle était un petit carrefour des nations au

cœur de l'Afrique, doté d'un système monétaire et d'une structure financière capables de soutenir l'effort économique intense que les conditions de guerre exigeaient d'un territoire aussi riche en matières premières stratégiques.

Le Congo s'incorpora à tel point dans l'économie de guerre, soutenant les efforts du gouvernement exilé, qu'il diminua considérablement sa production d'or au profit de l'extraction de métaux d'un usage plus immédiat. L'or est cependant une de ses grandes richesses, et d'un appoint sérieux pour l'économie métropolitaine, à telle enseigne que peu après la guerre, la Banque Nationale de Belgique obtint l'exclusivité de la production congolaise au profit de la couverture de la monnaie nationale, et d'ailleurs, par le fait même, de la monnaie congolaise. Il n'est pas inutile de rappeler ici que les dernières pièces d'or frappées en Belgique, en mars 1914, le furent pour le compte de la Banque Nationale, au moyen des premières quantités importantes d'or extraites au Congo (11).

L'intégration du Congo dans l'économie de guerre alliée entraîna des modifications considérables dans la législation économique qui le régissait et en particulier dans son système monétaire.

Celui-ci suivit d'abord le sort de la monnaie métropolitaine, mais à quelque distance : la convertibilité du billet de la Banque du Congo Belge ne fut suspendue que le 30 mai 1940 alors que les billets de la Banque Nationale devinrent inconvertibles dès le 10 mai; c'est le 30 mai seulement que fut appliquée au franc congolais la parité de 120 francs pour une livre et de 68 francs pour 100 francs français établie dès le 14 mai précédent pour le franc belge en vertu de l'accord anglo-franco-belge de cette date; c'est le 21 juin que la parité de fr. 176,625 à la livre, fixée pour le franc belge dans le nouvel accord tripartite du 7 juin, fut étendue au franc colonial.

La capitulation consommée, le régime monétaire et du crédit du Congo suivit son propre destin, tandis que le franc belge disparut comme monnaie internationale dans le monde libre.

En vertu d'un accord financier conclu entre la Belgique et la Grande-Bretagne le 21 janvier 1941, le cours du franc congolais fut fixé à francs congolais 176,625 la livre et fut coté à Londres. Tous les cours cotés au Congo en d'autres monnaies que la livre furent basés sur le taux moyen officiel du franc congolais par rapport à la livre.

Le Congo s'engagea entre autres à céder sa production d'or contre livres, ainsi que les dollars obtenus en contrepartie de ses exportations, dans la mesure où ses disponibilités en or et dollars dépassaient ses

(11) P. KAUCH, *La Banque Nationale de Belgique*, 1951, p. 377 n. 76.



besoins. Le Royaume-Uni, de son côté, mettait à la disposition du Congo, également dans la limite de ses disponibilités, les devises nécessaires pour le paiement des importations jugées indispensables par le gouvernement colonial. Cet accord comportait donc une mise en commun des moyens de paiement en or et en devises.

Ces dispositions n'ont pas manqué d'être favorables au Congo. La Trésorerie britannique a mis à sa disposition, dans toute la mesure des besoins, les devises rares, tel l'escudo, dont il avait un urgent besoin.

Afin de réserver au gouvernement toutes les ressources du Congo pour la poursuite des buts de guerre, d'autres mesures à caractère obligatoire furent édictées vers la même époque, dans le domaine des échanges commerciaux, dans les secteurs financier et monétaire.

La Banque du Congo Belge exerça une action déterminante dans l'exécution des conventions financières internationales, dans la conduite de la politique des changes, dans l'exécution de la politique financière générale du gouvernement. Plus qu'en 1914-1918, elle joua le rôle dévolu à une véritable banque centrale en temps de guerre, non seulement en aidant directement, par ses avances, le gouvernement exilé, privé de ses ressources courantes à un moment où ses besoins étaient considérables, mais encore en soutenant une économie en expansion rapide, placée constamment devant des problèmes nouveaux qui ont sollicité sans arrêt son esprit d'initiative. Les exemples des interventions extraordinaires de la Banque du Congo Belge sont nombreux. Il en est un qui, à raison de son caractère spécial, mérite d'être signalé ici. En 1941, alors que la création de débouchés nouveaux était une nécessité primordiale pour la Colonie, le manque de tonnage maritime constituait un sérieux obstacle au déroulement des opérations commerciales nouées à la faveur des excellentes relations que les banques entretenaient avec leurs correspondants étrangers. Pour y parer, « la Banque du Congo Belge n'hésita pas, au cours du premier semestre de 1941, à prendre l'initiative hardie d'affréter pour son compte, en Amérique, plusieurs bateaux pour le voyage Congo-Etats-Unis; elle provoqua ainsi l'introduction sur ce dernier marché de produits coloniaux qui, jusque-là, n'y avaient guère pénétré : café, copal, huiles essentielles, etc. » (12).

Ainsi la Banque du Congo Belge, qui allait, quelques années après la guerre, renoncer au renouvellement de son privilège, couronnait en quelque sorte sa longue carrière d'institut d'émission. C'est à juste titre que le Conseil Colonial, dans son rapport sur le projet de décret autorisant l'institution d'une nouvelle banque centrale, a écrit qu'elle a bien mérité parce

qu'elle fut « une des bases sur lesquelles s'est fondé le développement économique de notre patrimoine d'outre-mer ».

\* \* \*

Jusqu'en 1945, l'évolution financière et monétaire de la Métropole et de la Colonie fut très différente, les deux économies ayant été complètement dissociées et soumises à des influences très dissemblables. Avant l'assainissement financier, la situation monétaire de la métropole était fortement inflationnée alors que celle du Congo était saine. On pouvait par conséquent se demander alors, si les monnaies devaient être ramenées à la même parité. On pouvait le faire d'autant plus qu'après avoir été assimilé légalement au franc belge par la loi de 1908, le franc colonial avait acquis son autonomie juridique en 1927 en tant qu'unité de compte, avec la disparition de l'Union latine. Que les décrets du 14 novembre 1927 et du 1<sup>er</sup> avril 1935 eussent maintenu la parité entre les deux monnaies n'était pas une raison péremptoire pour en revenir à une assimilation pure et simple car, dans l'intervalle, l'unité monétaire coloniale avait évolué indépendamment et la notion de « franc congolais », qui s'était dégagée peu à peu depuis 1919, avait pris consistance. La Colonie était, au surplus, dotée d'un régime monétaire et d'un institut d'émission parfaitement à même d'assurer le sort de la monnaie. Pour ces raisons, et d'autres de nature plus contingente, le sort des parités respectives fut remis en question. Mais le principe de l'identité fut maintenu par le gouvernement conscient de la vulnérabilité d'une colonie en pleine crise de croissance, à laquelle l'appui de la Métropole était plus nécessaire que jamais.

Peu après la Libération, le 5 octobre 1944, un accord de paiement fut conclu entre la Belgique et l'Angleterre. Cet accord engloba le Congo et le Ruanda-Urundi dans la « zone monétaire belge », dont l'agent d'exécution était la Banque Nationale. La même méthode fut suivie dans les autres accords de paiement conclus avec les principaux partenaires commerciaux de la zone.

La collaboration monétaire entre les instituts d'émission belge et colonial devint peut-être encore plus étroite qu'auparavant. La Banque Nationale, bien que désignée comme agent d'exécution des accords de paiement, laissa s'effectuer directement par la Banque du Congo Belge les règlements afférents à la Colonie, à de rares exceptions près.

Les relations financières directes du Congo et de la métropole furent organisées de façon très souple. Le souci d'en revenir aussitôt que possible à la situation organique antérieure à la guerre laissa subsister l'autonomie de la Colonie en matière de contrôle de changes et de réglementation du commerce extérieur, sous cette réserve qu'elle devait conformer sa poli-

(12) H. MARTIN, *art. cit.*, pp. 60-61.

tique aux engagements pris par la Belgique envers l'étranger en ce qui la concernait.

En application des accords de Bretton Woods et en attendant que fût fixée la nouvelle teneur-or du franc, les parités métalliques des monnaies belge et congolaise furent déclarées sur une même base au Fonds Monétaire International et acceptées en décembre 1946.

Les dispositions de la charte de la Banque du Congo Belge de 1935, qui fixe le poids d'or du franc congolais, furent abrogées par le décret du 19 juin 1947. En même temps, l'encaisse-or fut réévaluée et le bénéfice comptable de cette opération attribué au Trésor colonial.

Il fut décidé à ce moment aussi qu'en attendant la fixation de la teneur en or du franc, l'institut d'émission congolais achèterait et vendrait l'or et les devises sur la base du prix et des taux de change appliqués par la Banque Nationale de Belgique.

Ce statut provisoire fit à nouveau discuter le problème des relations entre les deux monnaies, mais sans rien modifier à la politique traditionnelle. Aussi, le 20 septembre 1949, le franc congolais suivit-il le franc belge dans sa dévaluation.

Les faits ont ainsi corroboré l'idée que la solidarité est normale et qu'en bonne politique coloniale il est sage de maintenir cette solidarité avec une métropole qui n'a cessé de se dévouer pour le progrès de la civilisation et du développement des territoires africains dont elle a la responsabilité depuis cinquante ans. « Cinquante ans, a écrit M. P. Wigny, Ministre des Colonies en 1949, ce n'est que la durée de la vie active d'un homme. On est perdu d'étonnement en constatant les prodigieux changements que la présence belge a apportés au centre du continent noir » (13). Ces changements n'auraient pu s'opérer aussi efficacement sans l'observance des principes sur lesquels repose la politique monétaire d'assimilation.

\* \* \*

Depuis la cessation des hostilités, la Belgique a continué avec persévérance son travail de colonisation, répondant, comme elle l'a fait depuis longtemps avant la lettre, aux engagements solennels qui ont été pris en cette matière devant les Nations-Unies. Trois de ses initiatives méritent tout particulièrement d'être signalées. La première est la mise en œuvre d'un Plan décennal destiné à livrer une attaque de front aux obstacles d'ordre général qui s'opposent à l'expansion ordonnée de l'économie coloniale; la seconde est la création de la Caisse d'Épargne du Congo Belge et du Ruanda-Urundi qui, née en 1950, rencontre un

(13) *Plan décennal pour le développement économique et social du Congo Belge*, Bruxelles, 1949, p. XV.

succès remarquable : son fonctionnement semble devoir permettre rapidement la mobilisation de capitaux improductifs et l'octroi de crédits aux indigènes de façon à développer leur activité économique et à relever leur niveau de vie; la troisième est la réforme de l'émission et du crédit dont le nouvel institut d'émission constitue le pivot.

La Banque du Congo Belge renonçant à accepter le renouvellement de son privilège et préférant continuer à exercer, par le seul truchement de ses fonctions de banque privée, son influence grandissante dans l'économie coloniale, l'État a jugé le moment opportun pour créer la Banque Centrale du Congo et du Ruanda-Urundi qui, à raison de son caractère d'ordre public, pourra être chargée, au fur et à mesure des besoins, de toutes les fonctions que l'on peut attribuer à une banque centrale, en étroite collaboration et sous le contrôle direct des pouvoirs publics.

Ces fonctions sont multiples dans le domaine du crédit privé et public autant que dans celui des changes. Il est rare qu'elles soient toutes réunies dans une même personne. Les hasards de la politique et de l'histoire s'y opposent souvent. Mais au Congo, la jeunesse relative de l'appareil de crédit et de la législation économique a permis d'opérer une centralisation d'attributions, qui est encore imparfaite dans beaucoup de pays très évolués et à laquelle ceux-ci aspirent sans pouvoir la réaliser autrement que par étapes et avec le long temps. Le législateur colonial s'est trouvé à cet égard, à ce moment, dans une situation analogue à celle où se trouvait Frère-Orban en créant la Banque Nationale de Belgique il y a plus d'un siècle. Le fondateur de celle-ci prévoyait notamment dans la charte organique, la centralisation des opérations financières d'institutions que nous appelons maintenant « parastatales » et dont la création n'était même pas encore proposée au Parlement. De même, le créateur de la Banque Centrale du Congo et du Ruanda-Urundi a-t-il chargé celle-ci, dès à présent, du contrôle des institutions de crédit et des émissions sur le marché des capitaux alors que la législation relative à ce contrôle n'existe pas encore.

Cette sage précaution permettra au nouvel institut d'émission de répondre aisément et au moment propice aux besoins très divers qui se manifestent graduellement à raison du développement de l'économie coloniale.

La formule adoptée pour la structure organique de la Banque centrale sauvegarde le principe de l'interpénétration en veillant à ce que les intérêts de la métropole et les intérêts privés soient représentés. Dans le capital social de la nouvelle banque, la Colonie participe pour moitié, le territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi pour 10 p. c., la Belgique pour 20 p. c., les intérêts privés pour le même pourcentage.

La participation de la Banque Nationale contribuera à raffermir la coopération harmonieuse qui a été la règle d'or entre les instituts d'émission de la Belgique et du Congo.

Elle ne peut qu'être facilitée par le fait que les statuts de la Banque centrale s'inspirent en grande partie de la loi organique actuelle de l'institut d'émission belge, les différences provenant essentiellement du caractère et des besoins particuliers de nos territoires d'Afrique.

La nouvelle organisation ne met aucunement en cause la condition du franc congolais; elle se borne à fixer le statut de la seule monnaie fiduciaire et

assigne à cet égard au nouvel institut, comme c'était le cas pour le prédécesseur de celui-ci, la charge de sauvegarder la monnaie dans le cadre des décisions que le législateur juge devoir prendre à cet égard.

La Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi constitue ainsi un élément essentiel dans l'organisation monétaire, du crédit et des changes de la Colonie, un facteur important pour le développement économique et social de celle-ci, un instrument remarquable pour la continuation de l'œuvre rationnelle de civilisation entreprise par Léopold II, œuvre à laquelle l'exécution du Plan décennal apporte en ce moment un appoint décisif.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE EN 1951

Pendant toute l'année 1950, les transactions commerciales de l'Union économique avec l'étranger ont été influencées par le phénomène de hausse sur les marchés mondiaux; elles ont été nettement marquées par les effets d'une conjoncture ascendante sur une économie fortement industrialisée, dépendant de l'étranger pour ses approvisionnements de base (1).

Tel n'est plus le cas en 1951. Si l'évolution observée dans la seconde moitié de 1950 se prolonge pendant les premiers mois de l'année suivante, elle s'achève ensuite; les conditions des échanges extérieurs se modifient vers la fin du premier trimestre. Deux facteurs principaux déterminent le changement. Le premier est la fin de la hausse des marchés mondiaux; de nombreux produits de base — la plupart des métaux exceptés — s'inscrivent en recul, *grosso modo*, de mars à septembre; ce repli est suivi d'une période de stabilisation, qui dure jusqu'en mars 1952. Le second facteur est la divergence des perspectives des industries lourdes, favorisées par les programmes de réarmement, et des industries de consommation — notamment des textiles — dont la situation se détériore pendant la plus grande partie de 1951.

Dans la suite de cette analyse, on aura l'occasion de souligner l'incidence de ces deux facteurs sur l'évolution respective des importations et des exportations.

Mais il importe préalablement de faire ressortir l'ampleur du développement que les échanges internationaux de marchandises de l'Union économique ont revêtue en 1951: par rapport aux montants enregistrés en 1950, les achats à l'étranger augmentent de près de 30 milliards, les exportations de 50 milliards. Le montant des transactions extérieures est caractéristique du haut niveau d'activité, de prix et de revenus qui a été atteint, pour l'année considérée globalement, dans l'économie belgo-luxembourgeoise, malgré les reculs qui se sont produits dans la seconde partie de l'année.

L'augmentation des valeurs globales provient en grande partie du relèvement du niveau des prix. Mais les courants d'échanges ont néanmoins accusé un élargissement réel. Celui-ci est particulièrement net du côté des exportations.

(1) Cf. *Bulletin d'Information et de Documentation* — avril 1951.

TABLEAU I

### Commerce spécial de l'U.E.B.L. (en millions de francs)

Source: Institut National de Statistique.

Période	Importations	Exportations	Balances	Pourcentage Exportations Importations
1936 - 1938 (Moyenne annuelle) .....	24.223	22.311	- 1.912	92,08
1948.....	87.518	74.120	- 13.398	84,69
1949.....	81.720	79.788	- 1.932	97,64
1950.....	97.503	82.571	- 14.932	84,69
1951.....	127.202	132.568	+ 5.366	104,22

En effet, calculés par rapport à l'année antérieure, les indices du volume (1) sont respectivement 122,5 pour les ventes à l'étranger et 106,6 pour les achats. On se rappellera (2) qu'en 1950, au contraire, le volume des importations avait crû plus rapidement — il se situait à 115,6 par rapport à 1949 — que celui des exportations, dont l'indice était 108,6. Ces divers mouvements coïncident avec l'évolution conjoncturelle. La hausse des cours mondiaux, surtout après l'affaire coréenne, a précipité le rythme du stockage; l'expansion de l'activité industrielle a nécessité des approvisionnements plus abondants. Les courants d'importation se sont donc élargis tout d'abord. Puis, après un certain délai, les exportations se sont accrues à leur tour. Leur volume global s'est maintenu à un niveau élevé en 1951; si la contraction des ventes de produits textiles provoque un fléchissement au second semestre, celui-ci est limité, du fait qu'à ce moment les fournitures de l'industrie de l'acier s'accroissent.

Au contraire, la diminution, à partir de mars, du volume des achats à l'étranger est nette. Ce ralentissement affecte surtout les importations de matières premières textiles; il trouve son origine dans la chute des cours mondiaux: les entreprises déstockent et les consommateurs adoptent une attitude d'expectative. De plus, au début du second semestre, les

(1) Ces indices mesurent la variation des échanges, les prix étant supposés constants, par rapport à la période de base.

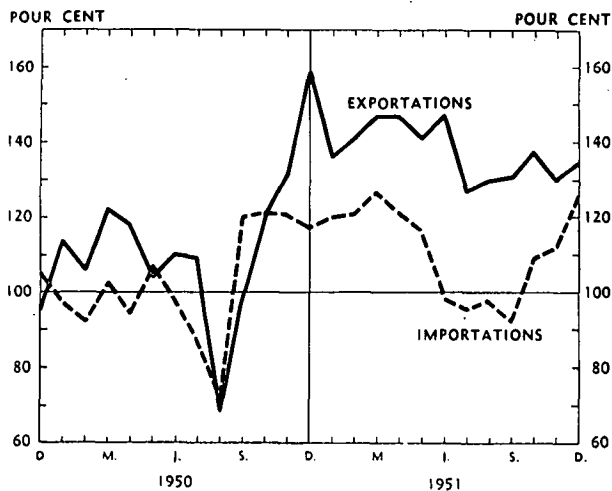
(2) Cf. *Bulletin d'Information* cité, pp. 222 et 223.

rumeurs de dévaluation de certaines devises étrangères ajoutent aux hésitations des importateurs belgo-luxembourgeois. Aussi la reprise des achats dans les derniers mois de l'année est-elle en partie une simple compensation de l'abstention antérieure; elle est également saisonnière; elle s'explique encore par ce que les marchés mondiaux paraissaient se raffermir; et enfin, par le souci des importateurs de se prémunir contre des mesures de restriction annoncées vis-à-vis des importations payables en dollars.

#### GRAPHIQUE A

#### Indices du volume des importations et exportations (Base 1948 = 100)

Source : Institut National de Statistique.

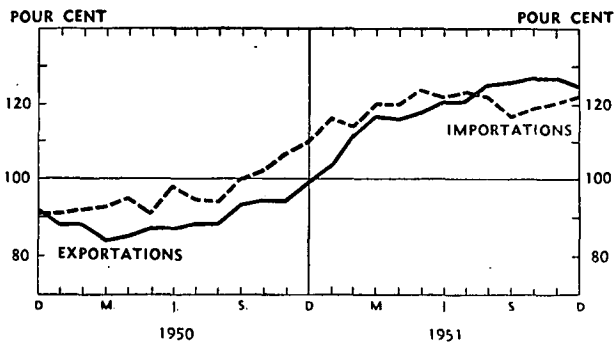


On a dit que le gonflement de la valeur globale des échanges tenait, pour une bonne part, à la hausse des prix. Par rapport à 1950, l'indice des prix unitaires moyens est de 123,5 pour les importations et de 132,1 pour les exportations. Le relèvement du niveau moyen est donc net, surtout du côté des ventes. Il ne faut pas perdre de vue que l'écart révélé par les indices est mesuré par rapport à l'année antérieure : or, en 1950, les prix unitaires moyens des importations avaient haussé, leur indice se situant à 102,6 par rapport à 1949, tandis que le niveau moyen des prix pratiqués par les exportateurs avait baissé, leur indice se situant à 92,4. En effet, l'accélération de la hausse des marchés mondiaux a entraîné immédiatement le coût des achats de l'Union économique, tandis que le renchérissement ne s'est propagé à ses fournitures qu'après un certain délai.

Inversement, la baisse touchant certaines matières premières n'a guère affecté, en 1951, les prix des expéditions de produits fabriqués belgo-luxembourgeois. Le relèvement des indices des prix à l'exportation s'explique encore si l'on considère la stagnation des prix de l'acier pendant la première partie de 1950 et, en regard, leur fermeté en 1951, au moment où les ventes de ce produit ont pris beaucoup plus d'importance dans le total.

#### GRAPHIQUE B

#### Indices de la valeur moyenne à l'importation et à l'exportation (Base 1948 = 100)



Les fluctuations des prix moyens à l'importation en 1951 sont relativement faibles : leur niveau continue à se relever jusqu'en mai, se stabilise de mai à août; il accuse, en septembre, un fléchissement que le redressement des derniers mois de l'année vient compenser. Or, les cotations des matières premières ont subi, pendant le même temps, une baisse beaucoup plus accusée : l'indice Moody, auquel on peut se référer (1), est passé de 509 au début de janvier à un maximum de 533 vers le 20 février, a décliné ensuite par paliers jusqu'à 451 à la mi-septembre, pour se stabiliser aux environs de 460 dans les trois derniers mois de l'année.

Mais, en fait, il faut tenir compte de ce que les importations de l'Union économique comprennent une grande partie de produits manufacturés, et également des produits bruts dont les prix ont relativement peu varié — céréales ou produits laitiers; qu'en outre, les courants d'importation de matières brutes dont les prix ont le plus fléchi ont accusé la contraction la plus nette en tonnage, à partir de mars : l'incidence de ces baisses sur le niveau moyen des prix s'en est donc trouvée atténuée.

Le rapport prix à l'exportation-prix à l'importation est allé en croissant au cours de l'année, comme il ressort du graphique B ci-avant : le niveau moyen des prix des fournitures belgo-luxembourgeoises a rejoint, puis dépassé le niveau moyen des prix des achats effectués à l'étranger, ces deux niveaux s'entendant dans un sens relatif, c'est-à-dire par rapport à leur état respectif au cours d'une année de référence, soit, dans le graphique, 1948.

L'amélioration consécutive de la position commerciale de l'Union économique vis-à-vis du monde extérieur se mesure par l'indice des termes d'échange : il atteint 106,9 par rapport à 1950 (2). C'est-à-dire que, en exportant le même volume de biens que pen-

(1) *Miscellaneous Moody's index of staple commodities*. Base 31 décembre 1931 = 100.

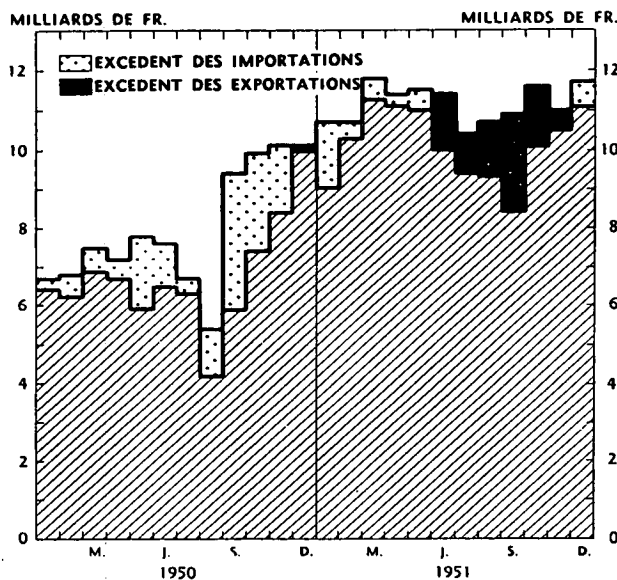
(2) L'indice des termes d'échange a atteint successivement, chaque fois par rapport à l'année précédente, 101,7 en 1949 et 90,1 en 1950.

dant l'année antérieure, l'économie belgo-luxembourgeoise aurait pu obtenir un volume plus grand d'approvisionnements divers. Or, les courants d'exportation se sont élargis et l'accroissement est, comme on l'a vu, de 22,5 p. c. Dès lors, compte tenu de l'amélioration des termes d'échange et de cet élargissement des courants de ventes, le volume des importations aurait dû s'établir à 130,9  $\left(\frac{106,9 \times 122,5}{100}\right)$  pour que le rapport entre les deux termes de la balance commerciale ne fût pas modifié par rapport à 1950. Or, les achats effectifs de l'Union économique en 1951 n'ont représenté, en volume, que 6,6 p. c. en plus de ceux de 1950.

C'est la raison du renversement de la balance commerciale : largement déficitaire en 1950 — le mali était de 15 milliards —, elle se solde au contraire par un boni de plus de 5 milliards en 1951.

#### GRAPHIQUE C

Valeur des importations et des exportations par mois-type de 25 jours



Le graphique C montre que le surplus de la balance commerciale a été acquis de juin à novembre.

Le montant des ventes à l'étranger continue sa progression, au cours du premier trimestre de 1951, grâce à l'accroissement des ventes de la sidérurgie et des industries textiles. La moyenne mensuelle des exportations totales est de 10,2 milliards pour les trois premiers mois. Elles se stabilisent ensuite à un niveau élevé, hormis une légère diminution saisonnière pendant les mois d'été, et oscillent autour d'une moyenne mensuelle de 11,3 milliards pour les trois derniers trimestres : le fléchissement de la valeur des expéditions de produits textiles est compensé par l'essor des livraisons d'acier.

Le développement des courants d'importations — brusque et intense au second semestre de l'année

antérieure — perdue, mais fortement atténué, au premier trimestre de 1951 : pour ces trois mois, la moyenne mensuelle du montant des achats est de 11 milliards. Le fléchissement que l'on observe pendant le deuxième et le troisième trimestre affecte la plupart des catégories de produits, sauf les produits minéraux, les métaux communs, les machines et le matériel de transport ; ce sont les achats de produits textiles surtout qui se réduisent : leur montant tombe de 2,9 milliards en mars à 1,1 milliard en septembre ; la diminution des achats de produits du règne végétal est également nette, après la constitution de stocks de céréales : leur montant tombe de 1,8 milliard en mars à 1,1 milliard en septembre.

La moyenne mensuelle de la valeur des importations totales est de 10 milliards pour la période avril à septembre inclus.

La reprise des achats de produits végétaux, minéraux et textiles se traduit par un redressement du montant global des importations au dernier trimestre : leur moyenne mensuelle remonte à 11 milliards pendant cette période.

On a montré ci-avant que les fluctuations dans le courant de 1951 de la valeur des importations ont été provoquées plus par des variations quantitatives que par les mouvements du niveau des prix ; quant aux mobiles des importateurs, il en a déjà été fait état.

\* \* \*

#### Répartition géographique des courants d'échange

L'ampleur du développement de la valeur des échanges a évidemment affecté l'allure des transactions avec les diverses régions du monde.

Les opérations sur marchandises constituent l'élément déterminant de la balance des paiements extérieurs de l'Union économique. Leur répartition géographique conditionne les soldes à régler dans les diverses monnaies. Et la situation de l'Union économique en matière de règlements extérieurs dépendra de l'importance de ces soldes, aussi longtemps que ne sera pas rétablie la convertibilité générale de toutes les devises. Les deux accords de paiements et de compensation intereuropéens, puis l'Union Européenne de Paiements ont organisé des systèmes de conversion pour les monnaies européennes, libérant ainsi une bonne partie des règlements internationaux des pratiques du bilatéralisme. Mais les mécanismes prévus par l'Union de Paiements, notamment, n'ont résolu que de façon très partielle — et en tout cas nullement dans le principe — le problème de la conversion en dollars des avoirs en devises européennes.

Le déséquilibre des échanges commerciaux de l'Union économique avec les pays de l'U.E.P., d'une part, et avec les pays dollar, d'autre part, demeure donc un objet de préoccupation.

Or, en 1951, le gonflement des courants commerciaux et leur distribution ont précisément accru, en valeurs absolues, et le surplus sur le groupe de pays de l'U.E.P. (1) et le déficit vis-à-vis des Etats-Unis et du Canada. D'une part, les transactions qui affectent le compte belgo-luxembourgeois à l'Union Européenne de Paiements se sont soldées par un boni de 17,8 milliards, contre un mali de 1,5 milliard en 1950. D'autre part, la balance commerciale vis-à-vis des Etats-Unis et du Canada laisse un déficit de 12,3 milliards, contre 10,2 milliards l'année antérieure.

(1) L'aire géographique de ces échanges se compose, en principe, des pays européens participant à l'O.E.C.E., de leurs territoires d'outre-mer et des pays non participants de la zone sterling

En 1951 comme en 1950, 60 p. c. des importations sont venues des pays de l'U.E.P.; mais 71 p. c. des exportations se sont écoulées sur leurs marchés, contre 69 p. c. en 1950. Les Etats-Unis et le Canada ont fourni 19,3 p. c. des achats extérieurs de l'Union, contre 18,7 p. c. l'année antérieure, tandis que, comme clients de l'Union économique, ils sont intervenus pour 9,3 p. c. du total, contre 9,7 p. c. en 1950.

La répartition des courants commerciaux est donc légèrement plus défavorable; pourtant, les changements survenus ne sont pas très accusés en pourcentages. Mais comme, d'une année à l'autre, le montant global des transactions s'est très fortement accru, la valeur absolue des échanges avec les deux groupes de pays s'est sensiblement modifiée. Les données du tableau II en font foi.

TABLEAU II

Orientation géographique du commerce spécial de l'U.E.B.L.

Valeurs en millions de francs

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Pays	Importations		Exportations		Balance commerciale	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951
<b>Europe :</b>						
Pays membres de l'O. E. C. E. (1) (Métropoles) .....	47.702	60.987	51.744	80.634	+ 4.042	+ 19.647
Europe orientale .....	2.950	3.490	3.996	5.022	+ 1.046	+ 1.532
Autres pays d'Europe .....	590	865	556	886	— 34	+ 21
<b>Afrique :</b>						
Congo belge et Ruanda-Urundi.	7.347	10.033	3.120	5.401	— 4.227	— 4.632
Autres pays d'Afrique .....	3.019	4.071	2.854	5.735	— 165	+ 1.664
<b>Amérique :</b>						
Etats-Unis Canada et Alaska...	18.243	24.571	8.045	12.293	— 10.198	— 12.278
Amérique latine .....	7.793	9.012	5.787	9.134	— 2.006	+ 122
<b>Asie</b> .....	5.155	8.899	5.112	9.277	— 43	+ 378
<b>Océanie</b> .....	4.624	5.149	974	3.428	— 3.650	— 1.721
<b>Divers</b> .....	80	125	383	758	+ 303	+ 633
<b>Total...</b>	<b>97.503</b>	<b>127.202</b>	<b>82.571</b>	<b>132.568</b>	<b>— 14.932</b>	<b>+ 5.366</b>
Pays de l'U. E. P. (3) .....	58.430	76.144	56.926	93.964	— 1.504	+ 17.820
Zone sterling .....	18.184	22.748	10.393	24.512	— 7.791	+ 1.764
(1) Dont : Grande-Bretagne .....	9.400	10.605	6.454	13.305	— 2.946	+ 2.700
France (2) .....	11.098	13.090	7.709	12.132	— 3.389	— 958
Pays-Bas .....	9.763	13.901	18.500	23.778	+ 8.737	+ 9.877
Allemagne .....	7.866	11.217	5.617	8.034	— 2.249	— 3.183
Suisse .....	3.372	3.325	3.027	5.043	— 345	+ 1.718

(2) Y compris la Sarre.

(3) Pays membres de l'O. E. C. E. et leurs territoires d'outre-mer et pays de la zone sterling non membres de l'O. E. C. E.

Une série de mesures ont été adoptées en vue de remédier à ce double déséquilibre : elles mettaient en œuvre à la fois les moyens monétaires et les restrictions quantitatives.

Les dispositions prises pour réduire l'excédent sur les pays de l'Union Européenne de Paiements ont été décrites dans ce *Bulletin* (1). Par ailleurs, dans le

courant de septembre, des limitations quantitatives ont été imposées aux importations payables en dollars.

Mais l'intervention des instances officielles s'est opérée surtout dans les derniers mois de l'année, après que le surplus sur l'Union Européenne de Paiements eut dépassé les limites du quota et que le financement des crédits octroyés eut suscité des difficultés nouvelles. Aussi bien, il était impossible d'en-

(1) Cf. *Bulletin d'Information et de Documentation* — février 1952, p. 98.

ayer immédiatement les développements en cours et la physionomie des courants commerciaux ne s'est guère modifiée dans le sens souhaité au cours des derniers mois de 1951.

Au contraire, il semble que la perspective des limitations aux achats payables en dollars ait incité les importateurs à se couvrir et ait eu pour première conséquence un accroissement des dépenses au moment même où se manifestaient certaines réticences

de la demande américaine intéressant les produits belgo-luxembourgeois.

Quant aux exportations vers les pays de l'Union de Paiements, leur progression s'est poursuivie pendant l'année 1951; les importations se relèvent dans les derniers mois de l'année, sous l'influence des facteurs généraux qui ont déjà été signalés, et quand les importateurs abandonnent l'attitude expectative qu'ils avaient prise lorsque le sort immédiat des diverses devises était mis en question.

TABLEAU III

**Balance commerciale de l'U.E.B.L.**

(en milliards de francs)

Moyenne mensuelle	avec les Etats-Unis et le Canada			avec les pays de l'Union Européenne de Paiements		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
1951 1 <sup>er</sup> trimestre ....	1,86	1,11	— 0,74	6,68	7,05	+ 0,37
2 <sup>e</sup> trimestre ....	1,96	1,10	— 0,86	6,61	7,81	+ 1,20
3 <sup>e</sup> trimestre ....	1,85	0,97	— 0,89	5,62	7,86	+ 2,24
4 <sup>e</sup> trimestre ....	2,51	0,91	— 1,60	6,48	8,59	+ 2,11

L'écart de 19,3 milliards qui apparaît, d'une année à l'autre, dans la balance commerciale avec les pays de l'Union de Paiements provient pour une bonne part de l'élargissement du surplus sur les métropoles européennes des pays participants : ce surplus est passé de 4 à 19,6 milliards. Le solde des échanges avec la Grande-Bretagne et la Suisse s'est renversé à l'avantage de l'Union économique; dans le premier cas, l'écart est fort net. La balance avec la France revient vers l'équilibre. Les Pays-Bas restent le principal débouché de l'Union économique, mais les fournitures au marché hollandais ne représentent plus que 18 p. c. du total, contre 22,4 p. c. l'année antérieure : néanmoins, le solde positif de la balance s'élargit encore et atteint près de 10 milliards. Le cas de l'Allemagne constitue une exception : le déficit dépasse, en 1951, le chiffre de l'année antérieure.

La position vis-à-vis de la zone sterling s'est entièrement modifiée. D'une année à l'autre, le solde des échanges est passé d'un déficit de 7,8 milliards à un boni de 1,7 milliard. La différence est de 5,6 milliards dans le cas du Royaume-Uni, de 2 milliards dans le cas de l'Océanie, de 1,7 milliard dans le cas des pays d'Afrique autres que le Congo belge — dont beaucoup appartiennent à l'aire sterling. L'importance des pays sterling parmi les débouchés des exportateurs belgo-luxembourgeois s'est accrue, tandis que, comme fournisseurs, ils ont occupé sensiblement le même rang qu'en 1950. Au surplus, l'allure des transactions avec la zone sterling s'est profondément modifiée au cours de 1951 : le montant des importations de l'Union économique au cours de cette année est influencé par l'ampleur des achats effectués au premier trimestre à des prix-records; car, au cours des mois ultérieurs, leur montant a décliné, par suite de l'effritement des cours des matières premières, entraînant la contraction du

volume des achats, et plus tard, par suite des anticipations d'une révision de la parité du sterling. Au contraire, les expéditions belgo-luxembourgeoises ont progressé durant l'année; elles ont été stimulées soit par le gonflement exceptionnel que les revenus des pays producteurs de matières premières avaient subi pendant la phase d'emballage conjoncturel, soit par la conjoncture de réarmement au Royaume-Uni.

La même observation peut être faite au sujet des échanges avec les pays d'Amérique du Sud. Les importations belgo-luxembourgeoises ont décliné dans le courant de l'année; pourtant, leur montant total en 1951 dépasse celui de 1950. Mais les ventes de l'Union économique sont allées en s'élargissant et la balance commerciale s'est améliorée.

La participation du Congo belge au commerce extérieur de la Métropole, comme fournisseur et comme client, s'est encore quelque peu accrue : le déficit commercial de l'Union économique est pratiquement inchangé.

Enfin, les échanges avec l'Europe orientale ont perdu encore de leur importance par rapport au total.

\* \* \*

**Composition des courants d'exportation**

La plupart des industries exportatrices ont accru leur chiffre d'affaires extérieur dans une mesure sensiblement proportionnelle au gonflement de l'ensemble des ventes à l'étranger. Il y a cependant quelques exceptions, dont deux sont importantes : la part qui revient aux industries textiles dans le total des exportations a diminué; les exportations d'acier représentent, au contraire, un pourcentage du total plus élevé qu'en 1950; les livraisons de l'industrie houil-



lère aux marchés extérieurs ont été freinées par les limitations imposées pour assurer l'approvisionnement prioritaire de l'économie nationale; quant aux ventes de l'industrie diamantaire, elles paraissent s'être peu développées : mais, en fait, seules sont

recensées ici les transactions officielles, et il est vraisemblable que, pendant la plus grande partie de l'année 1951, les cours élevés du dollar sur les marchés parallèles ont favorisé les transactions clandestines.

TABLEAU IV

Valeur des exportations par secteur de production

(en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Secteurs	Montant des exportations		Pourcentage par rapport au total	
	1950	1951	1950	1951
1. Textiles et vêtement .....	22.468,4	30.298,0	27,2	22,9
2. Sidérurgie .....	12.048,4	29.035,7	14,6	21,9
3. Fabrications métalliques .....	12.967,7	20.705,3	15,7	15,6
4. Industrie des métaux non ferreux ..	8.593,2	12.444,6	10,4	9,4
5. Industries chimiques .....	7.672,1	12.258,5	9,3	9,2
6. Industries alimentaires .....	2.904,0	4.852,4	3,5	3,7
7. Industrie diamantaire .....	2.740,8	3.445,1	3,3	2,6
8. Agriculture .....	2.283,5	3.201,7	2,8	2,4
9. Industrie houillère .....	2.211,5	2.540,8	2,7	1,9
10. Industrie du verre et des glaces ...	1.475,2	2.192,9	1,8	1,7
11. Industrie du papier et des arts graphi- ques .....	798,3	2.068,2	1,0	1,6
12. Industrie des peaux et cuirs .....	937,9	1.397,1	1,1	1,1
13. Cimenteries .....	694,4	1.168,7	0,8	0,9
14. Industrie du caoutchouc .....	391,6	1.037,0	0,5	0,8
15. Industrie du bois et du meuble ....	376,0	699,9	0,5	0,5
16. Carrières .....	516,5	624,6	0,6	0,5
17. Industries céramiques et briqueteries	291,2	343,2	0,4	0,3
18. Industrie du tabac .....	194,3	183,9	0,2	0,1
19. Divers .....	3.005,9	4.070,2	3,6	2,9
Totaux...	82.570,9	132.567,8	100,0	100,0

Les cinq principales industries exportatrices de l'Union économique demeurent, de loin, les groupes produisant les textiles, l'acier, les fabrications métalliques, les métaux non ferreux et les produits chimiques.

Le chiffre d'affaires avec l'étranger des industries textiles atteint 30,3 milliards, contre 22,4 milliards en 1950. Les données numériques réunies au tableau v montrent que l'industrie de la laine a été sévèrement affectée par la détérioration du marché mondial : qu'il s'agisse des expéditions de matières premières qui intéressent l'activité des lavoirs, des expéditions de filés ou de celles de produits finis, les indices du volume révèlent la chute survenue par rapport à l'année antérieure. Les prix moyens pratiqués apparaissent encore comme élevés, mais, en fait — moyennes annuelles pondérées —, ils sont influencés par les cours exceptionnels obtenus dans les premiers mois de 1951.

La situation des débouchés extérieurs des filatures de coton s'avère avoir été plus favorable, tandis que le volume des exportations des tissages de coton, en diminution au cours de 1951, n'est guère supérieur, pour l'ensemble de l'année, à celui de 1950. Il est probable que la détente du marché a permis aux clients étrangers de substituer, dans leurs achats, des filés aux produits finis de coton.

Les expéditions de lin sont stables en volume, à des prix en hausse.

TABLEAU V

Exportations des industries textiles et du vêtement

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Groupes	1950	1951	Indice du volume	Indice des prix
	Valeurs nominales en millions de francs			
TOTAL GÉNÉRAL .....	22.468	30.298	97,9	138,4
Matières premières .....	7.624	10.309	86,4	157,1
dont : Textiles artificiels ..	312	584	120,6	168,7
Laine et poils .....	4.721	5.804	75,9	161,9
Lin .....	2.131	3.211	101,9	147,9
Filés .....	4.965	7.212	104,8	139,4
dont : Filés textiles artificiels .....	516	810	132,0	123,7
Fils de laine et poils .....	2.455	2.565	70,0	150,4
Fils de coton .....	1.345	2.625	142,1	137,4
Fils de lin .....	385	628	121,7	134,4
Produits finis .....	7.896	10.277	102,7	127,2
dont : Textiles artificiels ..	397	579	141,6	107,1
Laine et poils .....	2.412	2.701	83,9	133,5
Coton .....	3.593	4.808	106,2	126,6
Jute .....	624	1.058	129,5	130,9
Bonneterie .....	554	634	92,2	118,4
Vêtements, lingerie .....	1.296	1.695	112,4	118,9
Chapellerie .....	133	171	127,0	109,8

Dans tous les cas où les données du tableau v permettent la comparaison, qu'il s'agisse de textiles artificiels, de laine, de lin ou de coton, les prix des

matières premières accusent un relèvement plus accentué que ceux des demi-produits, et la hausse de ces derniers l'emporte sur celle des produits finis : si les cours moyens à l'exportation, pour l'année, se situent de la sorte à des niveaux différenciés suivant le degré d'achèvement des produits, c'est en raison de l'ampleur de la hausse que les produits de base avaient subie au début de l'année.

La répartition géographique des exportations des industries textiles (1) s'est peu modifiée en 1951, sinon que les pays de l'Europe occidentale et les Etats-Unis ont absorbé un pourcentage légèrement moindre du total des ventes : en effet, les difficultés du marché des textiles ont été ressenties, en 1951, dans la plupart des pays occidentaux. Néanmoins, les pays participant à l'O.E.C.E. représentent encore 71 p. c. des débouchés extérieurs des industries textiles. Mais des glissements se sont opérés dans les courants de vente dans divers pays de ce groupe. Par suite de la saturation de leur marché, extrêmement large en 1950, les Pays-Bas n'interviennent plus, parmi les clients étrangers des industries textiles, que pour 22,7 p. c. du total, contre 35 p. c. en 1950; les restrictions quantitatives à l'importation adoptées par l'Allemagne pour redresser sa situation extérieure ont également entraîné une diminution de l'importance relative du marché allemand. Au contraire, les fournitures au Royaume-Uni représentent 15,6 p. c. du total, contre 9,2 l'année antérieure.

TABLEAU VI

Exportations de la sidérurgie

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Groupes	1950	1951	Indice du volume	Indice des prix
	Valeurs nominales en millions de francs			
Base 1950 = 100				
TOTAL GÉNÉRAL . . . . .	12.048	29.036	149,9	160,8
dont : Billettes et largets . .	593	1.703	153,4	187,2
Fer et acier en barres forgées ou laminées à chaud . . . .	5.454	13.043	142,4	168,0
Tôles en fer ou acier planes non ouvrées à la surface laminées à chaud . . . .	2.131	5.321	151,2	165,2
Tôles en fer ou acier autres (1) . . . . .	915	2.136	154,3	150,9
Fer et acier en fils laminés à chaud . . . .	806	1.585	107,3	183,4
Feuillards en fer ou acier . . . . .	656	1.335	142,3	143,0

(1) Ce groupe comprend les tôles ayant subi un complément de finissage.

(1) On trouvera au tableau-annexe A le détail de la répartition géographique des courants de ventes. Les mêmes indications ont été publiées, pour l'année 1950, dans le *Bulletin d'Information* d'avril 1951, p. 216. Les deux séries de données peuvent être rapprochées aux fins de comparaison.

Les circonstances conjoncturelles ont favorisé tout particulièrement les exportations de la *sidérurgie belgo-luxembourgeoise*. Fournisseur marginal sur le marché mondial, celle-ci, dont l'activité est orientée à concurrence des deux tiers environ vers les débouchés étrangers, a bénéficié de la réapparition du *seller's market* de l'acier dans une économie de réarmement.

Le relèvement du niveau des cotations s'est combiné avec l'élargissement quantitatif des courants de vente. En tonnage, les exportations d'acier atteignent un maximum en 1951. Le redressement des prix, tel qu'il ressort des indices, est d'autant plus accusé que les valeurs unitaires étaient tombées bas en 1950, mais néanmoins, le niveau des cotations est extrêmement élevé : les exportations de la sidérurgie se sont élevées :

en 1948, à 3.083 milliers de tonnes valant 17,1 milliards, soit une valeur unitaire de 5.565 francs;

en 1949, à 3.376 milliers de tonnes valant 17,3 milliards, soit une valeur unitaire de 5.148 francs;

en 1950, à 3.223 milliers de tonnes valant 12,0 milliards, soit une valeur unitaire de 3.738 francs;

en 1951, à 4.591 milliers de tonnes valant 29 milliards, soit une valeur unitaire de 6.325 francs.

L'orientation des exportations d'acier n'a pas subi de changement notable en 1951 : les divers débouchés se sont élargis parallèlement. La moitié environ des ventes totales se sont effectuées à destination des pays de l'Europe membres de l'O.E.C.E. Mais il faut souligner ici que le réarmement des grands voisins de l'Union économique n'a profité que de façon indirecte à son industrie sidérurgique : la part des exportations de celle-ci qui s'écoule en France, en Allemagne et au Royaume-Uni n'a représenté respectivement que 1,7, 0,3 et 4,3 p. c. du total. Les Etats-Unis et le Canada ensemble ont absorbé 13,3 p. c. du montant total des ventes, contre 12,1 p. c. en 1950; l'Amérique latine 12,1 p. c., contre 11,3 p. c. en 1950, et l'Asie 8,5 p. c., contre 11,6 p. c. en 1950.

Il est moins aisé de mesurer avec précision les mouvements de prix et de volumes qui expliquent le développement des exportations de l'*industrie des fabrications métalliques* : elles sont passées de près de 13 milliards en 1950 à 20,7 milliards en 1951. Mais ces expéditions comprennent une variété extrêmement grande de produits, de telle sorte que les indices de volume et de prix que l'on a pu établir peuvent n'être qu'insuffisamment représentatifs : l'hétérogénéité des rubriques rend possible une altération de leur composition d'une année à l'autre.

Le tableau VII fait mention du montant des ventes des principaux secteurs exportateurs de cette industrie.

TABLEAU VII

## Exportations des fabrications métalliques

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Groupes	1950	1951	Indice du volume	Indice des prix
	Valeurs nominales en millions de francs			
			Base 1950 = 100	
TOTAL GÉNÉRAL .....	12.968	20.705	145,7	109,8
dont : Matériel de chemins de fer et tramways	639	863	142,0	92,8
Constructions élec- triques .....	2.338	3.314	137,8	102,5
Tréfilerie, étirage, la- minage à froid ...	1.898	4.323	149,2	151,9
Machines-outils ...	1.034	1.846	140,4	100,6
Construction navale	679	1.225	264,6	68,9
Armes portatives et munitions .....	1.335	1.311	88,7	110,6
Forge, estampage, gros emboutissage	512	1.409	220,1	124,9
Appareils et installa- tions pour diverses industries .....	726	778	101,3	105,0
Travail de la tôle...	597	997	140,8	121,7
Automobiles, cycles, aéronautique ....	1.130	1.787	196,1	109,8

Le relèvement du niveau des prix est incontestable, bien qu'on ne puisse l'estimer qu'avec une large approximation; mais il est sans doute moins accentué que la hausse des cotations à l'exportation des métaux; il s'agit, en effet, dans l'ensemble, de produits fortement ouvrés, dont les prix sont caractérisés par une plus grande résistance aux oscillations conjoncturelles. Le tableau VII montre que le renchérissement des prix pratiqués à l'exportation est plus net que pour les produits moins façonnés — comme les produits des tréfileries, des industries travaillant la tôle, des forges et ateliers d'estampage — que pour les biens d'équipement complètement finis, comme les constructions électriques, les machines-outils, etc.

Le volume des ventes à l'étranger s'est accru, sauf dans le cas de l'industrie armurière, des ateliers de construction de machines et appareils divers.

Ces deux derniers groupes n'ont d'ailleurs pas bénéficié d'une augmentation de leur chiffre d'affaires à l'exportation. A l'opposé, les tréfileries et ateliers d'étirage et de laminage à froid ont profité de l'extension la plus large des ventes à l'étranger.

La valeur des exportations de fabrications métalliques s'est accrue en 1951 pour presque tous les débouchés étrangers. Mais, si l'importance proportionnelle de ces marchés s'est peu modifiée, on observe néanmoins quelques déplacements. C'est ainsi que les Etats-Unis et le Canada ont absorbé 6,4 p. c. du total contre 3,2 p. c. en 1950, et les pays participant à l'O.E.C.E. 41,9 p. c., contre 44,6 p. c. en 1950 : le marché hollandais, notamment, qui représentait un cinquième du total pour cette année, n'est plus intervenu que pour 16,9 p. c.

La fermeté de la demande extérieure pour les métaux non ferreux s'est traduite par une hausse

sensible des cotations, mais n'a pas provoqué un nouvel élargissement quantitatif des courants d'exportation.

Bien que les ventes à l'étranger de cette industrie portent toujours en ordre principal sur les métaux bruts, on constate néanmoins un certain glissement en faveur des produits demi-finis.

TABLEAU VIII

## Exportations de l'industrie des métaux non ferreux

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Groupes	1950	1951	Indice du volume	Indice des prix
	Valeurs nominales en millions de francs			
			Base 1950 = 100	
TOTAL GÉNÉRAL .....	8.593	12.445	95,1	152,1
dont : Métaux bruts :				
Cuivre .....	2.789	3.312	88,9	133,6
Zinc .....	1.747	2.573	83,6	176,2
Plomb .....	663	1.110	108,7	164,2
Etain .....	1.005	1.296	83,6	164,2
Demi-produits de :				
Cuivre .....	975	1.632	107,6	155,9
Zinc .....	247	726	162,9	174,6

L'orientation géographique des exportations de métaux non ferreux s'est quelque peu modifiée en 1951; 73,8 p. c. des ventes totales ont été effectuées à destination des pays d'Europe membres de l'O.E.C.E., contre 64,6 p. c. l'année antérieure, par suite d'un accroissement considérable des expéditions vers l'Allemagne occidentale et les Pays-Bas.

Les achats de métaux non ferreux, principalement de cuivre brut et demi-fini, effectués en U.E.B.L. par les Pays-Bas sont passés de 1 à 2,3 milliards de francs; aussi est-il probable qu'une partie de ces importations ait donné lieu à des réexportations.

Les Etats-Unis et le Canada ensemble n'ont plus absorbé que 12 p. c. du montant total des ventes, contre 15 p. c. en 1950, et l'Amérique latine 4,3 p. c., contre 6,5 p. c. en 1950. Les expéditions vers les pays de l'Europe orientale ont subi une nouvelle contraction par suite du renforcement de l'embargo sur les livraisons de produits stratégiques à ces pays.

Les exportations des industries chimiques se sont accrues, en valeur nominale, dans les mêmes proportions que l'ensemble des ventes belgo-luxembourgeoises à l'étranger; aussi y interviennent-elles, comme l'année précédente, à concurrence d'environ 9 p. c. Comme pour les fabrications métalliques, il y a lieu d'interpréter avec réserve les relations de prix et de volume calculées pour les exportations de ces industries, en raison de l'hétérogénéité des produits comptabilisés dans les diverses rubriques douanières reprises au tableau IX.

TABLEAU IX

## Exportations des industries chimiques

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Groupes	1950	1951	Indice du volume	Indice des prix
	Valeurs nominales en millions de francs		Base 1950 = 100	
TOTAL GÉNÉRAL .....	7.672	12.258	127,0	114,8
dont : Sous-produits de la distillation de la houille .....	248	1.376	113,9	146,8
Engrais .....	3.922	4.788	120,8	100,6
Produits chimiques proprement dits ..	1.138	2.396	151,1	136,4
Produits pharmaceutiques .....	181	346	166,1	112,9
Produits photographiques .....	836	1.213	127,4	113,6
Pigments, couleurs et vernis .....	711	1.264	127,6	133,3

Il en ressort cependant que la hausse des cotations est incontestable pour tous les produits envisagés, sauf pour les engrais, qui constituent le groupe de produits pour lequel le courant d'affaires avec l'étranger est de loin le plus important.

L'accroissement considérable des exportations de sous-produits de la distillation de la houille a été rendu possible par le haut niveau d'activité dans les cokeries et la sidérurgie.

Le progrès des exportations, par rapport à l'année 1950, de l'ensemble des industries chimiques n'a pas provoqué de changements notoires dans l'importance relative des divers débouchés; comme l'année précédente, plus de la moitié des ventes totales s'effectuent à destination des pays participant à l'O.E.C.E.; les pays de l'Asie absorbent 11,3 p. c. des ventes contre 13,5 p. c. en 1950, et les Etats-Unis et le Canada 5,5 p. c. contre 6,5 p. c. en 1950.

Les fournitures à l'étranger des *industries alimentaires*, en progrès depuis plusieurs années, se sont encore accrues en 1951, et cela dans une mesure légèrement plus accentuée que l'ensemble des exportations, dont elles représentent 3,7 p. c., contre 3,5 p. c. l'année précédente.

L'évolution, d'une année à l'autre, des ventes des principales industries de ce secteur se présente comme suit (en millions de francs) :

	1951	1950
Sucreries et siroperies .....	1.662	1.393
Corps gras (huileries, margarineres)..	1.279	346
Minoteries, meuneries .....	574	437
Préparations de viandes et poissons ..	497	299
Préparations à base de farines ou féculés .....	378	106
Conserves de légumes et fruits .....	259	122

De cette comparaison, il ressort que si les exportations des industries alimentaires les plus importantes se sont accrues, ce sont les ventes de corps gras qui ont déterminé l'ampleur de la hausse d'ensemble; c'est d'ailleurs pour ces produits que l'augmentation des prix a été la plus vive.

Il y a lieu de signaler, d'autre part, que les exportations des industries alimentaires sont constituées à concurrence d'un montant de 2,4 milliards de francs par des réexportations.

Le progrès des exportations par rapport à 1950 de l'ensemble des industries alimentaires résulte de l'élargissement des courants de ventes aux pays européens membres de l'O.E.C.E., dont la part dans les exportations totales de produits alimentaires passe de 62,8 p. c. à 82,3 p. c.; ces débouchés reprennent ainsi la même importance relative qu'en 1949, au détriment des ventes aux pays d'Afrique et d'Asie. L'accroissement des livraisons aux pays d'Europe membres de l'O.E.C.E. résulte d'achats accrus de la part de la France, de l'Allemagne occidentale et du Royaume-Uni; au contraire, les achats néerlandais se sont contractés.

Les exportations de l'*industrie diamantaire* se sont développées, mais dans une mesure moindre que l'ensemble des exportations; aussi ne représentent-elles plus que 2,6 p. c. des ventes totales à l'étranger, contre 3,3 p. c. l'année précédente.

Les Etats-Unis demeurent, de loin, le client le plus important, quoique l'importance relative des livraisons officielles de diamants à ce pays ait sensiblement diminué. Signalons, d'autre part, un accroissement non négligeable, en valeur absolue comme en valeur relative, des ventes aux marchés de l'Europe occidentale, principalement au marché anglais, et des ventes aux marchés asiatiques.

Malgré certaines restrictions aux exportations de *produits agricoles*, en vue d'assurer l'approvisionnement du marché intérieur à des prix raisonnables, celles-ci se sont accrues par rapport à l'année précédente.

Seules les ventes de produits maraîchers et de fruits se sont contractées; celles des produits de l'horticulture se sont maintenues au niveau des deux années antérieures.

Les pays d'Europe membres de l'O.E.C.E., et plus particulièrement la France, constituent de loin les principaux débouchés pour ce secteur important de l'économie belgo-luxembourgeoise. Leur importance proportionnelle s'est cependant amoindrie au profit des marchés américains et canadiens, qui absorbent ensemble 8,4 p. c. des exportations de l'agriculture, contre 3,7 p. c. en 1950, par suite d'un accroissement de leurs achats d'œufs, de volaille et de gibier.

Les mesures gouvernementales prises au cours des derniers mois de 1950 en vue d'assurer l'approvisionnement en charbon du marché intérieur ont été maintenues pendant toute l'année sous revue. Aussi les exportations de *combustibles minéraux solides* ont-elles enregistré une contraction quantitative (2.524 contre 3.127 milliers de tonnes en 1950); en valeur, les ventes à l'étranger de coke et de houille ont quelque peu augmenté, par suite d'un redressement sensible des prix.

Les pays européens membres de l'O.E.C.E. demeurent, de loin, les clients les plus importants de l'industrie houillère, quoique les livraisons à ces pays ne représentent plus que 82,4 p. c. des livraisons totales, contre 92,6 p. c. en 1950. Parmi ces pays, citons, par ordre d'importance : l'Italie, la France, les Pays-Bas et la Suisse.

Signalons, d'autre part, un certain accroissement des livraisons de combustibles aux pays de l'Europe orientale; il s'agit en ordre principal de fournitures de charbon et de coke à la Finlande, en contrepartie des livraisons finlandaises de bois de mine et de bois pour papeterie.

L'industrie du verre et des glaces a pu accroître assez sensiblement ses exportations au cours de l'année sous revue, grâce à l'élargissement quantitatif des courants de ventes; les prix unitaires à l'exportation ne se sont relevés que très faiblement.

Les pays européens membres de l'O.E.C.E. et les pays de l'Amérique du Nord demeurent les principaux clients de cette industrie, quoique la part relative de leurs achats se soit contractée. Les ventes sur les marchés de l'Océanie se sont à nouveau développées, et celles aux pays asiatiques ont regagné, en importance relative, le terrain perdu en 1950.

La fermeté de la demande extérieure pour les produits de l'industrie du papier et des arts graphiques s'est traduite par un relèvement sensible des cotations et un élargissement quantitatif des courants de ventes.

Les pays de l'O.E.C.E., et plus particulièrement les Pays-Bas et la France, demeurent les débouchés les plus importants; mais ce sont les ventes aux pays de l'Asie et de l'Océanie qui se sont le plus développées.

Les exportations de l'industrie des peaux et cuirs ont enregistré de nouveaux progrès; on constate un élargissement assez parallèle des divers débouchés.

Les ventes à l'étranger des cimenteries, en recul en 1950 par suite du niveau très élevé de la demande intérieure, ont presque doublé au cours de l'année sous revue. Ce sont surtout les ventes aux pays de l'O.E.C.E. et aux pays africains qui se sont développées; les livraisons aux Etats-Unis et au Canada ont

également pris une certaine extension, tandis que celles aux clients traditionnels de l'Amérique latine se sont contractées.

L'industrie du caoutchouc a presque triplé ses ventes à l'étranger. Les marchés les plus importants sont les pays de l'O.E.C.E. — particulièrement les Pays-Bas — et le Congo belge.

Les ventes à l'étranger de chacun des autres secteurs de production de l'économie belgo-luxembourgeoise — et notamment de l'industrie du bois et du meuble, des carrières, des industries céramiques et des briqueteries, de l'industrie du tabac — sont demeurées inférieures à 1 milliard de francs en 1951. Elles enregistrent cependant, pour chacun des secteurs, sauf pour l'industrie du tabac, un certain accroissement par rapport à l'année antérieure.

\* \* \*

#### Composition des courants d'importation

La hausse observée de 1950 à 1951 dans la valeur des importations a été particulièrement sensible pour les *biens de production*, beaucoup moins nette en ce qui regarde les *biens de consommation* et les *biens d'équipement*. Aussi, la part relative des biens de la première catégorie dans l'ensemble des courants d'achat à l'étranger s'est-elle encore accrue : elle excède 70 p. c. pour l'année sous revue.

TABLEAU X

#### Valeur des importations par catégorie de biens

(en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

	Valeur des importations		Pourcentage par rapport au total	
	1950	1951	1950	1951
Biens de production.....	65.134	89.777	66,8	70,6
Biens de consommation ..	23.177	26.856	23,8	21,1
Biens d'équipement .....	9.192	10.569	9,4	8,3
Total...	97.503	127.202	100,-	100,-

L'augmentation des importations de *biens de production*, exprimées en volume, a été modérée; elle n'a pas dépassé 6 p. c., en dépit de l'expansion marquée de la production industrielle globale. Ceci confirme les observations qui ont été faites antérieurement quant au renversement, au cours de l'année, des tendances spéculatives qui avaient conduit, dans la seconde moitié de 1950 et au début de 1951, à la constitution de stocks importants.

TABLEAU XI

**Valeur des importations de biens de production**  
(en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Catégories de biens de production	Valeur des importations		Indice 1951 (base 1950 = 100)	
	1950	1951	Volume	Prix unitaires
<b>BIENS DE PRODUCTION</b>				
servant à l'agriculture et aux industries alimentaires .....	10.674	12.658	109,7	112,3
servant aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques .....	14.497	21.049	112,3	129,3
servant aux industries textiles .....	16.496	19.450	76,1	154,6
servant aux industries du bois .....	1.880	1.870	85,1	136,-
servant aux industries diamantaires .....	2.589	3.296	—	—
servant aux industries du cuir .....	1.687	1.831	83,2	133,9
servant aux industries du papier et aux industries graphiques .....	925	1.915	106,3	194,7
servant aux industries du tabac .....	737	984	114,8	116,5
servant indistinctement aux divers secteurs de production .....	15.649	26.724	136,6	124,6
<b>Total...</b>	<b>65.134</b>	<b>89.777</b>	<b>106,-</b>	<b>130,8</b>

L'accroissement en volume des importations de biens de production destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires s'explique principalement par la majoration des achats de froment aux fins de la constitution de réserves de sécurité.

Les industries métallurgiques, en vue d'alimenter une activité en expansion marquée, ont accru, dans des proportions appréciables, leurs achats de minerais — ferreux et non ferreux —, de mitraille et de métaux bruts. Les ateliers de construction automobile ont également majoré leurs importations de pièces détachées et de parties de véhicules destinées à l'assemblage en Belgique.

Les importations de biens de production destinés à l'industrie textile ont fléchi très nettement en volume : le recul de l'activité dans l'industrie lainière et la politique de liquidation des stocks poursuivie depuis l'effondrement des cours survenu à la fin du premier trimestre, ont réduit les achats de laine brute à moins de 60 p. c. de leur volume de l'année antérieure; les importations de coton brut ont également été freinées et n'ont représenté que 90 p. c. environ du même niveau de référence. En ce qui regarde le lin, et surtout le jute, les importations se sont accrues pour faire face aux besoins d'une activité plus intense.

Les importations de bois et de peaux et cuirs se sont réduites, en volume, parallèlement à une certaine diminution de la production des secteurs industriels intéressés. L'augmentation des coupes indigènes

a également constitué, pour le premier de ces secteurs, un facteur de contraction des achats à l'étranger.

Les importations de pâtes à papier et de tabac ont été majorées. Dans le premier cas, il s'agit d'un mouvement parallèle à l'évolution de la production. Dans le second, il y a lieu de tenir compte d'un développement marqué des réexportations de tabac brut à destination des Pays-Bas.

TABLEAU XII

**Importations de combustibles, de produits chimiques et de produits servant indistinctement aux divers secteurs de production**

(en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Nature des importations	Valeur des importations		Indice 1951 (base 1950 = 100)	
	1950	1951	Volume	Prix unitaires
Combustibles .....	2.415	4.310	160,1	111,5
Huiles minérales .....	2.248	4.201	155,4	120,2
Produits chimiques .....	1.968	2.921	132,6	116,7
Divers .....	9.018	15.292	124,6	133,1
<b>Total...</b>	<b>15.649</b>	<b>26.724</b>	<b>136,6</b>	<b>124,6</b>

Les achats de combustibles, d'huiles minérales, de produits chimiques et de produits divers destinés indistinctement aux différents secteurs de production ont pris plus d'ampleur : ces majorations reflètent l'intensité des besoins généraux de l'industrie en énergie et en produits d'entretien. Malgré l'expansion de la production nationale, les achats de houille sont passés, d'une année à l'autre, de 902 à 2.474 milliers de tonnes, les achats de coke de 2.455 à 3.104 milliers de tonnes. Les importations d'huiles minérales — à l'exclusion des huiles légères affectées à des usages non industriels qui sont traitées comme des biens de consommation — ont représenté 2.881 milliers de tonnes en 1951 contre 1.763 milliers de tonnes en 1950. Pour apprécier la portée de ce dernier chiffre, il faut cependant tenir compte du fait que les exportations d'huiles de diverses catégories ont porté sur 708 milliers de tonnes en 1951 contre 343 milliers de tonnes en 1950.

Les prix unitaires moyens des importations de biens de production ont haussé d'une manière appréciable, d'une année à l'autre. En effet, les replis observés depuis mars dans les cours d'un grand nombre de matières premières n'ont en général pas ramené les cotations au niveau auquel elles s'établissaient pendant le premier semestre de 1950. En outre, les indices annuels de 1951 sont influencés, notamment en ce qui regarde les matières premières textiles, par les gros achats effectués au cours du premier trimestre à des prix fort élevés.

Malgré les larges modifications survenues, d'une année à l'autre, dans la composition des courants d'importation de biens de production, l'orientation géographique de ces achats n'a guère subi de changement prononcé. Tout au plus peut-on signaler que la part relative des pays européens membres de l'O.E.C.E. dans les livraisons est tombée de 40,2 à 37,9 p. c., tandis que celle des Etats-Unis et du Canada passait de 19,8 à 22,4 p. c. Ce glissement s'explique essentiellement par l'incidence des achats accrus de froment et de charbon sur les marchés nord-américains. En ce qui regarde ce dernier produit, les fournitures américaines, pratiquement nulles en 1950, ont représenté, en 1951, près de 60 p. c. du total importé.

TABLEAU XIII

**Valeur des importations de biens de consommation**  
(en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Nature des importations	Valeur des importations		Indice 1951 (base 1950 = 100)	
	1950	1951	Volume	Prix unitaires
<i>Produits alimentaires</i> .....	11.594	12.598	98,6	110,5
<i>Produits animaux</i> .....	4.676	5.138	97,7	112,9
dont : Lait et beurre .....	2.960	3.144	94,1	112,8
Viandes et graisses .....	1.039	1.476	124,7	116,6
Divers .....	677	518	—	—
<i>Produits végétaux</i> .....	6.918	7.460	99,2	108,8
dont : Fruits .....	1.618	1.734	114,1	100,6
Cafés et épices .....	2.871	3.011	89,1	117,8
Légumes .....	811	817	97,5	108,2
Vins et spiritueux .....	746	805	108,4	99,4
Divers .....	972	1.093	101,2	107,5
<i>Produits autres que les produits alimentaires</i> .....	11.583	14.258	112,6	109,9
dont : Textiles .....	3.564	4.446	117,2	110,4
Véhicules automobiles, cycles .....	1.760	1.957	97,9	113,6
Horlogerie .....	296	301	87,8	109,—
Divers .....	5.963	7.554	115,6	108,6
<b>Total...</b>	<b>23.177</b>	<b>26.856</b>	<b>105,2</b>	<b>110,2</b>

Si les importations de *biens de consommation* ont progressé quelque peu, en volume, d'une année à l'autre, c'est uniquement en raison du développement des achats de produits non alimentaires — notamment de produits textiles. Dans le cas des produits alimentaires, la régression est, en effet, la règle, les viandes et graisses, fruits, vins et spiritueux faisant seuls exception. Les prix unitaires moyens des biens de consommation importés ont haussé de manière non négligeable.

Du point de vue de l'orientation géographique des importations de biens de consommation, il y a lieu d'observer que les livraisons des pays européens membres de l'O.E.C.E. ont encore augmenté en importance relative au cours de l'année sous revue : elles ont représenté 63,7 p. c. du total contre 65,9 p. c. en

1950. Le glissement s'est effectué notamment par la réduction de la contribution du Canada et des Etats-Unis, qui est tombée de 10,9 à 9,8 p. c.

TABLEAU XIV

**Valeur des importations de biens d'équipement**  
(en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Nature des importations	1950	1951
Matériel de chemins de fer et de tramways...	241	216
Véhicules commerciaux et avions.....	787	1.003
Construction navale .....	46	352
Machines motrices, pompes, compresseurs.....	829	918
Machines complètes .....	2.974	2.750
Machines agricoles .....	229	283
Machines textiles .....	864	866
Machines-outils .....	424	505
Machines diverses .....	1.457	1.096
Appareils de levage et de manutention.....	445	546
Matériel électrique et électromécanique.....	1.832	2.011
Fine mécanique .....	251	313
Outillage, pièces et accessoires de machines diverses .....	720	934
Matériel de bureau .....	288	379
Divers .....	779	1.147
<b>Total...</b>	<b>9.192</b>	<b>10.569</b>

Les importations de *biens d'équipement* ont progressé, en valeur, de 15 p. c. environ, d'une année à l'autre. En raison de la non-fongibilité des biens comptabilisés dans chacune des positions douanières qui intéressent ce groupe d'importations, il est malaisé de faire le départ de l'incidence du mouvement des volumes et de celle des fluctuations des prix unitaires moyens sur l'expansion en valeur. On peut indiquer cependant que les indices de volume et de prix, obtenus par le dépouillement des positions douanières à contenu suffisamment homogène, s'établissent respectivement à 114,8 et à 105,5 par rapport à 1950.

Les diverses spécifications groupées dans la rubrique des biens d'équipement s'inscrivent en accroissement, à l'exception du matériel de chemins de fer et de tramways et des machines autres que les machines motrices.

Principalement grâce au développement des livraisons allemandes, les pays européens membres de l'O.E.C.E. ont pu fournir 80,8 p. c. des importations de biens d'équipement, contre 67,8 p. c. en 1950. Par contre, la part des Etats-Unis et du Canada est tombée de 30,5 à 17,3 p. c.

\* \* \*

**Courants commerciaux avec les pays de l'U.E.P.**

Comme il a été souligné ci-avant, le fonctionnement de l'U.E.P. n'a pas modifié l'orientation géographique du commerce extérieur belgo-luxembourgeois. Aussi, les relations commerciales avec les pays de l'U.E.P. présentent-elles, en 1951, la même physio-

nomie qu'avant la guerre et qu'au cours de l'année précédente, et cela malgré un accroissement non négligeable des échanges avec ce groupe de pays, tant en volume qu'en valeur nominale.

Les données du tableau xv prouvent qu'il est erroné de prétendre que le gonflement du boni commercial sur les pays de l'U.E.P. est uniquement le résultat des prix élevés pratiqués à l'exportation. Même si l'amélioration des termes d'échange est réelle et quelque peu supérieure à celle des termes d'échange globaux — par rapport à l'année précédente, l'indice se situe à 108,7 contre 106,9 pour l'ensemble des échanges commerciaux avec l'étranger —, il n'en demeure pas moins vrai que le volume des ventes aux pays de l'U.E.P. s'est, d'autre part, sensiblement accru.

TABLEAU XV

**Commerce extérieur de l'U.E.B.L.  
avec les pays de l'U.E.P. — Année 1951**

*Indices du volume, des prix et des termes d'échange*

Base 1950 = 100		
	Indices du volume	Indices des prix et des termes d'échange
Exportations .....	122,5	132,8
Importations .....	106,7	122,1
Termes d'échange ..	—	108,7

Ceci se vérifie pour les exportations de tous les secteurs de production, sauf pour les secteurs textiles et vêtements, charbonnages et agriculture. L'augmentation de la valeur globale des ventes de ces trois secteurs est purement nominale; les causes de la diminution ou du manque de développement réel de ces ventes ont déjà été exposées : il s'agit du fléchissement de la demande extérieure pour les produits textiles et des mesures restrictives appliquées aux exportations de charbon et de produits agricoles en vue de ne pas entraver l'approvisionnement du marché intérieur.

Les exportations vers les pays de l'U.E.P. se composent à concurrence des trois quarts environ de produits textiles, de produits de la métallurgie et de produits chimiques.

L'industrie textile atteint encore un chiffre élevé de ventes en 1951, malgré le déclin enregistré au second semestre. Pour l'ensemble de l'année, les exportations de ce secteur interviennent pour 25 p. c. dans les ventes totales aux pays de l'U.E.P. contre 31 p. c. l'année précédente.

Le recul relatif des exportations de l'industrie textile a été compensé par une expansion des ventes de produits métallurgiques, à la faveur de la conjoncture de réarmement. Les livraisons de la sidérurgie représentent à elles seules 20 p. c. des ventes totales aux pays de l'U.E.P.; l'accroissement de ces exportations

est loin d'être uniquement nominal, puisque l'indice du volume, calculé par rapport à l'année antérieure, s'élève à 145. Les exportations de métaux non ferreux, qui représentent 10,3 p. c. des ventes totales aux pays de l'U.E.P., ne se sont pas sensiblement accrues en volume, mais ont bénéficié de la hausse des prix sur les marchés mondiaux. Les produits des fabrications métalliques, par contre, n'ont pu bénéficier d'une hausse des prix à l'exportation aussi marquée que les produits bruts et les biens de production; aussi, l'accroissement de la valeur absolue des ventes de ces industries, qui interviennent pour 12,8 p. c. dans les exportations totales vers les pays de l'U.E.P., est-il dû, en grande partie, à l'augmentation des quantités exportées.

TABLEAU XVI

**Exportations vers les pays de l'U.E.P.**

Source: *Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.*

Secteurs	1950	1951	Indices du volume	Indices des prix
	Valeurs nominales on millions de francs		Base : 1950 = 100	
Industries textiles et vêtements .....	17.636	23.618	99,6	135,3
Sidérurgie .....	7.585	18.736	145,0	162,0
Fabrications métalliques..	6.775	12.065	158,1	111,4
Industries des métaux non ferreux .....	5.829	9.633	107,5	152,1
Industries chimiques .....	5.233	8.039	120,4	117,4
Industries alimentaires....	2.147	4.386	165,9	121,6
Agriculture .....	2.042	2.711	97,9	111,7
Industrie houillère .....	2.052	2.107	74,1	138,6
Industrie du papier et des arts graphiques.....	657	1.748	178,6	149,7
Industrie du verre et des glaces .....	870	1.363	148,9	105,5
Autres .....	6.100	9.558	—	—
Total...	56.926	93.964	122,5	132,8

Les importations en provenance des pays de l'U.E.P. se sont effectuées à des prix sensiblement plus élevés que ceux de l'année antérieure; en volume, elles accusent un accroissement modéré.

Ces importations se composent essentiellement — soit à concurrence de 63 p. c. — de biens de production : matières premières textiles (laine), matières premières destinées aux industries métallurgiques (minerais, métaux bruts), diamants, combustibles et huiles minérales. Il y a lieu de remarquer que le volume des importations de biens de production est demeuré stable, la hausse de la valeur nominale étant le résultat de l'augmentation des prix.

Les biens de consommation interviennent pour environ un quart dans l'ensemble des fournitures des pays de l'U.E.P. à l'économie belgo-luxembourgeoise; il s'agit surtout de produits alimentaires (lait et beurre), de produits textiles et de véhicules automobiles.



TABLEAU XVII

## Importations en provenance des pays de l'U.E.P.

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Catégories de biens	1950	1951	Indices du volume	Indices des prix
	Valeurs nominales en millions de francs		Base 1950 = 100	
<b>BIENS DE PRODUCTION</b> .....	<b>36.037</b>	<b>48.251</b>	<b>99,7</b>	<b>132,4</b>
<i>destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires</i> ..	3.650	3.137	81,3	105,4
<i>destinés aux industries métallurgiques</i> .....	6.637	10.060	116,0	131,9
dont : Minerais .....	2.417	3.947	128,9	128,7
Métaux bruts .....	2.033	2.879	99,5	163,5
Pièces détachées d'autos .....	1.322	1.598	109,3	110,0
<i>destinés aux industries textiles</i> .....	10.971	12.528	71,5	159,6
Matières premières .....	9.441	10.790	69,1	165,3
dont : Laine .....	5.544	6.167	60,3	184,6
Coton .....	392	413	55,5	189,7
Demi-produits .....	1.520	1.722	87,9	128,8
dont : Laine .....	437	493	78,6	143,6
Coton .....	519	610	105,6	112,9
<i>destinés à des industries diverses :</i>				
Industrie du bois .....	781	738	80,6	133,9
Industrie diamantaire .....	2.226	2.979	—	—
Industrie du cuir .....	1.163	1.177	74,5	137,1
Industrie du papier et industrie graphique ..	630	1.406	101,7	156,0
Industrie du tabac .....	122	172	138,4	102,1
<i>destinés indistinctement aux divers secteurs de la production :</i>				
Combustibles .....	2.359	2.961	126,3	99,4
Huiles minérales .....	1.147	2.874	207,3	120,8
Produits chimiques .....	1.306	1.940	131,9	116,6
Divers .....	5.045	8.279	116,9	136,1
<b>BIENS DE CONSOMMATION</b> .....	<b>16.159</b>	<b>19.357</b>	<b>109,8</b>	<b>108,8</b>
<i>Produits alimentaires prêts à la consommation</i> ..	6.797	7.441	99,0	109,2
Produits animaux .....	3.843	4.245	96,8	112,6
dont : Lait et beurre .....	2.804	3.076	97,5	112,5
Produits végétaux .....	2.954	3.196	101,8	105,0
<i>Biens autres que produits alimentaires prêts à la consommation</i> ..	9.362	11.916	118,6	108,5
dont : Textiles .....	3.071	3.897	120,2	108,1
Véhicules automobiles .....	1.488	1.657	97,8	113,7
<b>BIENS D'ÉQUIPEMENT</b> .....	<b>6.198</b>	<b>8.536</b>	<b>127,8</b>	<b>106,6</b>
dont : Véhicules commerciaux et avions .....	558	893	119,2	131,6
Matériel électrique et électro-mécanique ..	1.290	1.650	123,3	105,1
Machines .....	1.835	2.258	119,4	103,2
<b>Total...</b>	<b>58.394</b>	<b>76.144</b>	<b>105,7</b>	<b>122,1</b>

Les livraisons de biens d'équipement par les pays de l'U.E.P., cependant principaux fournisseurs de l'U.E.B.L. pour cette catégorie de biens, ne représentent que 11 p. c. de leurs expéditions totales. Elles se composent surtout de machines et de matériel électrique et électro-mécanique.

\* \* \*

## Courants commerciaux avec les Etats-Unis et le Canada

On a rappelé, ci-avant, que le déficit commercial vis-à-vis des Etats-Unis et du Canada s'était accru en 1951.

Exprimée en pourcentage des valeurs recensées en 1950, la hausse des exportations — 53 p. c. — a été plus marquée que celle des importations — 34 p. c. — ; mais, en termes absolus, l'écart entre les deux termes de la balance commerciale s'est creusé.

TABLEAU XVIII

Commerce extérieur de l'U.E.B.L.  
avec les Etats-Unis et le Canada — Année 1951

Indices du volume, des prix et des termes d'échange

Base 1950 = 100

	Indices du volume	Indices des prix et des termes d'échange
Exportations .....	114,3	135,8
Importations .....	121,4	114,3
Termes d'échange ..	—	118,8

Calculée en volume, l'expansion des exportations est relativement appréciable, mais cependant moins sensible que dans le cas des ventes sur les marchés U.E.P. Les progrès les plus marquants ont été réalisés par les industries lourdes — fabrications métalliques, sidérurgie, industries chimiques.

La contraction des expéditions de l'industrie des métaux non ferreux s'explique par une circonstance

TABLEAU XIX

## Exportations vers les Etats-Unis et le Canada

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Secteurs	1950	1951	Indices du volume	Indices des prix
	Valeurs nominales en millions de francs		Base : 1950 = 100	
1. Sidérurgie .....	1.457	3.854	157,3	162,3
2. Industries textiles et du vêtement .....	1.985	1.947	73,8	131,0
3. Industrie diamantaire ..	1.727	1.830	—	—
4. Industrie des métaux non ferreux .....	1.293	1.491	82,0	143,5
5. Fabrications métalliques	406	1.337	212,7	101,7
6. Industries chimiques ..	501	672	120,4	104,0
7. Industrie du verre et des glaces .....	336	448	121,2	111,2
8. Divers .....	340	714	—	—
Total ...	8.045	12.293	114,3	135,8

spéciale : les fournitures d'étain — principal produit écoulé par cette industrie sur les marchés nord-américains — ont été pratiquement interrompues dans les derniers mois de l'année, au moment du renouvellement des accords relatifs aux conditions de vente du métal.

L'industrie du verre et des glaces a trouvé de nouveaux débouchés. Par contre, les livraisons de produits textiles se sont contractées très nettement.

La hausse des prix unitaires à l'exportation a été fort nette, légèrement plus accentuée même que dans le cas des livraisons aux pays membres de l'U.E.P. Ceci s'explique, en ordre principal, par l'importance relative plus grande des produits sidérurgiques, dont les prix ont fortement augmenté, dans les courants d'exportation vers les marchés nord-américains.

Les importations se sont accrues, en volume, de manière sensible. Cette évolution, qui forme contraste avec les faits observés en ce qui regarde le commerce global et les achats dans les pays membres de l'U.E.P., est due, pour une large part, à l'évolution des achats de céréales et de combustibles : les importations de froment ont été majorées notamment en vue de la constitution de stocks de sécurité; par ailleurs, l'intensité de la demande intérieure effective ou anticipée a provoqué l'apparition d'un important courant d'achat de charbon américain. Par contre, les importations de coton se sont réduites en raison du niveau déprimé de l'activité de l'industrie textile. Dans l'ensemble, on observe que l'accroissement en volume s'applique surtout aux achats de biens de production, beaucoup plus modérément aux importations de biens de consommation. Quant aux importations de biens d'équipement, elles se sont très nettement contractées en volume.

La hausse des prix à l'importation a été modérée — nettement moins sensible que dans le cas des achats dans les pays membres de l'U.E.P. Aussi, l'amélioration

des termes d'échange de l'U.E.B.L. avec les Etats-Unis et le Canada a-t-elle été particulièrement accentuée. Leur indice s'établit à 118,8 par rapport à 1950.

TABLEAU XX

## Importations en provenance des Etats-Unis et du Canada

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Catégories de biens	Année 1950	Année 1951	Indices du volume	Indices des prix
	Valeurs nominales en millions de francs		Base : 1950 = 100	
BIENS DE PRODUCTION .....	12.909	20.105	135,7	115,4
dont : Céréales .....	3.113	5.705	162,2	113,0
Pièces détachées d'autos .....	1.806	2.348	124,8	104,7
Coton .....	2.096	2.521	89,9	132,8
Tabac .....	498	675	112,4	120,5
Combustibles .....	11	1.341	—	80,7
Huiles minérales ..	504	733	113,7	127,8
Produits chimiques ..	618	885	111,1	118,9
BIENS DE CONSOMMATION ..	2.528	2.632	102,6	109,5
Produits alimentaires .....	1.190	1.052	90,0	109,3
Produits non alimentaires ..	1.338	1.580	117,0	109,7
BIENS D'ÉQUIPEMENT .....	2.806	1.834	60,7	107,6
Total ...	18.243	24.571	121,4	114,3

\* \* \*

## Conclusions

Stimulés par la conjoncture mondiale, les courants d'échange commerciaux de l'U.E.B.L. se sont sensiblement développés en 1951 et atteignent des niveaux records tant à l'importation qu'à l'exportation.

A quelques rares exceptions près, tous les secteurs de production de l'économie belgo-luxembourgeoise ont participé aux progrès des ventes à l'étranger; les industries lourdes, travaillant directement pour le réarmement, ont toutefois été avantagées par rapport aux industries de consommation. C'est ainsi que les exportations de produits textiles ont perdu de leur importance relative dans l'ensemble des courants de ventes, au profit des livraisons de la sidérurgie.

A l'importation, les principaux progrès ont été réalisés dans le domaine des biens de production; les achats de biens d'équipement et de biens de consommation se sont accrues dans une mesure relativement moindre.

Le développement des courants d'échange n'est pas uniquement nominal; tant à l'importation qu'à l'exportation, on constate une augmentation du volume des échanges. La hausse des prix n'en demeure pas moins la cause prépondérante; cette hausse ayant été plus prononcée pour les ventes que pour les

achats, les termes d'échange se sont améliorés et la balance commerciale s'est soldée par un boni appréciable.

L'orientation géographique du commerce extérieur belgo-luxembourgeois n'a pas subi de modifications profondes. La traditionnelle prépondérance des courants d'échange avec les pays de l'U.E.P. s'est maintenue, ainsi que le déficit vis-à-vis de la zone dollar.

Les difficultés créées par ce déséquilibre ont incité les autorités belgo-luxembourgeoises à prendre, au cours des derniers mois de l'année, certaines mesures spécifiques pour tenter de freiner cette évolution; la politique commerciale est cependant demeurée libérale dans son principe.

L'augmentation de l'excédent sur les pays de

l'U.E.P. et l'accentuation du déficit vis-à-vis de la zone dollar ne sont pas la résultante d'une hausse plus nette des prix pratiqués à l'exportation vers le premier groupe de pays. On constate, en effet, qu'en raison de l'importance accrue des produits sidérurgiques dans l'ensemble des ventes aux Etats-Unis et au Canada, les prix à l'exportation vers ces pays ont haussé plus nettement que les cotations appliquées aux exportations vers les pays de l'U.E.P.

D'autre part, les prix moyens à l'importation sont demeurés plus stables dans le cas des achats aux Etats-Unis et au Canada. Aussi, l'amélioration des termes d'échange dans les relations commerciales avec ces pays est-elle plus prononcée qu'en ce qui concerne les échanges avec les pays de l'U.E.P.

## ANNEXE

## TABLEAU A

## Commerce spécial de l'U.E.B.L. en 1951

## Orientation géographique des exportations

Pourcentages par rapport à la valeur totale des ventes de chaque secteur

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Zones géographiques	Industries textiles et vêtements	Fabrications métalliques	Sidérurgie	Industrie des métaux non ferreux	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industrie diamantaire	Agriculture	Charbonnages et cokeries	Verreries et glaceries	Industrie des peaux et cuirs	Industrie du papier et des arts graphiques	Cimenteries	Diverses industries	Total
<i>Europe :</i>															
Pays membres de l'U. E. P. (1) (Métropoles) .....	71,4	41,9	49,9	73,8	55,2	82,3	33,6	83,8	82,4	44,8	83,4	74,9	56,6	80,2	60,8
Europe orientale .....	5,3	4,5	3,4	2,1	6,1	1,7	—	1,2	6,1	0,2	1,6	1,1	—	2,2	3,8
Autres pays d'Europe .....	0,1	1,2	0,3	0,1	2,9	0,3	—	0,4	3,6	0,2	0,1	0,2	—	0,4	0,7
<i>Afrique :</i>															
Congo belge et Ruanda-Urundi	1,6	13,3	2,9	1,3	2,4	2,4	—	2,0	0,6	1,9	1,9	8,0	8,3	5,0	4,1
Autres pays d'Afrique .....	3,3	7,4	6,1	1,0	3,5	7,0	0,8	1,4	1,8	3,7	0,6	1,6	15,7	2,1	4,3
<i>Amérique :</i>															
Etats-Unis, Alaska et Canada	6,4	6,4	13,3	12,0	5,5	1,1	53,1	8,4	—	20,4	7,2	3,4	3,8	2,5	9,3
Amérique latine .....	4,1	11,7	12,1	4,3	6,9	0,4	0,6	0,6	2,0	10,2	3,3	2,1	6,2	1,4	6,9
<i>Asie</i> .....	5,4	9,2	8,5	4,4	11,3	4,4	11,1	0,6	0,5	11,0	1,8	5,6	8,0	3,3	7,0
<i>Océanie</i> .....	2,3	4,3	3,5	1,0	2,2	0,1	0,8	0,1	0,2	7,5	0,1	3,1	1,4	1,9	2,6
<i>Divers</i> .....	0,1	0,1	—	—	4,0	0,3	—	1,5	2,8	0,1	—	—	—	1,0	0,5
Total .....	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—	100,—
Pays de l'U. E. P. (2) .....	78,0	58,3	64,5	77,4	65,6	90,4	44,3	84,7	82,9	62,2	84,7	84,5	78,2	85,2	70,9
Zone sterling .....	21,5	16,5	17,8	13,1	19,3	37,2	29,6	8,7	0,6	25,6	6,7	19,0	26,1	13,3	18,5
Chiffres absolus (millions de francs)	30.298	20.705	29.036	12.445	12.258	4.852	3.445	3.202	2.541	2.193	1.397	2.068	1.169	6.959	132.568
<i>(1) dont :</i>															
France .....	11,0	5,7	1,7	15,7	5,1	12,1	7,2	32,1	28,4	2,2	9,6	22,2	1,9	18,4	9,2
Allemagne occidentale .....	7,5	3,8	0,3	7,2	7,0	25,4	2,8	13,4	0,3	0,2	20,6	7,2	—	13,2	6,1
Royaume-Uni .....	15,6	4,6	4,3	10,0	10,1	33,5	18,9	8,1	—	9,3	5,6	11,5	14,5	9,6	10,—
Pays-Bas .....	22,7	16,9	16,4	18,6	11,9	4,5	3,0	17,3	14,1	18,6	36,—	26,1	38,2	24,6	17,9

(2) Pays membres de l'U. E. P. et leurs territoires d'outre-mer et pays de la zone sterling non membres de l'U. E. P.

## ANNEXE

TABLEAU B

## Commerce spécial de l'U.E.B.L. en 1951

## Composition des exportations vers chaque zone géographique

Pourcentages par rapport à la valeur totale des ventes à chaque zone

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Secteurs	Pays U.E.P. métropoles	Europe orientale	Congo belge et Ruanda-Urundi	Autres pays d'Afrique	Etats-Unis, Alaska et Canada	Amérique latine	Asie	Océanie	Pays U.E.P.	Zone Sterling	Total
1. Industries textiles et vêtements .....	26,8	32,1	8,8	17,3	15,8	13,5	17,7	20,6	25,1	26,6	22,9
2. Fabrications métalliques .....	10,8	18,4	51,1	26,7	10,9	26,4	20,6	25,9	12,8	14,-	15,6
3. Sidérurgie .....	18,-	19,9	15,8	30,7	31,3	38,5	26,5	29,6	19,9	21,1	21,9
4. Industries des métaux non ferreux .....	11,4	5,1	2,9	2,2	12,1	5,9	5,9	3,6	10,3	6,7	9,4
5. Industries chimiques .....	8,4	14,9	5,4	7,4	5,5	9,3	15,-	7,7	8,6	9,7	9,2
6. Industries alimentaires .....	5,-	1,7	2,1	5,9	0,4	0,2	2,3	0,1	4,7	7,4	3,7
7. Industrie diamantaire .....	1,4	—	—	0,5	14,9	0,2	4,1	0,8	1,6	4,2	2,6
8. Agriculture .....	3,3	0,8	1,2	0,8	2,2	0,2	0,2	0,1	2,9	1,1	2,4
9. Charbonnages et cokeries .....	2,6	3,1	0,3	0,8	—	0,5	0,1	0,2	2,2	0,1	1,9
10. Verreries et glaceries .....	1,2	0,1	0,8	1,4	3,6	2,4	2,6	4,8	1,5	2,2	1,7
11. Industrie des peaux et cuirs .....	1,4	0,4	0,5	0,1	0,8	0,5	0,3	—	1,3	0,4	1,1
12. Industrie du papier et des arts graphiques .....	1,9	0,4	3,-	0,6	0,6	0,5	1,2	1,9	1,9	1,6	1,6
13. Cimenteries .....	0,8	—	1,8	3,2	0,4	0,8	1,-	0,5	1,-	1,2	0,9
14. Carrières .....	0,7	0,1	0,1	0,1	0,1	—	—	—	0,6	0,2	0,5
15. Industrie du caoutchouc .....	0,9	0,5	2,4	0,7	0,1	—	0,7	0,1	0,9	0,1	0,8
16. Industrie du bois et du meuble .....	0,8	0,1	0,4	0,1	0,2	—	0,1	0,1	0,7	0,5	0,5
17. Industries céramiques et briqueteries .....	0,3	0,3	0,6	0,3	—	0,2	0,3	—	0,3	0,1	0,3
18. Industrie du tabac .....	0,2	0,2	0,1	—	—	—	—	0,8	0,2	0,1	0,1
19. Divers .....	4,1	1,9	2,7	1,2	1,1	0,9	1,4	3,2	3,5	2,7	2,9
Total .....	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-
Chiffres absolus (millions de francs) .....	80.634	5.022	5.401	5.735	12.294	9.134	9.277	3.428	93.964	24.512	132.568

## ANNEXE

TABLEAU C

## Commerce spécial de l'U.E.B.L. en 1951

## Orientation géographique des importations

Pourcentages par rapport à la valeur totale des achats de chaque groupe de produits

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Catégories de biens	Pays de l'O.E.C.E. métropoles	Europe orientale	Congo belge et Ruanda Urundi	Autres pays d'Afrique	Etats-Unis et Canada	Amérique latine	Asie	Océanie	Pays de l'U.E.P. (1)	Zone sterling	Total chiffres absolus
<b>BIENS DE PRODUCTION</b> .....	37,9	3,4	10,6	4,2	22,4	6,3	9,1	5,7	53,7	20,4	89.777
<i>destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires</i> .....	17,7	6,0	0,8	4,3	52,6	10,4	7,4	0,5	24,8	3,6	12.658
<i>destinés aux industries métallurgiques</i> .....	39,7	0,9	29,0	6,4	17,9	2,2	0,9	1,6	47,8	10,9	21.049
<i>destinés aux industries textiles</i> .....	27,5	0,6	7,9	6,4	13,7	10,2	10,4	23,3	64,4	42,3	19.450
<i>destinés à des industries diverses :</i>											
Industrie du bois .....	38,9	46,5	1,9	0,4	6,4	0,3	5,6	—	39,4	0,4	1.870
Industrie diamantaire .....	87,2	1,0	—	3,0	8,0	0,3	0,4	0,1	90,4	85,0	3.296
Industrie du cuir .....	48,6	4,0	2,2	7,2	11,6	15,7	4,0	6,6	64,3	32,1	1.831
Industrie du papier et des arts graphiques .....	73,4	17,3	—	—	9,3	—	—	—	73,4	0,3	1.915
Industrie du tabac .....	10,5	1,6	0,1	0,7	68,5	11,5	7,0	—	17,5	2,0	985
<i>destinés indistinctement aux divers secteurs de la production :</i>											
Combustibles .....	68,3	0,2	—	0,4	31,1	—	—	—	68,7	4,1	4.310
Huiles minérales .....	24,7	0,2	—	—	17,4	25,2	32,4	—	68,4	28,0	4.201
Produits chimiques .....	65,2	2,2	0,2	0,2	30,3	0,7	0,9	—	66,4	11,1	2.921
Divers .....	40,5	4,0	10,9	2,6	17,1	2,7	21,8	0,2	54,1	14,8	15.291
<b>BIENS DE CONSOMMATION</b> .....	68,7	1,2	2,0	1,0	9,8	12,2	2,9	0,1	72,1	10,1	26.856
<i>Produits alimentaires prêts à la consommation :</i>											
Produits animaux .....	81,7	1,7	—	0,6	8,3	6,9	0,5	0,3	82,6	2,7	5.138
Produits végétaux .....	37,3	0,4	7,0	3,2	8,4	33,1	3,5	0,2	42,8	3,9	7.460
<i>Biens autres que les produits alimentaires prêts à la consommation</i> .....	80,3	1,5	0,1	0,1	11,1	3,2	3,5	—	83,6	16,0	14.258
<b>BIENS D'ÉQUIPEMENT</b> .....	80,8	0,8	0,1	—	17,3	0,3	0,1	—	80,8	16,0	10.569
<b>Total général</b> ...	47,9	2,7	7,9	3,2	19,3	7,1	7,0	4,1	59,9	17,9	127.202

(1) Pays membres de l'O.E.C.E. et leurs territoires d'outre-mer et pays de la zone sterling non membres de l'O.E.C.E.

## ANNEXE

## TABLEAU D

## Commerce spécial de l'U.E.B.L. en 1951

## Composition des importations en provenance de chaque zone géographique

Pourcentages par rapport à la valeur totale des achats effectués dans chaque zone

Source : Institut National de Statistique — Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Catégories de biens	Pays de l'O.E.C.E. métropoles	Europe orientale	Congo belge et Ruanda Urundi	Autres pays d'Afrique	Etats-Unis et Canada	Amérique latine	Asie	Océanie	Divers	Total	Pays de l'U.E.P. (1)	Zone sterling
<b>BIENS DE PRODUCTION</b> .....	<b>55,8</b>	<b>88,0</b>	<b>94,6</b>	<b>93,1</b>	<b>81,8</b>	<b>63,1</b>	<b>91,2</b>	<b>99,4</b>	<b>38,0</b>	<b>70,6</b>	<b>63,4</b>	<b>80,7</b>
<i>destinés à l'agriculture et aux industries alimentaires</i> .....	3,7	21,9	1,0	13,2	27,1	14,7	10,5	1,3	3,7	10,0	4,1	2,0
<i>destinés aux industries métallurgiques</i> .....	13,7	5,4	60,8	33,0	15,3	5,2	2,1	6,8	30,1	16,5	13,2	10,1
<i>destinés aux industries textiles</i> .....	8,8	3,0	15,3	30,7	10,8	22,1	22,7	88,1	0,3	15,3	16,5	36,2
<i>destinés à des industries diverses :</i>												
Industrie du bois .....	1,2	24,9	0,3	0,2	0,5	0,1	1,2	—	—	1,5	1,0	0,1
Industrie diamantaire .....	4,7	0,9	—	2,5	1,1	0,1	0,1	0,1	—	2,6	3,9	12,3
Industrie du cuir .....	1,4	2,1	0,4	3,2	0,9	3,2	0,8	2,3	0,2	1,4	1,5	2,6
Industrie du papier et des arts graphiques .....	2,2	9,5	—	—	0,7	—	—	—	—	1,5	1,8	—
Industrie du tabac .....	0,2	0,4	—	0,2	2,7	1,2	0,8	—	0,1	0,8	0,2	0,1
<i>destinés indistinctement aux divers secteurs de la production :</i>												
Combustibles .....	4,8	0,2	—	0,4	5,5	—	—	—	—	3,4	3,9	0,8
Huiles minérales .....	1,7	0,2	—	—	3,0	11,7	15,3	—	0,2	3,3	3,8	5,2
Produits chimiques .....	3,1	1,9	0,1	0,1	3,6	0,2	0,3	—	0,9	2,3	2,6	1,4
Divers .....	10,2	17,6	16,7	9,6	10,6	4,6	37,4	0,8	2,5	12,0	10,9	9,9
<b>BIENS DE CONSOMMATION</b> .....	<b>30,2</b>	<b>9,5</b>	<b>5,3</b>	<b>6,9</b>	<b>10,7</b>	<b>36,5</b>	<b>8,7</b>	<b>0,6</b>	<b>56,0</b>	<b>21,1</b>	<b>25,4</b>	<b>11,9</b>
<i>Produits alimentaires prêts à la consommation :</i>												
Produits animaux .....	6,9	2,5	—	0,8	1,7	4,0	0,2	0,3	0,1	4,0	5,6	0,6
Produits végétaux .....	4,5	1,0	5,2	5,8	2,6	27,4	2,9	0,3	51,8	5,9	4,2	1,3
<i>Biens autres que les produits alimentaires prêts à la consommation</i> .....	18,8	6,0	0,1	0,3	6,4	5,1	5,6	—	4,1	11,2	15,6	10,0
<b>BIENS D'ÉQUIPEMENT</b> .....	<b>14,0</b>	<b>2,5</b>	<b>0,1</b>	<b>—</b>	<b>7,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>—</b>	<b>6,0</b>	<b>8,3</b>	<b>11,2</b>	<b>7,4</b>
<b>Total général</b> .....	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Chiffres absolus .....	60.987	3.490	10.033	4.071	24.571	9.013	8.899	5.149	989	127.202	76.144	22.748

(1) Pays membres de l'O.E.C.E. et leurs territoires d'outre-mer et pays de la zone sterling non membres de l'O.E.C.E.

## LE FONDS FRANÇAIS DE STABILISATION DES CHANGES

Le Fonds français de Stabilisation des Changes a été créé par la loi monétaire du 1<sup>er</sup> octobre 1936, qui a suspendu l'étalon-or.

Les modalités mêmes de cette loi en rendaient l'institution nécessaire. Elle stipulait en effet, on se le rappelle, qu'une nouvelle teneur en or du franc serait ultérieurement fixée, par décret, entre 43 et 49 milliagrammes d'or à 900 millièmes de fin.

Des limites légales étaient donc, à cette époque, assignées aux fluctuations du franc, que l'on ne s'était pas résolu à libérer de toute référence à l'or comme l'Angleterre l'avait fait pour sa monnaie en septembre 1931. Alors que la livre sterling a évolué librement, sans aucun contrôle officiel ou officieux, jusqu'à la création du Fonds anglais d'égalisation des changes en avril 1932, le système adopté en France en octobre 1936 impliquait nécessairement une surveillance officielle immédiate du marché des changes pour empêcher que les cours ne s'y élèvent au-dessus ou n'y tombent au-dessous des niveaux correspondant aux limites fixées par la loi.

Théoriquement, cette mission aurait pu être confiée purement et simplement à la Banque de France. Mais outre que cette solution aurait mis le désordre dans le bilan de l'Institut d'émission du fait des cours variables des opérations traitées, elle aurait présenté l'inconvénient majeur d'une publicité comptable hebdomadaire des interventions sur le marché. Or, le succès de l'entreprise était essentiellement fonction du secret des opérations. La dévaluation à laquelle la France était contrainte avait, certes, des causes profondes et permanentes et n'était pas la conséquence d'un seul déséquilibre passager de la balance des paiements. Mais elle avait été précipitée par des mouvements internationaux de capitaux flottants que n'entravaient sur aucune place importante des restrictions ou des contrôles, et qu'entretenait une spéculation intense. Il ne fallait pas s'attendre à ce que le fait accompli de la dévaluation française interrompe brusquement les migrations de disponibilités en quête de sécurité — ou de bénéfices rapides — et les autorités monétaires devaient être armées pour s'opposer à des excès indésirables, dans un sens comme dans l'autre. Or, pour que la spéculation ne

joue pas à coup sûr, il est nécessaire qu'elle ignore et les intentions et les moyens qui lui seront opposés. Elle ne peut être contrebattue avec chance de succès si, chaque semaine, on la renseigne officiellement sur sa contrepartie, ce qui aurait été nécessairement le cas si la surveillance des marchés avait été laissée aux seuls soins de la Banque de France, légalement tenue de publier régulièrement sa situation hebdomadaire. La seule façon d'assurer le secret nécessaire était donc de créer un organisme particulier, doté d'une comptabilité propre.

Il ne pouvait être question toutefois de rendre le Fonds totalement indépendant de l'Institut d'émission, traditionnellement et nécessairement chargé de veiller à la stabilité monétaire tant extérieure qu'intérieure; d'autant que les services de la Banque avaient acquis une précieuse expérience pratique du marché à l'occasion des opérations qui, de 1926 à 1928, avaient conduit à la stabilisation. C'est pourquoi la loi du 1<sup>er</sup> octobre 1936 a stipulé que le Fonds serait géré par la Banque de France pour le compte et sous la responsabilité du Trésor. Elle précise que les conditions de son fonctionnement sont arrêtées par le Gouverneur de la Banque de France, dans le cadre d'instructions générales données par le Ministre des Finances.

Si le Fonds de Stabilisation des Changes est doté d'une comptabilité propre, il n'a donc, en revanche, pas d'existence physique extérieure visible : pas de locaux particuliers, pas de personnel distinct. Ses opérations journalières sont traitées par la Banque de France, qui le gère et qui tient ses comptes. Bien plus, il n'a pas la personnalité juridique. Il ne saurait conclure de conventions. C'est le Trésor qui assume la responsabilité de sa gestion. Une convention conclue entre le Ministre des Finances et le Gouverneur de l'Institut d'émission le 25 septembre 1936 (convention approuvée par la loi du 1<sup>er</sup> octobre) stipule que le produit de la liquidation du Fonds ne pourra être affecté qu'à l'amortissement de la dette publique. Il en résulte que les gains ou les pertes en francs que le Fonds peut réaliser ou supporter du fait des opérations qu'il a mission de traiter sur le marché ne constituent, du moins à l'origine, ni un



bénéfice ni une charge pour le Trésor, et que leur affectation éventuelle ne doit intervenir qu'à la liquidation du Fonds. Nous verrons ultérieurement que ce régime primitivement prévu sera, sous la pression des circonstances, modifié en 1949. Mais, même alors, le principe sera maintenu que le Trésor est responsable de la gestion du Fonds et que c'est à lui que sont imputées ses variations d'actif.

En ce qui concerne les instructions générales qu'aux termes de la loi le Ministre des Finances doit donner au Gouverneur de la Banque de France pour la gestion du Fonds, on n'en a naturellement jamais eu connaissance. Il n'apparaît pas, en tout cas, qu'elles aient jamais revêtu la forme d'instructions écrites précises analogues, par exemple, à celles que peuvent recevoir des diplomates chargés de négociations internationales. La stipulation de la loi à cet égard ne semble rien avoir ajouté à celle qui instituait le Trésor responsable de la gestion du Fonds par la Banque. Il n'apparaît même pas qu'elle ait apporté quoi que ce soit de nouveau aux rapports traditionnels de la Banque et du Trésor. Bien que l'Institut d'émission ne fût pas encore, à cette époque, nationalisé, il est évident que l'application de la politique monétaire et la défense de la monnaie ont toujours impliqué un contact permanent entre le Gouverneur et le Ministre. Seul un purisme étroit pourrait déceler une nouveauté dans le fait que la loi employait, pour la première fois, le terme d'instructions générales. Mais, en fait, c'était simplement expliciter ce qui était depuis toujours implicite et ce serait certainement forcer grandement les choses que d'interpréter cette disposition particulière de la loi d'octobre 1936 comme une amputation de l'autonomie de la Banque de France. Tout au contraire, il apparaît que la formule employée par la loi ait bien plutôt consacré la liberté totale d'action de la Banque pour la conduite, au jour le jour, des opérations du Fonds. C'est le Gouverneur qui, aux termes de la loi, arrête les conditions de fonctionnement du Fonds et, s'il doit le faire, « dans le cadre d'instructions générales données par le Ministre », il a tous les pouvoirs d'un gérant : ce qui était indispensable pour lui permettre d'effectuer toutes les interventions que les fluctuations quotidiennes du marché rendaient opportunes, sans en référer constamment au Ministre.

Quant à la dotation du Fonds de Stabilisation, elle fut réalisée de la façon la plus simple : par l'affectation au Fonds d'une fraction du bénéfice de réévaluation de l'encaisse de la Banque. La convention précitée du 25 septembre 1936 a en effet prévu que les avoirs en or et en devises de l'Institut d'émission, évalués depuis la stabilisation du 25 juin 1928 sur la base de 65,5 milligrammes d'or à 9 dixièmes de fin par franc, seraient réévalués au nouveau taux supérieur prévu par la loi du 1<sup>er</sup> octobre 1936, soit 49 milligrammes d'or à 9 dixièmes de fin par franc. Sur le

produit de cette réévaluation, 10 milliards de francs, représentant 441 tonnes de métal fin, ont été affectés au Fonds et ont constitué sa dotation initiale.

Ce faisant, la France a suivi l'exemple des Américains dont le Fonds de Stabilisation, créé en janvier 1934, a reçu en dotation une fraction du produit de la réévaluation des encaisses-or des Banques de Réserve. Elle n'a pas pu, vu la situation particulière de son marché monétaire à l'époque, suivre l'exemple de l'Angleterre où le Fonds d'égalisation — institué seulement, il est vrai, plusieurs mois après la dévaluation de la livre, c'est-à-dire en un temps où les remous les plus violents étaient apaisés — fut doté de bons du Trésor.

Le Fonds français de Stabilisation des Changes a donc reçu en dotation 10 milliards de francs spécialement créés par la Banque de France en contrepartie de la plus-value de réévaluation de son encaisse. Ces 10 milliards, il les a immédiatement utilisés à acheter de l'or à la Banque. Ainsi tout s'est passé, en fait, comme si sa dotation avait été constituée directement en métal, la création et l'annulation simultanée de francs par l'Institut d'émission ne représentant qu'un simple jeu d'écritures comptables.

Pas plus que dans le cas anglais, la création du Fonds français de Stabilisation des Changes n'a donc présenté un caractère inflationniste.

Pour en terminer avec la création même du Fonds de Stabilisation des Changes, rappelons enfin que la loi du 1<sup>er</sup> octobre 1936 a donné à la Banque de France la faculté de lui vendre et de lui acheter des devises étrangères. Soulignons qu'il s'agit bien, pour la Banque, d'une faculté et non d'une obligation. La loi qui a suspendu l'étalon-or à l'égard de l'universalité des porteurs de francs n'a pas cru pouvoir maintenir le droit à la convertibilité en faveur du seul Fonds de Stabilisation. Chaque opération est soumise à l'agrément de l'Institut d'émission et rien ne saurait mieux démontrer que la loi du 1<sup>er</sup> octobre 1936 n'a nullement entendu porter atteinte à l'autonomie de la Banque de France.

\* \* \*

Décrire l'action du Fonds français de Stabilisation des Changes au cours de quinze années profondément troublées n'est pas une tâche aisée. Il y faut d'abord une méthode, un fil conducteur, car les événements s'enchaînent ou s'imbriquent selon le point de vue auquel on se place. L'activité du Fonds peut être analysée, en effet, à un double point de vue selon que l'on considère la façon dont il a accompli sa mission régulatrice des cours du change ou selon que l'on s'attache à rechercher les répercussions de ses interventions sur la situation monétaire intérieure de la France. Ainsi que nous le verrons en détail, le mécanisme même du financement du Fonds a entraîné,

à certains moments, des phénomènes d'inflation, dont l'incidence sur la tenue de la monnaie française, proprement interne à l'origine, ne pouvait manquer de se faire sentir à l'extérieur, c'est-à-dire sur le marché des changes. Les deux aspects sous lesquels peuvent être évoqués l'action du Fonds et ses résultats sont donc étroitement liés et aussi importants l'un que l'autre. Or, chronologiquement, les termes des périodes qui ont marqué un changement fondamental dans l'un ou l'autre de ces deux aspects ne coïncident pas. Force est donc de choisir. Pour la commodité de l'exposé et parce que, toutes choses bien pesées, le rôle essentiel du Fonds est un rôle de stabilisation des changes, la meilleure méthode paraît être de distinguer trois grandes périodes qui correspondent aux grandes phases de la législation monétaire française depuis 1936 :

— la première période va du 1<sup>er</sup> octobre 1936, date de création du Fonds, au 9 septembre 1939, date de l'instauration du contrôle des changes en France;

— la seconde période, commencée le 9 septembre, s'étend jusqu'à la création du marché libre officiel des changes, le 26 janvier 1948;

— la troisième période n'a pas encore pris fin.

\* \* \*

Jusqu'au déclenchement de la guerre, les opérations de change restent pleinement libres en France. Aucune restriction, de quelque nature que ce soit, n'est apportée aux transactions financières avec l'étranger. Certes, à diverses reprises, la Banque de France interviendra auprès des banques privées pour leur demander de s'abstenir de favoriser des spéculations indésirables. Mais il ne s'agira jamais que de simples recommandations, comme il lui était arrivé d'en formuler antérieurement à 1936, et si les banques privées acceptent une certaine discipline, c'est une discipline librement consentie. Au surplus, la portée en est très étroitement limitée. Si les autorités monétaires peuvent obtenir des banques qu'elles ne soutiennent pas, par l'octroi de crédits, des opérations purement spéculatives, elles sont totalement désarmées à l'égard des détenteurs de disponibilités qui peuvent en disposer librement pour tout transfert. Et d'ailleurs comment les banques, aussi bien résolues qu'elles puissent être à soutenir l'effort de défense de la monnaie, seraient-elles en mesure, dans chaque cas particulier, de discerner nettement l'intention spéculative sous les demandes de concours qui leur sont présentées? C'est un fait, hautement confirmé par l'expérience acquise ultérieurement en matière de contrôle du crédit, que la trésorerie d'une entreprise forme un tout et qu'il est malaisé de prendre, de l'extérieur de l'entreprise, une vue exacte de l'emploi qu'elle en fait. En tout cas, le contrôle du crédit n'a pas joué, après le 1<sup>er</sup> octobre 1936, un rôle de défense monétaire différent de celui qui était traditionnellement le sien depuis toujours.

En ce qui concerne l'or, la loi monétaire du 1<sup>er</sup> octobre 1936 en avait prohibé, sans autorisation de la Banque de France, la négociation à l'intérieur, l'importation et l'exportation (cette dernière déjà suspendue par décret dès le 28 septembre). La loi avait également édicté pour les particuliers, soit l'obligation de céder leur or au cours antérieur, soit, à leur choix, de le déclarer et de payer une taxe égale à l'augmentation de la valeur en francs de leurs avoirs consécutive à la dévaluation. Mais toutes ces mesures furent rapidement abrogées, par une loi du 10 mars 1937, lorsque le Gouvernement se résolut à pratiquer la « pause » politique et sociale dont on n'a pas perdu le souvenir et lorsqu'il émit un emprunt comportant des garanties et des options de change. A partir de cette date, les transactions sur or redevinrent pleinement libres en France jusqu'en septembre 1939. Mais, en fait, elle demeurèrent peu importantes et trop peu suivies, en tout cas, pour constituer véritablement un marché.

Pendant la première période de son existence, le Fonds va donc pouvoir concentrer toute son activité à la surveillance d'un marché des changes totalement libre dont il a justement pour mission de régulariser les cours. Cette mission, il la remplit par des interventions quotidiennes, tant au comptant qu'à terme, tant sur les places étrangères qu'à Paris.

Lorsque le marché est vendeur de devises — c'est ce qui s'est produit au lendemain immédiat de l'alignement monétaire —, le Fonds de Stabilisation se porte acheteur de livres, dollars, etc. avec les francs obtenus auprès de la Banque de France en contrepartie de cessions de métal. Ses possibilités d'achat ne sont pas limitées par la dotation de 10 milliards qu'il a reçue. En effet, aux termes d'arrangements techniques conclus dans le cadre de l'accord monétaire connu sous le nom d'accord tripartite du 25 septembre 1936, il a le droit de convertir en or les livres et les dollars qu'il acquiert sur le marché. Il peut ensuite céder ce métal à la Banque pour obtenir des francs. Les moyens d'action du Fonds sont ainsi beaucoup plus étendus que ne le laisserait supposer le montant de sa dotation initiale. En fait, ils ne sont limités que par la perte, purement comptable, que subit le Fonds lorsqu'il cède de l'or à la Banque de France. L'Institut d'émission lui achète, en effet, le métal sur la base de 49 milligrammes d'or au titre de 900 millièmes pour un franc, c'est-à-dire à la valeur la plus élevée prévue par la loi monétaire. Or, le Fonds est amené à acheter des livres à des cours qui correspondent, par exemple, à un franc de 46 milligrammes. Il supporte ainsi une perte d'environ 6 p. c. Si donc ses achats de devises avaient pris une grande ampleur, il aurait pu arriver un moment où, la dotation du Fonds étant complètement absorbée, il eût fallu lui procurer des ressources nouvelles. Mais la question ne s'est pas posée car, dans l'ensemble, c'est bien plutôt contre une dépréciation

que contre une appréciation du franc qu'il a eu à intervenir, le marché étant le plus souvent acheteur de devises.

Lorsque le marché est acheteur de devises, c'est le Fonds de Stabilisation des Changes qui les lui fournit. Il revend les livres et les dollars précédemment achetés ou, s'il ne dispose pas de réserves de devises suffisantes, il a toujours la possibilité, d'accord avec les autorités monétaires intéressées, de transformer une partie de son or en livres ou en dollars. Les cessions de devises peuvent donner lieu à un léger profit, les 10 milliards d'or qu'il a reçus lui ayant été remis au taux de 49 milligrammes d'or à 900 millièmes pour un franc. Or, s'il négocie les devises acquises avec ce métal, à des cours correspondant à une teneur de 46 milligrammes, il réalise un bénéfice qui, comme la perte dont il a été précédemment question, est purement comptable. Les possibilités d'action du Fonds de Stabilisation, lorsque le marché est acheteur de devises, ne sont pas limitées par la dotation de 10 milliards. Si celle-ci est épuisée, c'est-à-dire si le Fonds a transformé tout son or en devises qui ont ensuite été vendues, il peut demander à la Banque de France de lui céder du métal contre les francs reçus en échange des devises ainsi négociées.

Les interventions régulatrices du Fonds prennent donc, selon la tendance, la forme d'achats ou de ventes de devises sur les marchés des changes. Ces opérations ont lieu aussi bien à terme qu'au comptant, à Paris que sur les places étrangères et elles sont toujours conduites en liaison étroite avec les autorités monétaires des pays qui ont adhéré à l'accord tripartite en vue, tout justement, d'éviter une guerre des changes et de maintenir la stabilité des cours. Ces interventions sur les devises se complètent nécessairement d'achats et de ventes d'or pour la nécessité des arbitrages internationaux; achats et ventes qui ont lieu naturellement à des cours variables. Selon les nécessités du moment, le Fonds est ainsi amené à modifier périodiquement son cours de l'or, soit en hausse, soit en baisse. Ledit prix sera parfois stable pendant plusieurs jours, voire pendant plusieurs semaines; à l'inverse, il sera quelquefois modifié à plusieurs reprises dans la même journée.

\* \* \*

Pendant les premiers mois de son existence, le Fonds réussit à maintenir une stabilité remarquable des cours des devises. Au cours du dernier trimestre de 1936, le taux de la livre sterling à Paris ne varie qu'entre 104,72 et 105,82 alors que pendant les neuf premiers mois de l'année l'écart avait dépassé 2 points et demi et qu'en 1935 il avait atteint près de 5 points — écart relativement considérable puisqu'il s'appliquait à une livre valant environ 75 à 77 francs. La stabilité des cours du dollar à Paris est tout aussi remarquable et présente un caractère

plus notable encore puisque la devise américaine est accrochée à l'or depuis janvier 1934. Pendant le dernier trimestre de 1936, le dollar à Paris n'évolue en effet qu'entre 21,37 5/8 et 21,63 5/8 et, pendant tout le premier semestre de 1937, il se maintiendra entre 21,39 et 22,42 3/8. Simultanément, les cours de l'or fixés par le Fonds ne varient que dans d'étroites limites : entre 23.816 francs et 24.095 francs par kilo de fin au cours du dernier trimestre de 1936 et entre 23.984 francs et 25.135 francs pendant les six premiers mois de 1937.

Au total, les cours du change sont pratiquement aussi stables pendant les neuf premiers mois d'existence du Fonds qu'ils auraient pu l'être sous un régime d'étalon-or, mais à des niveaux correspondant à un franc de 44 à 45 milligrammes d'or à 900 millièmes.

Comment une telle stabilité a-t-elle pu être maintenue et quel a été le volume des interventions du Fonds, dans un sens ou dans l'autre, pendant cette période, il est naturellement vain de vouloir le préciser exactement, puisque aussi bien la règle d'or du secret des opérations a été scrupuleusement observée. Au moins peut-on s'en faire une idée d'après les achats ou les ventes d'or que la Banque de France a été amenée à consentir au Fonds pendant cette période. Certes, ces mouvements ont été systématiquement effectués pour des sommes rondes et à des dates qui ne correspondaient pas nécessairement à celles des besoins réels du Fonds, afin d'éviter de renseigner régulièrement la spéculation au jour le jour. Mais avec le recul du temps, il est bien certain que l'intérêt de semblables manœuvres s'est estompé et que l'essentiel demeure les variations de l'encaisse de la Banque pour l'alimentation du Fonds en moyens d'action.

Au lendemain immédiat de la dévaluation, le courant de capitaux qui en avait précipité la nécessité s'étant retourné, le Fonds fut ainsi amené à se porter acheteur de devises et, dans le courant d'octobre 1936, il fut ainsi en mesure de rétrocéder à la Banque de France d'abord 5, puis 2 milliards d'or (sur la base du franc de 49 milligrammes, base d'évaluation de l'encaisse).

Mais ce mouvement fut de courte durée. Très rapidement, la tendance du franc se renversa et le Fonds eut à faire face à une pression constante, à sens unique, déterminée par les exportations de capitaux. Pour tenter de s'y opposer, il fut amené à développer ses interventions et, au bout de quelques semaines, il fut contraint de racheter de l'or à la Banque pour reconstituer ses réserves de change. Une première cession de 4 milliards de métal intervint en décembre, bientôt suivie d'une autre, de 3 milliards, en janvier 1937.

Pour tenter de déclencher un choc psychologique susceptible de redresser la situation par un changement de climat, le Gouvernement se résolut alors à

essayer de rassurer l'opinion en appelant de hautes personnalités à participer à la gestion du Fonds. Un arrêté du 6 mars 1937 institua donc, auprès du Fonds de Stabilisation des Changes, un comité de gestion composé, outre le Gouverneur de la Banque de France et le représentant du Trésor, de M. Charles Rist, Gouverneur honoraire et de M. Paul Baudouin, Directeur général de la Banque d'émission de l'Indochine. Ces deux personnalités étaient en somme appelées à fournir à l'opinion une espèce de caution ou de garantie de bonne gestion. Ce comité se réunit tous les jours. Mais il fut rapidement manifeste que les choses n'iraient pas mieux pour autant. Dès avril en effet, le cours de la livre sterling s'éleva brusquement aux environs de 110.

Convaincus de l'inutilité de leurs efforts sur le plan technique si des mesures sévères n'étaient pas prises rapidement pour redresser la situation financière interne, MM. Charles Rist et Paul Baudouin ne tardèrent pas à démissionner. La publication de leur lettre de démission, datée du 14 juin, ne fut naturellement pas de nature à consolider le franc. La spéculation redoubla et la lutte menée par le Fonds devint de plus en plus rude. Il fut rapidement débordé et en deux semaines il dut demander à la Banque de lui céder d'abord 2 milliards et demi, puis 6 milliards d'or

Au total, du 2 octobre 1936 au 1<sup>er</sup> juillet 1937, les cessions d'or nettes de la Banque au Fonds ont donc atteint 8 milliards et demi de métal, soit, sur la base de 49 milligrammes à 900 millièmes par franc, 375 tonnes (indépendamment, naturellement, des 10 milliards, soit 441 tonnes, ayant constitué la dotation à l'origine).

La défense du franc sur les bases fixées par la loi du 1<sup>er</sup> octobre 1936 s'avérait donc sinon impossible, du moins trop coûteuse. La limite inférieure de 43 milligrammes risquait d'être débordée. Aussi devint-il nécessaire de l'abolir. En exécution de la loi du 30 juin 1937 accordant au Gouvernement des pouvoirs étendus en vue d'assurer un redressement financier, un décret, pris le même jour en Conseil des Ministres, a supprimé la définition de l'unité monétaire en fonction d'un poids d'or.

Le 30 juin 1937, le franc devient ainsi totalement flottant.

La mission du Fonds ne change pas pour autant de nature : elle réside toujours en une surveillance des marchés de manière à éviter les secousses de cours trop violentes. Mais ce sont les conditions dans lesquelles elle est remplie qui sont modifiées. Légalement d'abord, car toute limite légale à la hausse des devises a été abrogée. Dans les faits ensuite, car les circonstances se sont modifiées. Jusqu'au 30 juin 1937, l'objectif essentiel de la politique monétaire française a consisté à défendre le cours du franc, même au prix de nouvelles pertes d'or. A cette date, l'encaisse-or de l'Institut d'émission est tombée à

2.154 tonnes, soit à un niveau nettement inférieur à ce qui était considéré, à la veille de la dévaluation de 1936, comme un minimum au-dessous duquel ne saurait tomber, compte tenu de la situation politique internationale, le trésor de guerre du pays. La défense de l'encaisse va donc passer au premier rang des préoccupations et, en fait, elle ne baissera plus, jusqu'en mars 1940, au-dessous du niveau qu'elle atteint au milieu de 1937.

Or, la décision prise à ce moment n'était certes pas de nature à enrayer la chute du franc sur les marchés. Le 1<sup>er</sup> juillet 1937, la livre sterling passe à 129. Elle atteint 147 en fin d'année et continue de s'élever par paliers jusqu'à 165 le 15 mars 1938 et jusqu'à 169 au début de mai. A ce moment, le dollar vaut 34,05 et le Fonds traite l'or sur une base voisine de 40.000 francs le kilogramme de métal fin. Le franc représente ainsi environ 25 milligrammes d'or fin, soit 27,7 milligrammes d'or à 900 millièmes. Pendant toute cette période, le Fonds a donc été contraint de pratiquer ce que l'on pourrait appeler une défense élastique, intervenant sans cesse pour éviter de trop graves désordres, mais toujours contraint, en fin de compte, de céder du terrain faute de moyens.

Le 4 mai 1938, le Président du Conseil annonce solennellement, dans une allocution radiodiffusée, que le cours de 179 francs pour une livre ne sera pas dépassé. Cette promesse, pour aussi solennelle qu'elle soit, n'a aucune valeur légale. Mais le fait est que l'engagement sera tenu. A partir de cette date et jusqu'à l'ouverture des hostilités, les cours extrêmes de la livre à Paris sont de 175,215 et 178,965. A certains moments, et notamment lors de la tension internationale qui précéda Munich, les cours du dollar s'élevèrent bien quelque peu et, en conséquence, le franc se déprécia simultanément par rapport à l'or. Mais toujours il demeura fermement accroché, comme le Gouvernement l'avait résolu, à la livre sterling qui servait alors de véritable monnaie-pilote.

Le Fonds a certes pris une part importante dans le maintien de cette stabilité. Mais il est bien évident que son action quotidienne, purement technique, n'aurait pas suffi à la préserver, si la tendance qui avait prévalu dans les premiers mois de 1938 avait continué. L'effort de redressement financier fut, en réalité, la base véritable du renversement intervenu dans le sens des mouvements de capitaux, notamment après la crise politique extérieure de l'automne. Le Fonds de Stabilisation n'a plus eu dès lors à faire face à une pression constante qu'il n'avait pas les moyens d'enrayer. Il a pu jouer pleinement son rôle d'égalisation en émoussant, par ses interventions, les pointes qui pouvaient se produire dans un sens ou dans l'autre. Son action s'est notamment exercée, pendant cette période, sur le marché à terme, où il a été en mesure, par exemple, de faire tomber les reports sur la livre à trois mois de 18,4 p. c. l'an au début d'octobre 1938 à 2,3 p. c. le 1<sup>er</sup> décembre et de faire pratiquement disparaître tout report en

décembre. Pendant les huit premiers mois de 1939, le report sur la livre n'a jamais dépassé 2,1 p. c. et il a même parfois fait place à un déport.

Toutes ces interventions ont été conduites sans appel nouveau à l'or de l'Institut d'émission. Bien mieux, à deux reprises, en avril et en août 1939, le Fonds a été en mesure de procéder à des rétrocessions d'or à la Banque de France portant chacune sur 5 milliards, étant entendu qu'il s'agit de francs sur la nouvelle base de 24,75 milligrammes de fin, sur laquelle l'encaisse avait été réévaluée, entretemps, le 12 novembre 1938. Il s'agissait donc, en poids, de deux cessions de 124 tonnes de métal fin chacune.

L'amélioration générale ainsi enregistrée dans la situation monétaire décida d'ailleurs le Gouvernement à rompre le secret qui avait été jusque-là scrupuleusement observé en ce qui concerne la position du Fonds. Le 24 juin 1939, le *Journal officiel* publia pour la première fois la situation du Fonds de Stabilisation des Changes indiquant le montant de ses avoirs en or, en fin de mois, d'octobre 1938 à février 1939. La même situation fut ensuite publiée régulièrement le 25 de chaque mois, toujours avec le même décalage, et ce jusqu'en septembre 1939. La dernière situation, publiée le 25 septembre 1939, donne la situation du Fonds arrêtée à la fin du mois de mai. À cette époque, le Fonds détenait 415 tonnes de métal à 900 millièmes, en dépit de la cession à la Banque opérée en avril. Ces avoirs se sont certainement accrus jusqu'au début de la guerre, puisqu'il a été possible de reverser 5 milliards à l'encaisse en août 1939 comme il vient d'être dit et puisque, d'autre part, dans un discours prononcé le 13 décembre 1939, le Ministre a pu indiquer que, pendant les dix mois qui avaient précédé la guerre, les rapatriements de capitaux ont entraîné une augmentation des réserves d'or de 26 milliards de francs, soit 643 tonnes de fin sur la base d'évaluation de l'encaisse en vigueur à l'époque.

\* \* \*

Quelles ont été, pendant cette période octobre 1936-septembre 1939, les relations comptables entre le Fonds, la Banque de France et le Trésor, autrement dit, quelles ont été les répercussions du jeu du Fonds sur la situation monétaire interne ? C'est ce que nous allons retracer rapidement maintenant.

D'octobre 1936 à mai 1938, ces relations sont des plus simples. Le Trésor n'intervient pas. Le Fonds agit avec sa seule dotation initiale. Suivant ses besoins, il achète ou il vend de l'or à la Banque contre francs. Du point de vue monétaire interne, le point essentiel à considérer est que les ressources en francs du Fonds demeurent à tout moment bloquées à son compte courant sur les livres de l'Institut d'émission et ne peuvent servir que pour ses règlements avec la Banque. Elles sont donc stérilisées et

n'entrent pas dans la masse monétaire active du pays. Il en résulte qu'à tout déficit de la balance des paiements continue de correspondre un effet de déflation monétaire, cependant que tout excédent accroît la quantité de monnaie en circulation. Autrement dit, la disjonction du Fonds et de la Banque n'a pas entraîné, pendant cette période, l'abandon des règles tutélaires de l'étalon-or, maintenues malgré l'abandon de la convertibilité.

En mai 1938, le fonctionnement du Fonds se complique quelque peu.

Les importantes rentrées de capitaux en France qui se produisent alors déterminent une grande abondance monétaire dont bénéficie le Trésor; mais elles obligent le Fonds à décaisser beaucoup de francs en contrepartie de l'or et des devises qu'il acquiert. Or, ce mouvement peut se renverser d'un moment à l'autre et les autorités monétaires redoutent l'effet psychologique néfaste que pourrait avoir ultérieurement une rétrocession, par la Banque, de quantités importantes d'or que l'Institut d'émission aurait pu être amené à acquérir pour procurer au Fonds les disponibilités qui lui manquent. Un nouveau mécanisme est donc monté qui tend à réserver l'avenir et qui présente, de surcroît, l'avantage de renforcer le secret des opérations.

Un décret-loi du 17 mai 1938, pris en application d'une loi du 13 avril tendant au redressement financier, autorise le Trésor à consentir au Fonds des avances en francs sans intérêt remboursables à tout moment. Un arrêté du même jour autorise l'achat d'or par le Fonds de Soutien des Rentes, organisme créé le 22 juillet 1937 aux fins définies par son intitulé et qui a reçu en dotation le produit de la réévaluation de l'encaisse de la Banque, opérée à ce moment sur la base de 43 milligrammes d'or à 900 millièmes de fin (produit qui s'est élevé à 6.870 millions de francs).

Le Fonds peut donc désormais se réapprovisionner en francs sans céder du métal à la Banque. Lorsque le Trésor ou le Fonds de Soutien des Rentes achètent de l'or ou prêtent des francs au Fonds de Stabilisation des Changes, le compte de celui-ci est crédité sur les livres de la Banque par le débit du compte du Trésor ou du Fonds de Soutien. Les francs ainsi procurés au Fonds sont donc des francs préexistants et non pas des francs spécialement créés pour ses besoins. Par cette procédure, l'or acquis par la France du fait des mouvements de capitaux se trouve donc stérilisé. Autrement dit, cette technique nouvelle évite les conséquences inflationnistes qui auraient automatiquement résulté, sous le régime de l'étalon-or, d'un excédent de la balance des paiements.

Il convient toutefois de noter que, pour l'ensemble de la période considérée, le Fonds a eu beaucoup plus à faire face à des demandes de devises qu'à des décaissements de francs et que, dans ce cas, à toute réduction de ses réserves de change a toujours corres-

pondu une diminution des francs en circulation. En d'autres termes, pendant toute cette période, le déficit de la balance des paiements a déterminé un mouvement de déflation des plus classiques. Nous allons voir maintenant qu'il n'en sera pas toujours ainsi.

Toutefois, avant d'en terminer avec cette première période de la vie du Fonds, on doit noter encore ce détail qu'une loi du 13 avril 1938 a stipulé qu'en cas de liquidation du Fonds le produit en serait affecté au remboursement des avances consenties par la Banque au Trésor. On se rappelle que la Convention du 25 septembre 1936, approuvée par la loi du 1<sup>er</sup> octobre, prévoyait que le produit de la liquidation du Fonds ne pourrait être affecté qu'à l'amortissement de la dette publique, mais ne précisait pas davantage.

\* \* \*

La seconde période de la vie du Fonds français de Stabilisation des Changes débute avec la guerre mondiale et s'étend, nous l'avons dit, jusqu'à l'instauration du marché libre des changes le 26 janvier 1948.

Le 9 septembre 1939, deux décrets instituent le contrôle des changes et du commerce extérieur. Le premier prohibe toute exportation de capitaux, sous quelque forme que ce soit, sauf autorisation du Ministre des Finances, institue un monopole des opérations de change au profit de la Banque de France et des banques agréées et soumet au contrôle de l'Institut d'émission toute opération portant sur des matières d'or. Le second subordonne toute importation à l'obtention d'une licence et toute exportation à la souscription d'un engagement de cession des devises. Ces textes seront progressivement précisés, complétés, amendés. Peu importe du point de vue qui est le nôtre. L'essentiel est qu'il n'existe plus de marché libre des changes en France et qu'en conséquence la mission d'égalisation confiée au Fonds n'a plus d'objet.

Le Fonds de Stabilisation des Changes n'est plus, dès lors, qu'un caissier-comptable. C'est lui qui centralise toutes les ressources de change du pays (à l'exclusion naturellement de l'encaisse de l'Institut d'émission). C'est lui qui fait face, sur ces ressources, aux besoins reconnus légitimes.

Décrire les moyens par lesquels il sera alimenté en devises et rappeler les restrictions apportées à leur consommation serait retracer l'histoire monétaire de la France. Ce serait donc sortir du cadre restreint d'une étude consacrée uniquement à l'activité du Fonds. Pendant toute cette période, le Fonds, en effet, n'est plus actif, mais passif. Il n'intervient pas autrement que pour recevoir et prendre en charge ce qui lui est attribué et pour fournir des devises à qui l'en requiert en lui présentant une licence à l'octroi de laquelle il n'a aucune part : opérations d'achat ou de vente de devises qui ont lieu à cours fixes.

Nous nous bornerons donc à indiquer, en quelques chiffres, le bilan monétaire de cette période. Il est simple. En dépit des réquisitions d'avoirs privés de moyens de change et malgré les apports extérieurs obtenus sous des formes diverses (aide en prêt-bail, tirages sur le Fonds monétaire international, emprunts, marges de crédit sur accords bilatéraux), l'encaisse de la Banque de France est réduite de 2.407 tonnes à 394 tonnes de métal fin entre septembre 1939 et novembre 1947. Dans le même temps, le cours officiel du dollar passe de 43,80 à 119,10 et devra être porté à 214,39 en janvier 1948.

Que la cause fondamentale de cette dégradation réside dans l'inflation engendrée par la guerre et l'occupation, c'est sur quoi il est superflu de s'arrêter. En revanche, ce qui rentre directement dans le cadre de notre étude, c'est de montrer comment le mécanisme même des opérations du Fonds, pendant la période considérée, a contribué à nourrir cette inflation.

Le point de départ de cette évolution se situe au 29 février 1940. Jusqu'à cette date, les opérations du Fonds continuent d'engendrer les répercussions monétaires précédemment décrites : à tout déficit de la balance des paiements correspond la contraction monétaire interne classique, cependant que tout excédent engendre une expansion dont l'ampleur peut être limitée par des mesures de stérilisation partielle. A partir du 29 février 1940, tout change. En vertu d'un décret-loi et d'une convention passée à cette date entre l'Etat et l'Institut d'émission, les rapports réciproques du Trésor, du Fonds et de la Banque s'établissent sur des bases nouvelles qui vont avoir de profondes répercussions sur la situation monétaire française.

La convention susvisée prévoit que la Banque de France procèdera à la réévaluation de son encaisse sur la base d'un poids d'or de 23,34 milligrammes à 900 millièmes de fin par franc. Le produit de cette réévaluation est affecté au remboursement des avances consenties à l'Etat avant la guerre. Insuffisant à cette fin, il est complété par un versement, par le Fonds à la Banque, de ses disponibilités en francs. La dotation du Fonds se trouve ainsi ramenée de 10 milliards à 6.865 millions; cette opération n'a toutefois que peu de répercussions monétaires et il est sans intérêt de s'y arrêter. Beaucoup plus importantes sont, en effet, les autres dispositions du décret et de la convention du 29 février 1940.

En premier lieu, la Convention stipule que la Banque de France cède à l'Etat, pour être remis au Fonds de Stabilisation des Changes, de l'or prélevé sur son encaisse à concurrence de 30 milliards de francs sur la nouvelle base de 23,34 milligrammes d'or à 900 millièmes de fin par franc. En règlement de cette cession, l'Etat remet à la Banque des Bons du Trésor à trois mois négociables sur le marché.

Ainsi, et ce pour la première fois, la Banque de France cède de l'or de son encaisse sans qu'il y ait,

en contrepartie, annulation de francs. L'amputation de l'encaisse ne s'accompagne d'aucune déflation interne. Au moment où la Banque cède l'or au Trésor la réduction de son encaisse est compensée, à l'actif de son bilan, par l'apparition d'un nouveau poste « Bons du Trésor négociables » et au moment où le Trésor prête l'or au Fonds, ce dernier devient débiteur de l'Etat dans sa comptabilité propre, mais rien n'apparaît au bilan de la Banque. Comme les bons du Trésor ne seront jamais négociés par la Banque sur le marché (sauf épisodiquement et pendant une très courte période de l'été 1945 à la suite de l'échange des billets), et comme l'Etat ne sera pas en mesure de rétrocéder de l'or à la Banque, il en résulte bien que la réduction de l'encaisse ne s'accompagnera d'aucun dégonflement de la masse monétaire active comme cela se passait durant la première période de l'existence du Fonds.

En second lieu, le décret du 29 février 1940 autorise le Fonds, pendant la durée des hostilités, à investir temporairement en bons du Trésor à trois mois ses avoirs disponibles en francs. Ainsi les francs que le Fonds reçoit en contrepartie de ses ventes de devises au Trésor ou aux porteurs de licences ne sont pas, comme pendant la période antérieure, laissés à son compte sur les livres de la Banque où ils se trouvaient, en fait, stérilisés. Ils sont désormais versés au Trésor sous la forme de souscriptions de Bons. Ils viennent donc d'abord en déduction des prêts consentis par le Trésor au Fonds sous forme d'or, puis ils constituent une avance du Fonds au Trésor. Or, ce dernier utilise ces francs non pour rembourser la Banque, mais pour faire face à ses besoins courants.

Au total, la procédure mise sur pied par le décret et la convention du 29 février 1940 aboutit à mettre à la disposition du Trésor la contrevaletur en francs du déficit de la balance des paiements. Il ne s'agit pas là naturellement d'inflation monétaire proprement dite puisque ces francs étaient préexistants et qu'ils sont simplement transférés du compte des importateurs au compte du Trésor. Mais cette nouvelle méthode de fonctionnement du Fonds aboutit à abolir le processus classique qui fait correspondre à tout déficit de la balance des paiements un mouvement automatique de déflation monétaire. Aucun frein n'est donc plus capable de modérer automatiquement les achats de devises, qui ne sont plus contenues par la réduction de la masse monétaire, mais seulement par l'exercice du contrôle des changes dont la tâche se trouve alourdie d'autant.

Les principes d'une saine gestion monétaire ont ainsi cédé la place aux impératifs de la défense nationale. Au moment où le changement de pratique du Fonds est intervenu, la tâche essentielle du Gouvernement français était de faire la guerre et il était contraint, comme les autres belligérants, d'y appliquer toutes les ressources du pays, ressources de change comme ressources en monnaie nationale. Il est

assez vain dans ces conditions de disputer de la légitimité des mesures adoptées en février 1940. D'autant plus qu'en vertu de la même convention du 29 février la Banque a dû s'engager, en même temps, à consentir de nouvelles avances à l'Etat pour un montant de 20 milliards de francs. Ce qui se révélera de plus en plus grave, ce sera que la même procédure, initialement prévue pour la seule durée des hostilités, restera en vigueur après la guerre. et que le Fonds continuera à mettre à la disposition du Trésor tous les francs qu'il recevra en contrepartie de ses ventes de devises. Le Trésor obtiendra donc, pour ses besoins courants, non seulement les francs produits par la consommation des 30 milliards d'or de la convention de février 1940, mais encore ceux produits par de nouvelles amputations de l'encaisse aussi bien que par l'utilisation de toutes les ressources de change provenant soit de réquisitions intérieures, soit d'emprunts ou de crédits extérieurs. Ainsi, au fur et à mesure que les réserves de change seront dépensées et que la dette extérieure s'accroîtra, la situation monétaire intérieure se détériorera-t-elle, pour le plus grand préjudice du franc.

Six nouveaux prélèvements ont été effectués sur l'encaisse métallique de l'Institut d'émission pendant la période considérée. Le premier, de 10 milliards de francs, soit 210 tonnes de fin, eut lieu en octobre 1945. Le second, intervenu le 26 décembre 1945, a porté sur 53,6 milliards sur la nouvelle base, adoptée alors pour la réévaluation de l'encaisse, de 134.027,90 francs par kilogramme d'or fin, soit 8,29 milligrammes d'or fin par franc. Cette cession de 400 tonnes de métal fin a été réglée par la plus-value comptable résultant de ladite réévaluation. Les quatre autres ont été réglés, comme celui de février 1940, par la remise à la Banque de Bons du Trésor négociables. Ils ont successivement porté sur 35 milliards le 11 avril 1946, 12 milliards le 20 février 1947, 18 milliards le 24 juin 1947 et 12 milliards le 28 août 1947. Tous ces prélèvements, comptés sur la nouvelle base fixée en décembre 1945, ont ramené l'encaisse à 394 tonnes de métal fin.

En novembre 1947, lorsque la France reçoit de la Commission tripartite de Bruxelles, à titre de première récupération, une fraction du montant de l'or qu'elle a remis à la Banque Nationale de Belgique en 1944 dans les conditions qu'on n'a pas oubliées, elle affecte les 92,5 tonnes de métal ainsi récupérées en gage d'un crédit en dollars auprès de la Banque de Réserve Fédérale de New-York et les dollars ainsi détenus sont mis à la disposition du Fonds (Convention du 17 novembre 1947, approuvée par la loi du 25 novembre).

Outre les ressources en moyens de change procurées au Fonds sous forme de cessions de métal, celui-ci s'est vu affecter, ainsi qu'il a été dit, le produit de toutes les réquisitions d'avoirs privés auxquelles il a été procédé à partir de 1946. Il ne saurait être question, encore une fois, de faire l'analyse

ou l'énumération des décisions auxquelles s'est arrêté le Gouvernement français. Indiquons simplement, à cet égard, que c'est le Fonds qui a géré le portefeuille de valeurs mobilières étrangères ainsi réquisitionnées, et que c'est lui qui en a assuré la liquidation progressive. De même, rappelons que le produit des crédits et des emprunts étrangers obtenus pendant la période ont été mis chaque fois à la disposition du Fonds de Stabilisation.

Or, de même que pour l'opération de février 1940, le produit en francs de la vente des devises provenant de l'utilisation, soit des cessions d'or de la Banque, soit des réquisitions d'avoires privés, soit des prêts extérieurs, a été affecté à la couverture des besoins courants du Trésor. La procédure à cet égard a même été simplifiée. Alors qu'en vertu des dispositions arrêtées en février 1940 le Fonds utilisait primitivement ses disponibilités en francs à la souscription de bons du Trésor, il fut décidé en novembre 1945 d'alléger ce mécanisme et, à partir de cette date, les disponibilités du Fonds en francs furent purement et simplement déposées par lui en compte courant au Trésor. Ainsi se trouvait simplifié à l'extrême un système qui revenait simplement à financer le déficit chronique du Trésor par le déficit de la balance des paiements. Au cours des années 1946 et 1947, le Trésor a ainsi reçu et remis en circulation 97 milliards de francs qui, dans un régime classique, auraient été purement et simplement annulés.

D'autre part, à partir de février 1946, le Fonds de Stabilisation effectue des opérations à terme sur devises : ventes à terme et ventes en reports, achats à terme, contrats de garantie de change. Comme, d'une part, ses ventes sont plus nombreuses que ses achats, et comme d'autre part le franc s'est déprécié pendant toute la période considérée, il en résulte que le Fonds enregistre de lourdes pertes en francs dans sa comptabilité. Ces pertes sont couvertes par des avances du Trésor au Fonds qui s'ajoutent à celles que le Trésor lui a consenties lorsqu'il a mis à sa disposition l'or qu'en diverses circonstances, ainsi qu'il a été dit, la Banque a sorti de son encaisse. Cette charge nouvelle, imposée au Trésor, réduit les ressources disponibles de ce dernier et contribue à accroître des difficultés qui se résolvent, au moins partiellement, par un appel supplémentaire aux avances provisoires de la Banque à l'Etat.

Au total, les rapports entre le Fonds, la Banque et le Trésor, pendant la période considérée, ont fonctionné de manière telle qu'a été empêché de jouer le mécanisme traditionnel qui veut qu'à tout déficit de la balance des paiements corresponde automatiquement une déflation monétaire corrélative. C'est là ce qu'il faut retenir d'essentiel sur le Fonds français de Stabilisation des Changes de 1940 à 1947.

\* \* \*

Les profonds remaniements de la législation monétaire, intervenus en France fin janvier-début février 1948, marquent le point de départ d'une nouvelle étape de l'activité du Fonds de Stabilisation.

Le 26 janvier 1948 est créé un marché libre des changes qui commence de fonctionner le 2 février. Sur ce marché ne sont d'abord négociés que le dollar américain et l'escudo, puis, le 31 mars 1948, le franc suisse. Y seront ensuite introduits successivement le franc Djibouti (20 mars 1949), le franc belge (10 juin 1949) et le dollar canadien (3 octobre 1950).

Selon les modalités prévues à l'origine et compte tenu de modifications intervenues le 1<sup>er</sup> avril 1948, ce marché fut initialement alimenté par la moitié du produit des exportations de marchandises — l'autre moitié étant cédée au Fonds de Stabilisation des Changes aux cours pratiqués par celui-ci — et par la totalité des devises ayant une autre origine (règlements courants non commerciaux de toute catégorie, rapatriements de capitaux français à l'étranger, importations de capitaux étrangers en France). Les devises ainsi vendues sur le marché permettaient d'assurer le règlement de la moitié du montant des importations de marchandises — l'autre moitié étant couverte à l'aide de devises délivrées par le Fonds aux cours pratiqués par celui-ci — ainsi que tous les autres règlements autorisés par l'Office des Changes.

A l'origine, il y a donc, pour les monnaies cotées au marché libre, deux cours. Celui des opérations commerciales, qu'on appelle cours moyen, est la moyenne arithmétique entre le nouveau cours officiel fixé le 26 janvier (214 francs pour un dollar) et le cours du marché libre (au début 306 francs pour un dollar); il s'établit ainsi approximativement à 260. Celui de toutes les autres opérations financières est purement et simplement celui du marché libre, soit pour le dollar environ 306 à l'origine. La nouvelle parité officielle de 214 francs pour un dollar est donc toute théorique et aucune transaction réelle n'est réglée à ce taux, si l'on excepte certaines importations de produits essentiels pour lesquelles ce taux de faveur sera maintenu pendant quelque temps.

En septembre 1949, à la suite de l'alignement monétaire intervenu alors, il est mis fin, en ce qui concerne les monnaies cotées au marché libre, à la dualité de régime établie en janvier 1948, selon qu'il s'agissait d'opérations commerciales ou d'opérations financières. Toutes sont traitées désormais au marché libre pour l'intégralité, quelle que soit leur nature.

Ce rappel, nécessairement rapide et sommaire, des modifications du système de change intervenu en janvier 1948, permet immédiatement de constater qu'à cette date le Fonds de Stabilisation sort de la passivité qu'il observait depuis septembre 1939 et qu'il est appelé à remplir de nouveau la mission pour laquelle il a été créé. L'institution d'un marché libre des changes entraîne, en effet, la nécessité d'une surveillance quotidienne que le Fonds a vocation d'exercer en vertu de la loi de 1936.



Certes, le nouveau marché n'est pas aussi libre que celui qui existait avant septembre 1939. Il s'agit bien d'un marché libre en ce que les cours y sont débattus et peuvent varier en fonction de l'offre et de la demande. Mais il ne s'agit pas d'un marché totalement libre en ce sens que n'y ont accès que les opérations expressément autorisées par la réglementation des changes. En d'autres termes, le volume des opérations n'est pas fonction, comme avant la guerre, de la libre volonté de la clientèle. Il est réglé par les autorités monétaires par le jeu de délivrance de licences attribuées dans le cadre de programmes concertés, notamment en matière d'importations. L'offre y est libre, non la demande.

Mais si le budget de devises de la France est ainsi fixé par voie d'autorité, la trésorerie en devises, elle, ne l'est pas. Le rythme des achats et des ventes sur le marché dépend de la plus ou moins grande rapidité avec laquelle les détenteurs de licences et les souscripteurs d'engagement de change décident de dénouer leurs opérations. Le volume des opérations sur le marché libre est donc bien, sur une longue période, fonction de la plus ou moins grande libéralité des autorités monétaires; leur montant quotidien dépend de la seule volonté des opérateurs, dans la limite naturellement des autorisations en cours. Dans ces conditions, l'action du Fonds est, au jour le jour, identique à celle qu'il exerçait antérieurement à l'institution du contrôle des changes. Il intervient sur le marché afin d'éviter que les à-coups de l'offre ou de la demande de devises ne déterminent des fluctuations brutales de cours. En un mot, il exerce la mission pour laquelle il a été créé.

Le Fonds a ainsi maintenu une stabilité remarquable du cours des devises cotées au marché libre. Depuis janvier 1948, ceux-ci ont certes varié puisque le cours du dollar, par exemple, est passé des environs de 306 aux environs de 350. Mais ils ont varié par sauts brusques au moment d'aménagements monétaires délibérés et, depuis l'alignement de septembre 1949, le dollar est immuablement coté 350, à quelques centimes près. Ce n'est pas le lieu ici de rappeler par quelles étapes on est passé de 306 à 350. Ce n'est pas non plus notre objet de rechercher si une telle immuabilité est strictement conforme aux desseins qui ont présidé, en janvier 1948, à l'instauration du marché libre. Pour si intéressantes qu'elles puissent être, ces questions débordent en effet du cadre limité de notre étude. L'essentiel, pour ce qui nous occupe, est que depuis plus de quatre ans, le Fonds exerce de nouveau, à l'égard des devises admises au marché libre, un rôle identique à celui qu'il jouait de 1936 à 1939.

En ce qui concerne les devises étrangères non admises au marché libre, aucune modification n'a été apportée en 1948 à leur mode de négociation. Le Fonds de Stabilisation des Changes a continué, tout d'abord, de faire la contrepartie intégrale de tous les achats et de toutes les ventes des banques agréées.

Ces opérations ont été traitées à cours fixes, le niveau de ces cours fixes étant lié aux cours cotés sur le marché libre par des règles qui, elles, ont varié. C'est ainsi qu'en septembre 1949 il fut décidé que les taux de change officiels des devises traitées par le Fonds de Stabilisation des Changes seraient fixés chaque mois en fonction de la parité officielle de la monnaie considérée par rapport au dollar et de la moyenne du cours de ce dernier pendant une période de référence donnée. A cette date, le taux officiel de la livre sterling fut ainsi fixé à 980, c'est-à-dire à un cours résultant exactement, d'une part, du taux de 350 francs pour un dollar, et, d'autre part, du *cross-rate* de 2,80 dollars pour une livre. Notons incidemment qu'ainsi a été rétablie, à l'occasion de l'aménagement de septembre 1949, l'homogénéité du système français des changes dont l'abandon provisoire, en janvier 1948, avait déterminé la désapprobation du Fonds Monétaire International.

Donc, pour les devises non admises au marché libre, le Fonds a continué en janvier 1948 d'exercer le monopole qui était le sien depuis 1939 et ses opérations ont continué d'être traitées à cours fixes. Mais, naturellement, pendant cette période comme auparavant, les cours de vente ont été légèrement supérieurs aux cours d'achat, la différence représentant la rémunération du Fonds. C'est ainsi, par exemple, qu'à partir de septembre 1949, le Fonds a vendu des livres sterling à 981 francs et les a achetées à 979 francs.

En juillet 1950, le Fonds de Stabilisation a cessé de faire, pour les devises en cause, la contrepartie intégrale des opérations. A cette époque, il fut en effet décidé d'instituer, à côté du marché libre, un nouveau marché dit « officiel », où les banques agréées négocieraient entre elles les devises jusqu'alors intégralement offertes ou demandées au Fonds de Stabilisation, sous la condition que les cours y resteraient contenus dans les limites des cours officiels acheteur et vendeur du Fonds et étant entendu que ce dernier interviendrait, le cas échéant, pour solder à ces deux cours l'excédent net des offres ou des demandes. En ce qui concerne la livre sterling, on doit noter, en passant, qu'en corrélation avec les nouvelles mesures prises à Londres, les cours acheteur et vendeur ont été fixés respectivement à 972 et 988 le 14 décembre 1951.

Au total, depuis juillet 1950, le Fonds n'intervient donc plus que pour solde aussi bien sur le marché libre que sur le marché officiel. La seule différence entre les deux marchés est que les écarts sont strictement réglementés sur le marché officiel et ne le sont pas sur le marché libre. Les interventions du Fonds, automatiques sur le premier, ne le sont donc pas sur le second.

Une évolution analogue est intervenue pour le marché des changes à terme. Nous avons vu précédemment qu'à partir de 1946 le Fonds avait contracté de lourds engagements qui lui avaient occasionné des

pertes importantes consécutives à la dépréciation de la monnaie. A partir de 1948, une série de mesures est intervenue en vue de dégager le Fonds de Stabilisation de l'obligation de faire la contrepartie de toutes les opérations à terme. En juin 1948, les intermédiaires agréés ont été autorisés à traiter entre eux les opérations à terme sur dollar correspondant aux règlements d'importations et d'exportations, opérés à ce moment à concurrence de 50 p. c. sur le marché libre. En juillet 1949, ces opérations furent étendues aux autres monnaies admises au marché libre. A partir de septembre 1949, les règlements commerciaux s'exécutant en totalité sur ce marché, le Fonds de Stabilisation a dès lors cessé d'intervenir obligatoirement dans les opérations à terme correspondant aux devises qui y sont cotées. Lorsqu'en août 1950 a été créé le marché officiel au comptant pour toutes les autres devises, le Fonds de Stabilisation a pu, de même, cesser de faire la contrepartie de l'ensemble des opérations à terme traitées sur ce marché.

Comme sur le marché au comptant, le Fonds n'exerce donc plus, sur le marché à terme, qu'un rôle régulateur. Les taux de report ou de déport sont librement débattus et déterminés à la fois par la situation particulière de chaque devise et par la situation générale du marché monétaire. De même que la Banque de France intervient sur ce dernier par ses opérations d'*open market*, elle peut juger opportun d'agir pour le compte du Fonds en prêtant ou en empruntant des devises. Toutefois, en règle générale, elle préfère laisser le marché s'équilibrer par lui-même et elle a pu ainsi réduire presque totalement l'ancienne position débitrice du Fonds. En fait, elle n'enregistre plus actuellement, en dehors d'un reliquat d'opérations anciennes et des interventions épisodiques du Fonds, que les opérations de crédit à court terme entre banques centrales qu'implique le fonctionnement de l'Union Européenne de Paiements.

Incidemment, et puisque nous venons d'être amenés à prononcer son nom, indiquons enfin que la création de l'Union Européenne de Paiements n'a apporté aucune modification au fonctionnement du Fonds français de Stabilisation des Changes. Les règlements mensuels de l'Union déterminent seulement des ajustements qui seront décrits lorsque nous en viendrons à analyser les relations nouvelles qui se sont instaurées, pendant l'époque sous revue, entre le Fonds, le Trésor et la Banque de France.

\* \* \*

En même temps qu'elle instituait un marché libre des changes au début de 1948, la France créait, on se le rappelle, un marché libre de l'or. La loi du 2 février 1948 a, en effet, rétabli la liberté totale de la détention, du transport et du commerce de l'or, étroitement réglementés depuis le début de la guerre

de 1939. Seules restèrent soumises à l'autorisation préalable de la Banque de France les opérations d'importation et d'exportation du métal précieux. Le corollaire de cette disposition fut l'ouverture d'un marché officiel de l'or, d'abord à Paris, puis dans les principales villes de province comportant une bourse des valeurs. Elle a constitué un fait nouveau, car jamais un marché officiel n'avait existé en France, les transactions sur métaux précieux s'effectuant avant la guerre entre banques, courtiers et établissements spécialisés.

Le nouveau marché ainsi créé est donc un marché intérieur totalement libre, à l'achat comme à la vente, où les opérations s'effectuent dans l'anonymat absolu. Dès son ouverture, on s'est évidemment beaucoup entretenu des interventions officielles auxquelles il pourrait donner lieu. Jusqu'à une date toute récente, les autorités monétaires ont gardé le secret le plus absolu sur ces opérations, secret qu'il serait sans doute irrévérencieux mais certainement pas inexact de qualifier de secret de polichinelle. Ce n'est que dans le rapport de la Banque de France sur les opérations de 1950 que, pour la première fois, un coin du voile a été soulevé. Nous ne saurions mieux faire, à cet égard, que de reproduire ici le passage dudit compte rendu où la question est abordée. Le voici : « Investi par la loi d'une fonction régulatrice, le Fonds de Stabilisation ne pouvait se désintéresser de l'évolution du marché de l'or à Paris — l'expérience ayant prouvé qu'il existe une étroite liaison entre les prix du métal et les cours parallèles des devises. Aussi est-il intervenu de temps à autre, comme précédemment, non pour renverser la tendance d'un marché qui est toujours demeuré libre, mais pour éliminer des pointes excessives. Ses interventions ont consisté surtout à vendre des pièces et à acheter des lingots. Sans avoir pu, en raison de leur montant modéré, exercer une influence considérable, elles ont tendu à atténuer la hausse de l'or, et par là même à soutenir la parité de toutes les monnaies. »

Le 30 janvier 1952, le Ministère français des Finances a, d'autre part, publié le communiqué suivant : « En vertu d'une décision prise par le Ministre des Finances en mai 1951, il a été procédé, depuis six mois, à l'Hôtel des Monnaies, à une frappe de pièces d'or de vingt francs démonétisées du type coq. La Banque de France possédant, à la fin de la guerre, une encaisse en pièces considérable, dont une partie a été à l'époque fondue en lingots, il a paru opportun de reconvertir en pièces une partie de ces lingots afin de faciliter la mission régulatrice que le Fonds de Stabilisation des Changes exerce sur le marché de l'or. »

La clarté et la précision de ces deux textes dispensent de tout commentaire.

\* \* \*

Il nous reste à indiquer maintenant quels ont été, depuis 1948, les rapports du Fonds avec la Banque et le Trésor, c'est-à-dire quelles ont été les répercussions de la gestion du Fonds sur la situation monétaire interne.

On se rappelle les conséquences pernicieuses qu'avait exercées, pendant la seconde période de la vie du Fonds, le mécanisme mis sur pied en février 1940, qui consistait à couvrir le déficit chronique de la Trésorerie par le déficit non moins chronique de la balance des paiements, le Fonds de Stabilisation mettant automatiquement ses avoirs en francs à la disposition du Trésor, qui les utilisait pour ses besoins courants.

A partir de 1948, le Fonds a cessé d'accumuler des francs. D'une part, parce qu'il a eu à supporter les pertes considérables en francs causées par le dénouement des contrats à terme conclus aux parités de 1945. D'autre part, parce que l'évolution de la situation l'a conduit à acheter plus de devises qu'il n'en vendait. A court de francs, le Fonds dut ainsi faire appel au Trésor à une cadence qui s'accéléra au début de 1949 dans une mesure telle qu'on pouvait craindre que le Trésor fût contraint de se retourner lui-même vers la Banque et de lui demander le relèvement de la marge d'avances. Dans cette nouvelle conjoncture, le mécanisme des relations entre le Fonds et le Trésor aboutissait donc encore à mettre l'Institut d'émission, dont c'est la charge, hors d'état d'adapter la circulation monétaire au mouvement des échanges avec l'étranger.

La Convention du 27 juin 1949, approuvée par la loi du 22 juillet 1949, a mis fin à cette situation. A côté de stipulations qui ont pour objet de déterminer les conditions d'apurement des opérations antérieures du Fonds de Stabilisation et les modalités de prise en charge périodique par le Trésor des pertes ou des profits de ses opérations futures, deux dispositions de cette convention présentent, en pratique, un intérêt capital :

— d'une part, les avoirs en francs du Fonds de Stabilisation des Changes doivent être déposés exclusivement à la Banque de France; ainsi sont-ils désormais séparés de la trésorerie de l'Etat;

— d'autre part, la Banque de France assume à nouveau directement la charge, soit par des avances, soit contre cession de devises ou d'or, de fournir au Fonds les francs nécessaires à ses opérations sur le marché des changes.

Ainsi le Fonds a retrouvé vis-à-vis du Trésor l'autonomie qui avait été la sienne jusqu'au 29 février 1940. Les seuls rapports du Fonds et du Trésor résident désormais dans l'apurement périodique, par ce dernier, des bénéfices ou des pertes réalisés chaque semestre par le Fonds, disposition conforme à la loi de 1936 qui stipule, on s'en souvient, que le Fonds est géré pour le compte du Trésor public. Tous les avoirs en francs du Fonds sont désormais conservés à son

compte sur les livres de la Banque de France, laquelle est de nouveau appelée à faire face aux besoins du Fonds en monnaie nationale, conformément à sa mission traditionnelle.

La convention du 27 juin 1949 a donc consacré le rétablissement d'un mécanisme monétaire normal, liant directement l'émission de la monnaie par la banque centrale aux variations des réserves nationales d'or et de devises.

C'est ainsi qu'est apparu, pour la première fois, au bilan de la Banque de France daté du 28 juillet 1949, un nouveau compte intitulé « Avances au Fonds de Stabilisation des Changes » et qu'a recommencé de jouer à la même époque le poste « Disponibilités à vue à l'étranger », depuis longtemps en sommeil. Le Fonds ne conserve plus en effet, en ce qui concerne l'or et les devises convertibles, qu'une masse de manœuvre, variable selon ses besoins, l'excédent étant cédé à la Banque et enregistré audit compte dans la situation hebdomadaire de celle-ci.

A la suite de l'institution de l'Union Européenne de Paiements, la compensation mensuelle opérée dans le cadre de cet organisme a eu pour effet de substituer, par solde, une créance ou une dette envers l'Union et, éventuellement, une entrée ou une sortie de dollars ou d'or, à l'excédent ou au déficit en devises européennes enregistré pendant la période comptable considérée. A l'actif du bilan de la Banque, les opérations de compensation corrélatives à ce règlement ont affecté le poste « Avances au Fonds de Stabilisation des Changes », tandis que les entrées ou les sorties de dollars ou d'or résultant de la compensation ont été imputées soit au compte « Disponibilités à vue à l'étranger », soit au poste « Avances au Fonds de Stabilisation des Changes » lorsque les dollars ou l'or nécessaires ont été fournis par le Fonds. Pendant les quinze premiers mois de fonctionnement de l'Union Européenne de Paiements, la position cumulative française est demeurée créditrice et la créance de la France sur l'Union a été comprise dans le compte « Disponibilités à vue à l'étranger ». Le compte courant de la France auprès de l'Union ne jouant, toutefois, que lors de chaque compensation mensuelle, son solde ne peut être considéré comme un avoir strictement disponible. Aussi a-t-il paru correct de modifier en conséquence l'intitulé du poste qui l'enregistre et de le dénommer, à partir du 19 octobre 1950, « Disponibilités à vue à l'étranger et Avoirs à l'Union Européenne de Paiements ».

Ce poste du bilan de la Banque s'est gonflé aussi longtemps que la France a accumulé des excédents en Union Européenne de Paiements. Il a ainsi atteint son maximum au début d'avril 1951 où, avec 194 milliards, il excédait le montant de l'encaisse-or, chiffrée à 182 milliards depuis la réévaluation opérée en août 1950 sur la base du dollar à 350 francs. Il a commencé de diminuer à partir du printemps de 1951 lorsque les règlements mensuels de l'Union ont fait régulièrement apparaître un déficit français auquel s'est d'ail-

leurs ajouté le déficit croissant envers la zone dollar. Depuis octobre 1951, date où la position cumulative de la France est devenue débitrice, il ne comprend plus, naturellement, d'avoirs en unités U.E.P. A partir de cette date, la dette française vis-à-vis de l'Union a été comptabilisée dans les écritures propres du Fonds de Stabilisation.

En ce qui concerne les avances qu'en vertu de la convention du 27 juin 1949 la Banque de France consent au Fonds, leur montant a suivi une évolution parallèle. Aussi longtemps que la balance des paiements a été favorable, leur solde n'a cessé d'augmenter. Il s'est ensuite progressivement réduit au fur et à mesure que le déficit de la balance a procuré au Fonds des francs qui lui ont permis de rembourser la Banque. A la situation hebdomadaire du 20 mars

1952, les avances se sont trouvées soldées, ce qui signifie que le Fonds a commencé d'accumuler des francs à son compte courant sur les livres de la Banque de France.

Le mécanisme de l'Union Européenne de Paiements n'a donc en rien altéré les principes posés en juin 1949.

Depuis cette date, le Fonds de Stabilisation a retrouvé sa pleine autonomie vis-à-vis du Trésor et ses opérations retentissent directement sur l'Institut d'émission. Ainsi a été rétabli un régime normal que les nécessités de la guerre et de ses suites avaient contraint de suspendre en 1940. Désormais, les variations de la balance des paiements affectent donc directement, et très classiquement, le volume de l'émission.

## BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* d'avril-mai 1952. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

### 1. MONNAIE — BANQUE.

CONSEIL COLONIAL. Examen du projet de décret relatif à la création de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (Séances des 15, 22 et 29 juin 1951). (*Bruzelles, 1951, 3 vol.*)

CONSEIL COLONIAL. Rapport présenté par M. Deraedt sur le projet de décret autorisant la création d'une association de droit public dénommée : « Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi ». Séance du 20 juillet 1951. (*Bruzelles, 1951.*)

DELMOTTE, L. De Belgische geld- en kapitaalmarkt in April 1952. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVII, n° 1826, 21 mai 1952, pp. 402-403.*)

KLAASSE, C.-A. Le développement du taux d'intérêt du capital en Belgique et aux Pays-Bas après la guerre. (*Bulletin bimestriel de la Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LI, n° 150, mars-avril 1952, pp. 338-342.*)

PERSOONS, Fr. Les finances privées en 1951. (*Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université de Louvain, XVIII, n° 3, mai 1952, pp. 185-203.*)

WOITRIN, M. La conjoncture économique de la Belgique. (*Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université de Louvain, XVIII, n° 4, juin 1952, pp. 385-409.*)

### 2. BOURSE — EPARGNE.

BONVOISIN, P. Le problème des investissements en Belgique. (*Annales de Sciences économiques appliquées, Louvain, X, n° 2, avril 1952, pp. 110-132.*)

Emissions et rendement des sociétés congolaises, année 1951. (*Bulletin mensuel d'Information et Revue des Marchés de la Banque du Congo Belge, Bruxelles, V, n° 5, mai 1952, pp. 258-261.*)

KLAASSE, C.-A. Le développement du taux d'intérêt du capital en Belgique et aux Pays-Bas après la guerre. (*Bulletin bimestriel de la Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LI, n° 150, mars-avril 1952, pp. 338-342.*)

PERSOONS, Fr. Les finances privées en 1951. (*Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université de Louvain, XVIII, n° 3, mai 1952, pp. 185-203.*)

Programme d'investissement des charbonnages. (*Bulletin hebdomadaire d'Information et de Liaison de la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques, Fabrimétal, Bruxelles, n° 311, 9 juin 1952, pp. 448-452.*)

### 3. PRIX — SALAIRES.

BAUDHUIN, F. Prix, consommation, balance et revenus. (*Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université de Louvain, XVIII, n° 3, mai 1952, pp. 353-381.*)

JACQUEMYNS, G. Opinions au sujet des allocations familiales. (*Institut universitaire d'Information sociale et économique, Bruxelles, 1952, n° 3, pp. 1-59.*)

Les méthodes de fixation des salaires et la politique des salaires dans le monde (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties). (*Etudes et Conjoncture, Economie mondiale, Paris, VII, n° 2, mars-avril 1952, pp. 164-196.*)

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES, Luxembourg. La clause de l'échelle mobile au Grand-Duché de Luxembourg, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Belgique, en France et en Suisse. (*Luxembourg, 1952, 99 p.*)

#### 4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES.

Budget ordinaire du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1952. (*Bulletin mensuel d'Information et Revue des Marchés de la Banque du Congo Belge, Bruxelles, V, n° 5, mai 1952, pp. 253-257.*)

FRANK, M. Pourquoi et comment axer le budget belge sur la comptabilité nationale? (*Bruzelles, Institut belge de Finances publiques, 1952, 23 p.*)

JUSSIANT, J. Les finances publiques de la Belgique en 1951. (*Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université de Louvain, XVIII, n° 3, mai 1952, pp. 171-184.*)

#### 5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIERES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTROLE DE L'ETAT.

FRANK, M. Vers un renforcement du contrôle des organismes parastataux en Belgique. (*Revue internationale des Sciences administratives, Bruxelles, XVIII, n° 2, 1952, pp. 384-412.*)

GOLDSCHMIDT, P. & CASTRO-GRAFFAR, J. Interventions financières de l'Etat en matière de sécurité sociale pour les exercices 1950, 1951 et 1952. (*Revue du Travail, organe du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale de Belgique, Bruxelles, LIII, n° 3, mars 1952, pp. 207-215.*)

#### 6. REEQUIPEMENT — LUTTE CONTRE LE CHOMAGE.

BEKAERT, L. Le problème de l'industrialisation en Flandre occidentale. (*Bulletin social des Industriels, Bruxelles, XXIV, n° 187, mai 1952, pp. 193-201.*)

BONVOISIN, P. Le problème des investissements en Belgique. (*Annales de Sciences économiques appliquées, Louvain, X, n° 2, avril 1952, pp. 110-132.*)

La mise au travail des chômeurs par les pouvoirs publics. (*Revue du Travail, organe du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale de Belgique, Bruxelles, LIII, n° 3, mars 1952, pp. 201-206.*)

Placement et chômage en Belgique. (*Informations sociales, publié par le Bureau International du Travail, Genève, VII, n° 10, 15 mai 1952, pp. 404-409.*)

Programme d'investissement des charbonnages. (*Bulletin hebdomadaire d'Information et de Liaison de la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques, Fabrimétal, Bruxelles, n° 311, 9 juin 1952, pp. 448-452.*)

#### 7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES.

BACHMANN, H. La prolongation de l'Union Européenne de Paiements. (*Economie contemporaine, Centre de Recherches et de Documentation économiques, Paris, février 1952, pp. 18-28.*)

BARNERIAS, J.-S. Les origines de l'Union Européenne de Paiements. (*Economie contemporaine, Centre de Recherches et de Documentation économiques, Paris, février 1952, pp. 3-11.*)

BAUDHUIN, F. Prix, consommation, balance et revenus. (*Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université de Louvain, XVIII, n° 3, mai 1952, pp. 353-384.*)

DIEUDONNE, Ph. L'Union Européenne de Paiements a-t-elle rempli sa mission? (*Etudes économiques, publiées sous les auspices de l'Association des Licenciés de l'Institut supérieur commercial et consulaire de Mons, n° 83, avril 1952, pp. 247-272.*)

du PAGE, R. L'Union Européenne de Paiements à l'épreuve des faits. (*Economie contemporaine, Centre de Recherches et de Documentation économiques, Paris, février 1952, pp. 12-17.*)

GISCARD d'ESTAING, Ed. La structure monétaire de l'Europe. (*Economie contemporaine, Centre de Recherches et de Documentation économiques, Paris, février 1952, pp. 1-2.*)

L'Union Européenne de Paiements. (*Archives politiques, économiques et sociales, Paris, VIII, n° 6, 1<sup>er</sup> avril 1952, pp. 1-6, Doc. n° 1057.*)

POSTHUMA, S. Enige beschouwingen over de Europese Betalingsunie. (*De Economist, Haarlem, C, n° 4, avril 1952, pp. 244-271.*)

Principieel accoord inzake : Voortzetting van de E.B.U. (*Economische Voorlichting, La Haye, XLVI, n° 24, 13 juin 1952, pp. 1-2.*)

SELLESLAGS, F. Les contrôles des changes et les accords de paiements internationaux. (*Revue de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, IV, n° 4, 1952, pp. 308-323.*)

## 8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX.

BROUWERS, S. Holland — A triumph for economic orthodoxy. (*The Banker*, Londres, XCVIII, n° 317, juin 1952, pp. 314-317.)

Economisch Benelux Congres te Luxemburg. Benelux groeit geleidelijk. (*Economische Voorlichting*, La Haye, XLVI, n° 24, 13 juin 1952, pp. 7-8.)

KLAASSE, C.-A. Le développement du taux d'intérêt du capital en Belgique et aux Pays-Bas après la guerre. (*Bulletin bimestriel de la Société belge d'Etudes et d'Expansion*, Liège, LI, n° 150, mars-avril 1952, pp. 338-342.)

## 10. GENERALITES.

Aperçu de la conjoncture économique en Belgique. (*Annales de Sciences économiques appliquées*, Louvain, X, n° 2, avril 1952, pp. 107-109.)

BAUDHUIN, F. Prix, consommation, balance et revenus. (*Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université de Louvain*, XVIII, n° 3, mai 1952, pp. 353-384.)

La Belgique, « producteur marginal ». (*Perspectives*, Paris, n° 20, 24 mai 1952, pp. 1-7.)

WOITRIN, M. La conjoncture économique de la Belgique. (*Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université de Louvain*, XVIII, n° 4, juin 1952, pp. 385-409.)

## LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

### I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

#### Loi organique du 29 mai 1952

du Conseil national du Travail (*Moniteur*, 31 mai 1952, p. 4207).

**Article 1<sup>er</sup>.** — Il est institué un établissement public, dénommé « Conseil national du Travail », dont la mission consiste à adresser à un ministre ou aux Chambres législatives, soit d'initiative, soit à la demande de ces autorités et sous forme de rapports exprimant les différents points de vue exposés en son sein, tous avis ou propositions concernant les problèmes généraux d'ordre social intéressant les employeurs et les travailleurs, ainsi qu'à exprimer son avis sur les conflits d'attribution qui pourraient surgir entre les Commissions paritaires nationales.

**Art. 2.** — § 1. Le Conseil national du Travail est composé d'un président et de membres effectifs dont le nombre, qui ne peut dépasser vingt-quatre, est fixé par le Roi.

§ 2. Les membres effectifs sont nommés par le Roi. Ils comprennent des représentants en nombre égal des organisations les plus représentatives des employeurs et des organisations les plus représentatives des travailleurs.

Les membres représentant les organisations les plus représentatives de l'industrie, de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat sont choisis, sur des listes doubles présentées par ces organisations, parmi les candidats dont un certain nombre représentent les petites entreprises et les entreprises familiales.

Les membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs sont choisis parmi les candidats présentés sur une liste double par les organisations interprofessionnelles fédérées sur le plan national.

§ 3. Le président est nommé par le Roi. Il est choisi parmi les personnes indépendantes particulièrement compétentes en matière sociale et économique.

§ 4. Il est nommé par le Roi autant de membres suppléants que le Conseil comprend de membres effectifs. Leur présentation et leur désignation s'effectuent de la même manière que celles des membres effectifs.

§ 5. Le Conseil élit en son sein, conformément aux dispositions du règlement d'ordre intérieur, relatives à cette élection, quatre vice-présidents.

**Art. 3.** — Le Roi règle, par un arrêté délibéré en Conseil des Ministres, les modalités de présentation des membres effectifs et suppléants.

**Art. 4.** — Le Conseil peut appeler en consultation des représentants des administrations, des établissements publics ou des établissements d'utilité publique.

Il peut également faire appel à des personnes spécialement compétentes pour l'examen de questions particulières, dans les conditions que déterminera le règlement d'ordre intérieur.

**Art. 5.** — Les membres effectifs et suppléants sont nommés pour quatre ans; le président pour six ans. Leurs mandats sont renouvelables.

**Art. 6.** — Le Conseil établit son règlement d'ordre intérieur; celui-ci est soumis à l'approbation du Roi. Il peut prévoir la constitution au sein du Conseil de commissions restreintes comportant un nombre égal de membres représentant les employeurs et de membres représentant les travailleurs.

Le règlement prévoit également le mode de désignation et les modalités de fonctionnement d'un bureau exécutif, ayant notamment pour mission :

- 1° d'arrêter l'ordre du jour des réunions du Conseil;
- 2° de veiller à la transmission des propositions, résolutions ou avis adoptés par le Conseil;
- 3° de préparer les propositions budgétaires annuelles.

**Art. 7.** — § 1. Il est institué auprès du Conseil un secrétariat, qui a pour mission :

- 1° d'assurer le service de greffe et d'économat;
- 2° de réunir la documentation relative aux travaux du Conseil.

Le Roi fixe, sur avis motivé du Conseil, le cadre, le statut et les traitements du personnel ainsi que les modalités de fonctionnement du secrétariat.

Le secrétaire est nommé par le Roi. Les autres membres du personnel sont nommés par le Conseil.



§ 2. Le Conseil central de l'Economie, les commissions paritaires, l'Institut national de Statistique, l'Office national de Sécurité sociale ainsi que les organismes participant à la gestion de la sécurité sociale sont tenus de fournir au secrétaire, à sa demande, tous renseignements en leur possession qui intéresseraient l'objet des travaux du Conseil.

Le Roi peut étendre cette obligation à d'autres organismes.

L'article 9, § 4, de la loi du 28 juin 1932 sur l'emploi des langues en matière administrative est applicable.

*Art. 8.* — Lorsqu'une loi prévoit que le Roi doit consulter le Conseil national du Travail, celui-ci a l'obligation de communiquer cet avis dans les deux mois de la demande qui lui en est faite. A l'expiration de ce délai, il pourra être passé outre.

*Art. 9.* — Le budget annuel, dressé par le Conseil, est soumis avec la proposition de subsides à l'approbation du Ministre compétent, qui inscrit les crédits nécessaires au budget de son département.

Les modalités en vue de l'exercice du contrôle budgétaire et financier du Conseil et de son secrétariat sont déterminées par arrêté royal.

*Art. 10.* — Le Conseil supérieur du Travail et de la Prévoyance sociale, les Conseils de l'Industrie et du Tra-

vail et le Conseil paritaire général sont supprimés. Leurs attributions sont transférées au Conseil national du Travail.

Dans les cas où la loi prévoit la consultation du Conseil paritaire général, cette consultation sera demandée au Conseil national du Travail.

Dans les cas où la loi prévoit, en même temps que la consultation obligatoire de l'un des collèges visés aux alinéas précédents, celle du Conseil supérieur d'Hygiène publique, la consultation de ce dernier n'est plus requise.

*Art. 11.* — Le Roi peut, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, modifier le texte des lois prévoyant la consultation de l'un des collèges visés à l'article 10 de la présente loi afin de mettre le texte en concordance avec cette dernière disposition.

*Art. 12.* — Sont abrogées :

1° la loi du 16 août 1887 instituant le Conseil de l'Industrie et du Travail ;

2° la loi du 15 juillet 1919 reconstituant les Conseils de l'Industrie et du Travail.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur belge*.

## II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

### Loi du 7 mars 1952

*contenant le budget des recettes et des dépenses extraordinaires du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1951 (Moniteur, 1<sup>er</sup> mai 1952, p. 3367).*

### Loi du 7 mars 1952

*contenant le budget ordinaire du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1951 (Moniteur, 4 mai 1952, p. 3487).*

### Loi du 8 avril 1952

*contenant le budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1952 (Moniteur, 1<sup>er</sup> mai 1952, p. 3373).*

### Loi du 17 avril 1952

*relative au budget de la Régie des Voies aériennes pour l'exercice 1950 (Moniteur, 2-3 mai 1952, p. 3423).*

### Loi du 17 avril 1952

*relative au budget de la Régie des Voies aériennes pour l'exercice 1951 (Moniteur, 2-3 mai 1952, p. 3427).*

### Arrêté royal du 25 avril 1952

*relatif à l'émission d'un emprunt à 4 1/2 p. c. au capital nominal de 1.250 millions de francs, à contracter sous la garantie de l'Etat par la Société nationale des Chemins de fer belges (Moniteur, 7 mai 1952, p. 3576).*

### Arrêté royal du 9 mai 1952

*modifiant l'arrêté royal du 22 mars 1952 relatif au contrôle des changes (Moniteur, 10 mai 1952, p. 3642).*

### Loi du 24 mai 1952

*modifiant le régime fiscal des tabacs (Moniteur, 25 mai 1952, p. 4058).*

### Arrêté ministériel du 24 mai 1952

*relatif au régime fiscal du tabac (Moniteur, 25 mai 1952, p. 4059).*

### Loi du 29 mai 1952

*ouvrant de nouveaux crédits provisoires, à valoir sur les budgets de l'exercice 1952 (Moniteur, 31 mai 1952, p. 4206).*

## III — LEGISLATION AGRICOLE

### Arrêté ministériel du 2 mai 1952

*prescrivant le recensement agricole et horticole au 15 mai 1952 (Moniteur, 10 mai 1952, p. 3643).*

#### IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

##### Arrêté ministériel du 11 mars 1952

*modifiant et complétant l'arrêté ministériel du 24 mai 1951, prescrivant l'établissement d'une statistique annuelle dans l'industrie de la valorisation des mitrailles ferreuses et des vieux métaux (Moniteur, 8 mai 1952, p. 3605).*

##### Loi du 12 avril 1952

*modifiant la loi du 12 juillet 1939 instituant un Fonds national de garantie pour la réparation des dégâts houillers (Moniteur, 2-3 mai 1952, p. 3422)*

##### Arrêté ministériel du 22 avril 1952

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur, 2-3 mai 1952, p. 3449).*

#### V — LEGISLATION DU TRAVAIL

##### Arrêté royal du 18 mars 1952

*rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de l'industrie du gaz et de l'électricité en date du 18 décembre 1951, concernant la fixation du jour de fête remplaçant le jour férié du 11 novembre 1951 (Moniteur, 4 mai 1952, p. 3516).*

*fixation des dates de vacances pendant l'année 1952 pour les briqueteries de la région du Rupel (Moniteur, 5-6 mai 1952, p. 3548).*

##### Arrêté royal du 31 mars 1952

*rendant obligatoire la décision en date du 23 novembre 1951 de la Commission paritaire de l'industrie armurière à la main de la région liégeoise, concernant la fixation des dates de vacances pour l'année 1952 (Moniteur, 2-3 mai 1952, p. 3441).*

**Arrêté royal du 28 avril 1952**  
*modifiant l'arrêté du Régent du 15 octobre 1947, pris en exécution de l'arrêté-loi du 25 février 1947, coordonnant et modifiant la législation sur le régime de retraite des ouvriers mineurs et assimilés (Moniteur, 18 mai 1952, p. 3899).*

##### Arrêté royal du 1<sup>er</sup> avril 1952

*rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale des tramways et autobus urbains, prise en exécution de la loi du 19 août 1948 relative aux prestations d'intérêt public en temps de paix (Moniteur, 7 mai 1952, p. 3583).*

**Arrêté royal du 29 avril 1952**  
*rendant obligatoire la décision en date du 6 décembre 1951 de la Commission paritaire régionale des briqueteries de la Campine anversoise, concernant la fixation des dates de vacances pendant l'année 1952 pour les briqueteries de la Campine anversoise (Moniteur, 16 mai 1952, p. 3846).*

##### Arrêté royal du 14 mai 1952

*modifiant l'article 293 du Règlement général pour la protection du travail (Moniteur, 30 mai 1952, p. 4182).*

Cet arrêté réglemente la fabrication d'acétylène.

##### Arrêté royal du 19 avril 1952

*rendant obligatoire la décision en date du 3 décembre 1951 de la Commission paritaire régionale des briqueteries de la région du Rupel, concernant la*

**Loi organique du 29 mai 1952**  
*du Conseil national du Travail (Moniteur, 31 mai 1952, p. 4207). (Voir texte, rubrique I.)*

#### VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

##### Arrêté ministériel du 28 mai 1952

*concernant l'ouverture des marchés aux ruminants et aux porcs (Moniteur, 30 mai 1952, p. 4184).*

## VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

### Loi du 17 avril 1952

*relative au budget de la Régie des Voies aériennes pour l'exercice 1950 (Moniteur, 2-3 mai 1952, p. 3423).*

### Loi du 17 avril 1952

*relative au budget de la Régie des Voies aériennes pour l'exercice 1951 (Moniteur, 2-3 mai 1952, p. 3427).*

### Arrêté royal du 30 avril 1952

*approuvant : 1) certaines modifications aux droits de magasin sur les marchandises déposées à l'entrepôt public d'Arlon; 2) un nouveau règlement pour la perception d'un droit de magasin sur les marchandises arrivant à destination du magasin spécial de cet entrepôt (Moniteur, 7 mai 1952, p. 3574). — Erratum (Moniteur, 9 mai 1952, p. 3620).*

## IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

### Arrêté royal du 5 mars 1952

*rendant obligatoires les décisions en date des 23 février et 23 juillet 1951 de la Commission paritaire régionale des briqueteries du littoral, concernant la fixation de salaires minima dans les briqueteries du littoral et le rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 11 mai 1952, p. 3686).*

### Arrêté royal du 13 mars 1952

*rendant obligatoire la décision en date du 20 décembre 1951 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux, prorogeant la durée de validité de la convention du 12 mars 1951 de la même Commission, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 29 septembre 1951 et relative à la fixation des salaires minima dans l'industrie de la tannerie et le rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 18 mai 1952, p. 3894).*

### Arrêté royal du 15 mars 1952

*donnant force obligatoire à la décision du 10 octobre 1951 de la Commission paritaire nationale pour les entreprises agricoles, modifiant sa décision du 5 mai 1950 concernant la fixation des salaires minima dans les entreprises agricoles (Moniteur, 18 mai 1952, p. 3895).*

### Arrêté royal du 26 mars 1952

*rendant obligatoire la décision en date du 27 décembre 1951 de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire prorogeant, pour une période de six mois, la validité de la décision, en date du 20 avril 1951, de la même commission concernant le rattachement des salaires à l'index-number des prix de détail et rendue obligatoire par l'arrêté royal du 15 octobre 1951 (Moniteur, 18 mai 1952, p. 3897).*

### Arrêté royal du 1<sup>er</sup> avril 1952

*rendant obligatoire la décision en date du 7 février 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire, concernant la fixation des salaires minima dans les laiteries, les beurreries, les fromageries et les entreprises de produits lactés (Moniteur, 18 mai 1952, p. 3898).*

### Arrêté royal du 7 avril 1952

*rendant obligatoires les décisions en date du 21 décembre 1951 de la Commission paritaire nationale de l'industrie céramique, concernant la fixation des salaires horaires minima des travailleurs occupés dans les entreprises fabriquant des pots en grès et établies dans les provinces d'Anvers, de Brabant, de Limbourg, de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale, ainsi que le rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 12-13 mai 1952, p. 3743).*

### Arrêté royal du 16 avril 1952

*rendant obligatoires les décisions en date du 12 mars 1951 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux, concernant la fixation des salaires minima dans l'industrie du gant en général, le rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail et l'octroi d'une prime compensatoire (Moniteur, 26-27 mai 1952, p. 4102).*

### Arrêté royal du 19 avril 1952

*rendant obligatoires les décisions du 10 janvier 1952 de la Commission paritaire régionale pour le commerce du charbon de la province de la Flandre orientale, relatives à la fixation des salaires minima et des conditions de travail, ainsi qu'au rattachement des salaires minima à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 2-3 mai 1952, p. 3442).*

**Arrêté royal du 6 mai 1952**

rendant obligatoire la décision du 27 décembre 1951 de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire prorogeant, pour une période de six mois, la validité des dispositions relatives au rattachement des salaires minima dans la pâtisserie artisanale à l'index-number des prix de détail prévues dans la décision du 30 octobre 1951 de la même commission et rendues obligatoires par l'arrêté royal du 31 janvier 1952 (Moniteur, 18 mai 1952, p. 3901).

**Arrêté royal du 17 mai 1952**

rendant obligatoire la décision du 25 février 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire prorogeant la validité des décisions du 13 avril 1951, rendues obligatoires par l'arrêté royal du 21 septembre 1951, et relatives à la fixation des salaires minima dans la meunerie ainsi que le rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 30 mai 1952, p. 4179).

**X — LEGISLATION SOCIALE  
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)**

**Arrêté royal du 13 mars 1952**

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire régionale des briqueteries de la région du Rupel du 23 mai 1950, concernant l'octroi d'indemnité de sécurité d'existence aux travailleurs de l'industrie briquetière de la région du Rupel (Moniteur, 11 mai 1952, p. 3688).

**Arrêté royal du 1<sup>er</sup> avril 1952**

modifiant l'arrêté royal du 31 octobre 1930 portant institution et organisation de la Caisse nationale de compensation pour allocations familiales (Moniteur, 2-3 mai 1952, p. 3447).

**Arrêté royal du 15 mars 1952**

relatif au mode de calcul des cotisations et des allocations familiales des travailleurs affiliés à la Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales en faveur des travailleurs à domicile ainsi que des voyageurs et représentants de commerce occupés au travail par plusieurs patrons (Moniteur, 14 mai 1952, p. 3774).

**Arrêté ministériel du 7 avril 1952**

fixant, pour l'année 1950, les modalités de l'octroi du pécule de vacances et du complément familial à ce pécule au personnel des écoles communales, adoptées et adoptables, rétribué par l'Etat (Moniteur, 12-13 mai 1952, p. 3734).

**Arrêté ministériel du 17 mars 1952**

fixant le salaire moyen à prendre en considération pour le calcul des cotisations et des allocations familiales des travailleurs affiliés à la Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales en faveur des travailleurs à domicile ainsi que des voyageurs et représentants de commerce occupés au travail par plusieurs patrons (Moniteur, 14 mai 1952, p. 3775).

**Arrêté royal du 9 avril 1952**

rendant obligatoire la décision du 12 juillet 1951 de la Commission paritaire régionale du port d'Anvers, dénommée « Nationaal Comité der haven van Antwerpen », concernant le montant de l'indemnité de sécurité d'existence (Moniteur, 12-13 mai 1952, p. 3745).

**Arrêté royal du 26 mars 1952**

rendant obligatoire la décision en date du 20 juillet 1951 de la Commission paritaire régionale du port d'Anvers, dénommée « Nationaal Comité der haven van Antwerpen » (Moniteur, 10 mai 1952, p. 3656).

**Arrêté royal du 16 avril 1952**

rendant obligatoire la décision en date du 6 août 1951 de la Commission paritaire régionale du port de Gand, concernant le montant de l'indemnité de sécurité d'existence (Moniteur, 26-27 mai 1952, p. 4107).

Est rendue obligatoire la décision reprise en annexe du 20 juillet 1951 de la Commission paritaire régionale du port d'Anvers, dénommée « Nationaal Comité der haven van Antwerpen », relative au montant de la cotisation de sécurité d'existence due conformément à l'arrêté du 26 septembre 1946, instituant un Fonds de Sécurité d'Existence pour les travailleurs du port d'Anvers.

**Arrêté royal du 24 avril 1952**

fixant la quote-part attribuée aux caisses spéciales de compensation pour allocations familiales des communes, établissements publics qui en dépendent et associations de communes dans la subvention de l'Etat pour 1951 (Moniteur, 16 mai 1952, p. 3845).

**Arrêté royal du 28 avril 1952**

*pris en exécution de la loi du 14 juillet 1951 levant la prescription prévue par la loi sur les allocations familiales en faveur des habitants de la partie du territoire belge qui a été soumise de force à la législation allemande sous l'occupation ennemie (Moniteur, 7 mai 1952, p. 3586).*

---

**Arrêté royal du 29 avril 1952**

*relatif à l'octroi du pécule familial de vacances en 1952 (Moniteur, 4 mai 1952, p. 3486).*

---

**Loi du 27 mai 1952**

*modifiant les lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés, coordonnées le 9 mars 1951, et octroyant des vacances supplémentaires d'ancienneté (Moniteur, 30 mai 1952, p. 4174).*

---

**Loi du 27 mai 1952**

*concernant l'octroi de vacances supplémentaires d'ancienneté pour l'année 1952 (Moniteur, 30 mai 1952, p. 4177).*

---

# STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

## LE MARCHÉ DE L'ARGENT

### I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE											CALL-MONEY		
	Escompte					Prêts et avances sur (*)						En chambre de compensation	Hors compensation	
	Acceptations de banque et effets documentaires acceptés préalablement visés par la B. N. B.		Traites acceptées		Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à court	Certificats ayant maximum 8 mois à court	Certificats ayant maximum 12 mois à court	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941)			Autres effets publics
	représentatifs d'export. de marchandises	représentatifs d'import. de marchandises	domiciliées en banque	non domiciliées en banque										
1950 Moyen. annuelle	2,73	3,42	3,42	3,67	4,67	5,17	2,—	2,1875	2,375	5,17	(1)5,—	5,17	1,25	1,25
1951 Moyen. annuelle	3,54	3,54	3,54	3,88	4,88	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Moyennes mensuelles :														
1951 Mars	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Avril	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Mai	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Juin	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Juill. (à partir du 5)	3,50	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Août	3,50	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Sept. (à partir du 13)	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Octobre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Novembre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Décembre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
1952 Janvier	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Février	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Mars	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Avril	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Mai	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25

N. B. — Les warrants sont escomptés au taux des traites acceptées domiciliées en banque.  
(1) Moyenne des sept premiers mois.

### (\*) Quotité de l'avance en mai 1952 :

Certificats de trésorerie émis à court terme .....	95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1948) .....	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1951 .....	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1949 .....	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge .....	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943) ..	90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge .....	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944) .....	90 %	Autres effets publics .....	80 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947) .....	90 %		

4

### II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Comptes de dépôts à 1 an
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 50.000 fr. (1)	50.000 à 100.000 fr. (2)	au delà de 100.000 fr. (3)	
									Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie
1950 Moyenne annuelle	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1951 Moyenne annuelle	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Moyennes mensuelles :									
1951 Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1952 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50

(\*) Moyenne de quatre banques.

A partir de janvier 1952 : (1) jusque 75.000 francs — (2) de 75.000 à 150.000 francs — (3) au delà de 150.000 francs.

# LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

## I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

9

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre .....	149/7 1/2	35			(1) 20,06	42,75		
1950 30 décembre .....	248/0	35	112.11	450/9	70,00	80,00	187.2	90
1951 31 décembre .....	248/0	35	105.11	422/9	77,00	88,00	187.10	90
Moyennes mensuelles :								
1951 Mars .....	248/0	35	113.4	453/0	78,50	90,16	193.1	93
Avril .....	248/0	35	116.14	467/6	78,50	90,16	199.11	96
Mai .....	248/0	35	116.1	464/3	78,50	90,16	203.7	98
Juin .....	248/0	35	116.3	464/9	77,07	88,44	203.4	98
Juillet .....	248/0	35	113.3	452/9	78,50	90,16	194.9	93
Août .....	248/0	35	113.13	455/3	78,50	90,16	188.12	91
Septembre .....	248/0	35	111.2	444/6	78,50	90,16	187.7	90
Octobre .....	248/0	35	107.14	431/6	77,00	88,15	185.5	89
Novembre .....	248/0	35	107.8	430/0	77,00	88,00	185.0	89
Décembre .....	248/0	35	105.6	421/6	77,00	88,00	185.15	89
1952 Janvier .....	248/0	35	105.14	423/5	77,00	88,00	190.14	92
Février .....	248/0	35	104.3	416/9	77,00	88,00	190.0	91
Mars .....	248/0	35	(2)		77,00	88,00	(2)	
Avril .....	248/0	35	(2)		77,00	88,00	(2)	
Mai .....	248/0	35	(2)		74,89	85,44	(2)	

(1) Cotation par oz. stand.

(2) Marché clos.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 rouble = 16 annas; 1 rouble = 18 pence.

## II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 31 MAI 1952

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1<sup>er</sup> mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

10

DEVICES	Cours contractuel ou moyen	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 florins Pays-Bas .....	1.315,7908	1.314,—	1.317,—
1 couronne suédoise .....	9,6662	9,64	9,69
1 deutsche Mark .....	11,90475	11,88	11,93
100 francs congolais .....	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois .....	—	100,—	100,—
1 couronne danoise .....	7,2389	7,21	7,26
1 couronne norvégienne .....	7,—	6,98	7,02
100 escudos .....	173,913	173,—	174,80
100 couronnes tchécoslovaques .....	100,—	99,70	100,30

## COURS OFFICIELS DES CHANGES

arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles

(en francs belges)

Périodes	100 francs suisses	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling
1950 Moyenne annuelle .....	1.161,88	50,21	14,35 (1)	46,62 (2)	
1951 Moyenne annuelle .....	1.155,38	50,34	14,27	47,76	
Moyennes mensuelles :					
1951 Mars .....	1.168,26	50,39	14,30	48,16	
Avril .....	1.166,08	50,40	14,29	47,66	
Mai .....	1.162,13	50,40	14,26	47,23	
Juin .....	1.147,11	50,38	14,24	46,97	
Juillet .....	1.145,72	50,34	14,24	47,35	
Août .....	1.146,85	50,28	14,22	47,60	
Septembre .....	1.147,23	50,32	14,21	47,61	
Octobre .....	1.152,10	50,40	14,27	47,99	
Novembre .....	1.147,18	50,40	14,30	48,32	
Décembre .....	1.143,96	50,40	14,30	49,08	140,14 (3)
1952 Janvier .....	1.143,28	50,40	14,26	50,12	140,02
Février .....	1.143,79	50,40	14,19	50,34	139,63
Mars .....	1.143,26	50,40	14,25	50,57	139,69
Avril .....	1.144,25	50,40	14,30	51,37	140,03
Mai .....	1.145,21	50,40	14,30	51,22	139,98

(1) Moyenne du 19 juin au 31 décembre 1950

(2) Moyenne du 26 juin au 31 décembre 1950

(3) Moyenne du 17 au 31 décembre 1951.





### III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles

15

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1950.....	246	191	180	14.734	11.698	14.925	11.878
1951.....	246	194	180	19.240	20.658	19.434	20.838
1951 Mars.....	20	19	18	1.847	1.531	1.866	1.549
Avril.....	21	18	17	1.731	1.518	1.749	1.535
Mal.....	20	15	14	1.407	1.435	1.422	1.449
Juin.....	21	14	13	1.042	1.071	1.056	1.048
Juillet.....	20	14	13	1.005	1.137	1.019	1.150
Août.....	21	12	11	1.277	1.507	1.289	1.518
Septembre.....	20	12	11	1.694	1.981	1.706	1.992
Octobre.....	23	21	19	2.452	2.981	2.473	3.000
Novembre.....	20	18	16	1.366	1.870	1.384	1.886
Décembre.....	18	14	13	1.562	2.211	1.576	2.224
1952 Janvier.....	22	18	17	2.657	3.599	2.675	3.616
Février.....	21	15	14	1.838	2.623	1.853	2.637
Mars.....	21	13	12	1.286	1.756	1.299	1.768
Avril.....	20	13	12	917	1.167	930	1.179
Mai.....	19	11	10	905	1.227	916	1.237

### IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES DE VALEURS A REVENU FIXE

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (eu égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen
	I	II	III	IV		I	II	III	IV			
	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales			
4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %			
1951 2 avril.....	86,75	91,45	90,10	86,95	94,23	4,61	4,37	4,44	4,61	4,78	92,14	4,74
2 mai.....	86,55	91,50	89,71	86,82	93,95	4,62	4,37	4,46	4,61	4,79	92,10	4,74
1 <sup>er</sup> juin.....	86,—	91,70	89,60	87,44	94,17	4,65	4,36	4,46	4,58	4,78	92,56	4,72
2 juillet.....	85,60	91,70	89,43	87,19	93,99	4,67	4,36	4,47	4,59	4,79	92,24	4,73
1 <sup>er</sup> août.....	86,15	91,45	90,01	86,18	93,85	4,64	4,37	4,44	4,65	4,80	92,04	4,75
3 septembre.....	86,65	91,40	89,70	86,06	95,01	4,62	4,38	4,46	4,60	4,74	92,78	4,71
1 <sup>er</sup> octobre.....	87,—	91,55	89,86	87,17	95,15	4,60	4,37	4,45	4,59	4,73	93,03	4,69
2 novembre.....	87,—	91,60	89,96	86,40	93,60	4,60	4,37	4,44	4,63	4,81	91,74	4,76
3 décembre.....	86,80	91,50	89,92	86,06	93,94	4,61	4,37	4,45	4,65	4,79	91,88	4,75
1952 2 janvier.....	87,05	92,35	89,93	87,57	94,12	4,60	4,33	4,45	4,57	4,78	92,47	4,72
1 <sup>er</sup> février.....	87,25	92,30	p 87,08	p 88,39	p 94,69	4,58	4,33	p 4,59	p 4,53	p 4,75	p 93,87	p 4,73
3 mars.....	87,60	92,40	p 87,15	p 88,13	p 94,55	4,57	4,33	p 4,59	p 4,54	p 4,76	p 93,72	p 4,74
1 <sup>er</sup> avril.....	88,05	92,70	p 87,22	p 88,86	p 94,98	4,54	4,31	p 4,59	p 4,50	p 4,74	p 94,10	p 4,72
2 mai.....	88,40	92,65	p 87,28	p 89,—	p 94,55	4,52	4,32	p 4,58	p 4,49	p 4,76	p 93,91	p 4,73
3 juin.....	88,65	92,70	p 87,30	p 89,11	p 95,04	4,51	4,32	p 4,58	p 4,49	p 4,73	p 94,33	p 4,71

N B — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de mars 1939, p. 187.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES  
ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

(milliers de francs)

17

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsabilité limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1950.....	1.284	2.235.507	1.953.204	1.111	434.418	402.543	851	7.090.563	9.258.605	8.342.571
1951.....	818	3.534.952	2.373.802	1.202	747.507	670.645	861	7.327.506	7.876.241	7.149.196
1951 Janvier.....	82	380.615	171.517	109	34.089	32.147	41	329.301	278.386	213.902
Février.....	81	351.001	135.235	71	23.122	22.187	47	79.689	176.298	168.164
Mars.....	100	739.860	568.052	91	25.957	25.433	73	295.787	541.090	528.250
Avril.....	86	187.630	131.714	104	34.270	33.612	90	1.695.804	1.055.399	975.688
Mai.....	75	118.472	104.227	79	34.351	32.188	78	1.130.933	904.192	685.170
Juin.....	70	218.817	164.931	89	35.586	33.441	87	1.013.138	1.144.701	1.108.983
Juillet.....	62	405.125	209.785	74	24.259	23.934	68	322.472	348.876	340.722
Août.....	62	552.371	438.006	90	27.602	27.272	32	141.738	136.870	133.520
Septembre.....	53	182.023	139.265	77	24.089	23.509	60	348.945	599.410	493.213
Octobre.....	83	126.003	88.040	87	27.850	27.345	70	263.150	351.491	359.927
Novembre.....	67	155.952	100.163	89	41.839	39.998	67	193.170	201.594	182.580
Décembre.....	104	467.336	411.785	135	64.140	60.661	150	1.513.379	2.107.934	1.959.077
1952 Janvier.....	88	169.835	157.490	127	44.615	43.246	53	2.734.255	1.414.915	1.106.497
Février..... <sup>p</sup>		131.302	95.866	150	57.203	54.017			79.189	69.727
Mars..... <sup>p</sup>		317.350	119.751		81.455	80.683			622.272	511.613

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions  Montant nominal	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		Emissions nettes (4)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporations de réserves au capital (3)	
1950.....	55	1.092.672	13.021.262	56.445	2.008.594	6.695.930	3.142.211
1951.....	39	1.959.500	14.118.200	123.814	2.197.413	4.770.529	5.309.015
1951 Janvier.....	3	61.000	754.090	—	132.650	112.777	239.139
Février.....	7	1.172.000	1.722.421	430	70.076	135.298	1.292.642
Mars.....	2	8.000	1.314.907	2.000	497.704	217.295	416.736
Avril.....	6	101.500	1.378.799	104.225	98.831	475.028	772.880
Mai.....	2	37.000	1.094.015	10.500	114.541	168.673	585.871
Juin.....	3	33.000	1.432.104	75	100.269	962.417	277.744
Juillet.....	2	60.000	838.280	675	129.226	270.206	235.684
Août.....	3	42.000	758.843	254	369.298	63.403	208.351
Septembre.....	4	145.000	950.522	1.007	202.100	346.691	253.203
Octobre.....	2	65.000	600.444	20	37.071	311.096	192.165
Novembre.....	5	235.000	634.385	678	70.953	140.956	346.510
Décembre.....	—	—	2.639.410	3.950	374.694	1.566.689	494.090
1952 Janvier.....	3	1.160.000	2.789.365	36.500	137.668	728.670	1.637.395
Février..... <sup>p</sup>	6	340.068	607.762	250	75.122	30.092	454.714
Mars..... <sup>p</sup>	1	75.000	1.096.077		116.399	459.699	210.949

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Compris dans les augmentations de capital.

(4) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

(milliers de francs)

JANVIER 1952

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL Sociétés par actions et sociétés de personnes				EMISSIONS D'OBLIGATIONS			PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOLUTIONS Sociétés par actions et sociétés de personnes				RÉDUCTIONS DE CAPITAL Soc. par act. et soc. de personnes					
	par actions			de personnes			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature		Augmentation de capital	Incorporation de réserves	Réévaluation de l'immobilisé	Apports de créances	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant		
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									par actions	de personnes					Nomb.	Mont.	Nomb.	Mont.			Nomb.	Mont.

Détail des émissions

Banques, soc. financières...	—	—	1	7.500	7.500	1	72.000	72.000	72.000	—	—	—	36.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés commerciales...	—	—	8	39.835	36.535	2	1.450	4.550	4.550	—	—	—	—	—	27.900	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés industrielles...	1	1.000	2	7.000	5.560	3	47.000	73.000	37.800	—	—	—	—	—	2.200	—	—	12.000	—	—	—	—	—	—	—
Mines...	1	17.000	—	—	—	1	15.000	35.000	7.000	—	—	—	—	8.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction, bâtiments...	—	—	1	4.000	4.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3.983	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés agricoles...	1	9.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8.540	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports...	—	—	—	—	—	1	9.000	21.000	21.000	—	—	—	—	—	—	—	—	9.000	—	—	—	—	—	—	—
Services publics...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux...</b>	<b>3</b>	<b>27.000</b>	<b>22.750</b>	<b>58.335</b>	<b>53.595</b>	<b>8</b>	<b>144.450</b>	<b>205.550</b>	<b>142.350</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>36.000</b>	<b>17.040</b>	<b>34.083</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>21.000</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Groupement des sociétés selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins...	1	1.000	1.000	3	835	835	1	450	550	—	—	—	—	—	450	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 1 à 5 millions...	—	—	—	5	19.500	17.060	1	1.000	4.000	—	—	—	—	—	9.433	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 5 à 10 millions...	1	9.000	9.000	3	27.500	25.200	—	—	—	—	—	—	—	8.540	13.700	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 10 à 20 millions...	1	17.000	12.750	1	10.500	10.500	2	3.000	29.000	—	—	—	—	8.500	10.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions...	—	—	—	—	—	—	3	68.000	100.000	—	—	—	—	—	—	—	—	21.000	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions...	—	—	—	—	—	—	1	72.000	72.000	—	—	—	36.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux...</b>	<b>3</b>	<b>27.000</b>	<b>22.750</b>	<b>12</b>	<b>58.335</b>	<b>53.595</b>	<b>8</b>	<b>144.450</b>	<b>205.550</b>	<b>142.350</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>36.000</b>	<b>17.040</b>	<b>34.083</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>21.000</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés de droit congolais	3	27.000	22.750	12	58.335	53.595	8	144.450	205.550	142.350	—	—	36.000	17.040	34.083	—	—	21.000	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux...</b>	<b>3</b>	<b>27.000</b>	<b>22.750</b>	<b>12</b>	<b>58.335</b>	<b>53.595</b>	<b>8</b>	<b>144.450</b>	<b>205.550</b>	<b>142.350</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>36.000</b>	<b>17.040</b>	<b>34.083</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>21.000</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

17

Détail des émissions

(milliers de francs)

Source : Institut National de Statistique.

FEVRIER 1952

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES			DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUCTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)						
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmen-tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporation de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions					
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée		Aug-mentations de capital	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
							Constitutions de sociétés	Aug-mentations de capital	Nombre	Montant	Nombre	Montant													
Banques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Assurances .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Opérations financières et immobilières .....	8	33.450	16.450	1	1.000	1.000	3	5.310	8.194	2.972	—	—	—	—	750	—	3	3.170	—	—	—				
Commerce de détail .....	3	500	500	22	3.711	3.301	4	625	1.775	1.775	—	—	—	15	1.893	—	2	135	—	—	—				
Comm. de gros et commerce extérieur .....	18	17.215	13.459	41	19.340	17.530	7	13.375	9.975	9.975	—	—	—	765	12.530	150	8	3.674	—	—	4	2.600			
Fabrications métalliques .....	7	5.740	5.632	8	5.075	5.075	4	5.360	6.840	5.840	2	7.068	4.568	—	4.513	3.636	975	4	16.300	—	—	—	—		
Métallurgie du fer .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	4.175	—	—	—	—		
Métaux non ferreux .....	—	—	—	—	—	—	2	5.300	2.900	2.900	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Industrie textile .....	5	28.050	27.370	8	8.476	8.476	3	8.575	6.925	6.925	—	—	—	—	3.010	7.302	—	4	8.305	—	—	—	—		
Industries alimentaires .....	4	2.500	2.100	3	390	390	6	4.450	9.000	9.000	1	8.000	—	250	1.445	95	4.650	2	134	—	—	—	—		
Industrie du bois .....	1	1.000	1.000	8	2.265	2.265	2	4.000	2.100	2.100	—	—	—	—	680	1.869	—	1	60	—	—	—	—		
Industrie chimique .....	—	—	—	3	1.300	1.300	2	4.100	1.900	1.900	—	—	—	—	—	1.085	—	1	100	—	—	—	—		
Industrie du verre .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Electricité .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	325.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gaz .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Eau .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Cuir .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Papier et imprimerie .....	1	11.500	6.258	3	2.025	2.025	1	1.000	1.000	1.000	—	—	—	—	4.510	1.500	—	—	—	—	—	—	—	—	
Transport .....	2	3.000	3.000	2	230	198	1	500	750	750	—	—	—	—	—	180	—	4	470	—	—	—	—	—	
Tourisme .....	2	820	820	2	200	200	—	—	—	—	—	—	—	—	300	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Intermédiaires .....	2	400	220	10	1.900	1.676	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.090	—	2	600	—	—	—	—	—	
Déchets et matières de récupération .....	1	800	800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	725	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Constructions .....	1	1.800	1.800	10	2.876	2.851	3	4.500	1.680	1.680	—	—	—	—	1.730	1.945	80	2	450	—	—	—	—	—	
Charbon .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Terre cuite .....	1	9.520	9.520	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9.296	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Ciment et industries connexes .....	1	375	375	4	430	430	—	—	—	—	—	—	—	—	195	253	—	—	—	—	—	—	—	—	
Carrières .....	—	—	—	2	1.700	1.700	1	300	2.700	540	—	—	—	—	—	1.350	—	—	—	—	—	—	—	1	640
Chaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries céramiques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant .....	—	—	—	1	1.000	505	1	600	600	600	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Éditions, librairies, presse .....	3	450	410	1	340	340	—	—	—	—	—	—	—	—	294	340	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Films, théâtres, attractions .....	3	1.312	1.312	1	100	60	—	—	—	—	—	—	—	—	500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Artisanat .....	2	1.600	1.600	15	3.345	3.345	3	3.950	2.650	1.570	—	—	—	—	1.449	2.675	300	3	850	—	—	—	—	—	—
Agric., hortic., pêche, élevage .....	—	—	—	—	—	—	1	50	200	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés .....	4	550	520	5	1.500	1.350	—	—	—	—	—	—	—	—	314	733	—	6	3.230	—	—	—	—	—	—
TOTAUX .....	69	120.582	93.146	150	57.203	54.017	44	61.995	59.189	49.727	6	340.068	4.568	250	29.741	39.226	6.155	48	43.403	—	—	5	3.240	—	—

(1) Coopératives : 19 sociétés constituées au capital minimum de 2.183.415 francs; 10 sociétés dissoutes au capital minimum de 358.000 francs.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

(milliers de francs)

Source : Institut National de Statistique.

FEVRIER 1952

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale												

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

Belgique .....	69	120.582	93.146	150	57.203	54.017	44	61.995	59.189	49.727	6	340.068	4.568	250	75.122	30.092	41.653	—	3.240
Etranger .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.750	—	—
Totaux ...	69	120.582	93.146	150	57.203	54.017	44	61.995	59.189	49.727	6	340.068	4.568	250	75.122	30.092	43.403	—	3.240

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	50	19.092	17.756	138	36.813	33.851	29	23.660	15.274	14.752	—	—	—	250	28.995	6.945	11.453	—	1.740
de 1 à 5 mill.	14	28.470	23.612	12	20.390	20.166	13	24.335	31.915	22.975	2	7.068	4.568	—	32.321	11.160	11.950	—	1.500
de 5 à 10 mill.	2	17.520	17.520	—	—	—	2	14.000	12.000	12.000	1	8.000	—	—	9.290	11.987	7.500	—	—
de 10 à 20 mill.	2	31.500	10.253	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4.516	—	12.500	—	—
de 20 à 50 mill.	1	24.000	24.000	—	—	—	—	—	—	—	1	50.000	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	75.000	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	200.000	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	69	120.582	93.146	150	57.203	54.017	44	61.995	59.189	49.727	6	340.068	4.568	250	75.122	30.092	43.403	—	3.240

VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)  
(Emprunts à long et moyen terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (3)

18  
19  
20

PÉRIODES	en Belgique		à l'étranger
	en millions de francs	en millions de francs	
1950 .....	9.477	fr. s. 60	—
1951 .....	10.850	—	—
1951 Mars .....	100	—	—
Avril .....	1.000	—	—
Mai .....	150	—	—
Juin .....	1.000	—	—
Juillet .....	500	—	—
Août .....	500	—	—
Septembre .....	—	—	—
Octobre .....	1.250	—	—
Novembre .....	6.350	—	—
Décembre .....	—	—	—
1952 Janvier .....	—	—	—
Février .....	1.500	—	—
Mars .....	1.650	—	—
Avril .....	750	—	—
Mai .....	1.250	\$ 50	—

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES
	Prélèvements sur comptes (2)	Remboursements nets	Avances nettes
(milliers de francs)			
1950 .....	4.368.750	417.497	3.705.248
1951 .....	5.208.422	2.462.686	3.481.141
1951 Février .....	487.099	38.985	316.619
Mars .....	512.792	35.555	415.610
Avril .....	306.275	56.956	375.876
Mai .....	435.149	52.974	370.641
Juin .....	498.296	906.081	293.894
Juillet .....	428.156	324.901	276.606
Août .....	421.150	43.974	303.603
Septembre .....	466.096	304.138	183.257
Octobre .....	446.765	401.625	212.523
Novembre .....	370.949	31.435	194.674
Décembre .....	410.701	60.353	228.935
1952 Janvier .....	380.767	182.260	265.257
Février .....	360.832	175.418	414.404
Mars .....	359.589	40.660	557.811
Avril .....	310.643	34.963	438.847

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
milliers de fr.	
1950 Moyenne mens.	1.245.326
1951 Moyenne mens.	1.024.546
1951 Février .....	941.405
Mars .....	1.063.689
Avril .....	1.005.874
Mai .....	1.030.910
Juin .....	1.078.935
Juillet .....	1.145.549
Août .....	899.345
Septembre .....	947.432
Octobre .....	1.077.094
Novembre .....	1.005.549
Décembre .....	1.046.305
1952 Janvier .....	1.135.671
Février .....	1.107.860
Mars .....	1.194.950
Avril .....	1.360.312

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie).

(2) Depuis le 1er juin 1950, dans les prélèvements sur comptes sont compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat.

(3) Y compris les renouvellements au tout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

# LES FINANCES PUBLIQUES

## I — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25

ÉPOQUES (fin de mois)	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme (3)			Dettes à court terme (4)			Avoirs des particu- liers en comptes- chèques (5)	Dettes totales (1) (6)	
	intérieure			inté- rieure	exté- rieure (2)	totale	inté- rieure	exté- rieure (2)	totale			
	directe	indirecte	totale									exté- rieure (1) (2)
1940 Mars .....	20.184	8.910	35.094	4.936	1.259	—	1.259	6.234	713	6.947	3.384	51.620
1951 Février .....	103.939	8.895	112.834	13.992	39.061	1.257	40.318	59.505	2.010	61.515	18.056	246.715
Mars .....	103.557	8.888	112.445	13.993	39.420	2.648	42.068	57.945	1.758	59.703	18.380	246.589
Avril .....	103.228	8.879	112.107	13.936	39.550	2.538	42.088	57.396	1.642	59.038	18.720	245.889
Mai .....	102.947	8.873	111.820	13.913	38.962	2.402	41.364	59.046	1.373	60.419	18.417	245.933
Juin .....	102.675	8.861	111.536	13.813	38.989	2.296	41.285	59.253	1.273	60.526	18.625	245.785
Juillet .....	102.400	8.858	111.258	13.753	38.863	2.185	41.048	58.115	756	58.871	18.843	243.773
Août .....	102.100	8.857	110.957	13.709	39.206	2.081	41.287	61.210	757	61.967	19.050	240.970
Septembre .....	101.785	8.850	110.635	13.701	40.188	1.727	41.915	61.360	759	62.119	18.710	247.080
Octobre .....	101.282	8.840	110.122	13.723	41.268	1.620	42.888	63.982	760	64.742	19.186	250.661
Novembre .....	107.276	8.832	116.108	13.725	36.691	1.507	38.198	63.345	758	64.103	19.315	251.449
Décembre .....	106.551	8.826	115.377	13.696	35.983	1.400	37.383	67.570	757	68.327	19.443	254.226
1952 Janvier .....	105.232	8.803	114.085	13.751	37.972	1.292	39.264	68.732	757	69.489	19.407	255.096
Février .....	104.794	8.796	113.590	13.822	36.438	1.184	37.622	72.808	1.158	73.966	19.667	253.657
Mars .....	104.482	8.789	113.271	13.923	37.037	826	37.863	73.775	2.413	76.188	19.375	260.620
Avril .....	104.205	8.780	112.985	13.983	36.523	719	37.242	75.796	2.986	78.782	18.985	261.977

(1) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.

(2) Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. Au 31 mars 1940, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. belges 195,675 pour 100 francs français de capital nominal.

(3) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.

(4) Certificats à un an d'échéance au plus.

(5) Sauf au 31 mars 1940, ces avoirs sont représentés à concurrence de 6.494 millions de francs par des certificats de trésorerie.

(6) Non compris la Dotation des Combattants

## II — SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A 120 jours au maximum	A un an au plus	A cinq ans au plus	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie (1)			Créance consolidée sur l'Etat (2)	Effets publics nationaux (3)	
1948 Septembre .....	3.239	—	—	35.000	742	38.981
Décembre .....	4.840	—	—	35.000	865	40.705
1949 Mars .....	3.529	—	—	34.991	915	39.435
Juin .....	2.640	—	—	34.991	916	38.547
Septembre .....	5.499	—	—	34.991	915	41.406
Décembre .....	6.288	—	—	34.991	915	42.194
1950 Mars .....	5.852	—	—	34.939	1.013	41.804
Juin .....	5.016	—	—	34.939	1.062	41.017
Septembre .....	2.881	—	—	34.939	1.079	38.899
Décembre .....	4.136	—	—	34.939	1.077	40.152
1951 Mars .....	555	—	—	34.860	1.093	36.508
Juin .....	1.222	—	—	34.860	1.172	37.254
Septembre .....	3.741	—	—	34.860	1.188	39.789
Décembre .....	6.529	—	—	34.860	1.221	42.610
1952 Mars .....	7.178	—	—	34.763	1.269	43.210

(1) Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

(2) Art. 3, § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la Banque Nationale de Belgique

(3) Art. 14 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique

### III — RENDEMENT DES IMPOTS

#### a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

26

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
	(1)			(1)	(1)
1950.....	26.454	11.793	19.851	58.098	—
1951.....	34.544 (2)	12.463	23.462	70.459 (2)	—
1951 Février.....	2.615	982	1.861	5.458	12.070
Mars.....	5.111 (2)	1.140	1.977	8.228 (2)	20.298 (2)
Avril.....	3.621 (2)	1.089	2.105	6.815 (2)	27.113 (2)
Mai.....	2.925 (2)	1.069	1.984	5.978 (2)	33.091 (2)
Juin.....	2.919 (2)	1.031	1.913	5.863 (2)	37.531 (2)
Juillet.....	4.814 (2)	1.006	1.851	7.671 (2)	45.202 (2)
Août.....	1.925 (2)	1.008	1.767	4.700 (2)	49.902 (2)
Septembre.....	2.056 (2)	954	1.923	4.933 (2)	54.835 (2)
Octobre.....	1.964 (2)	1.096	2.041	5.101 (2)	59.936 (2)
Novembre.....	1.935 (2)	1.064	2.135	5.134 (2)	65.070 (2)
Décembre.....	2.360 (2)	999	2.030	5.389 (2)	70.459 (2)
1952 Janvier.....	4.635 (2)	1.131	2.093	7.859 (2)	78.318 (2)
Février.....	2.663 (2)	959	2.166	5.788 (2)	13.647 (2)
Mars.....	2.514 (2)	1.083	2.011	5.608 (2)	19.255 (2)
Avril.....	2.488 (2)	1.205	2.107	5.800 (2)	25.055 (2)

#### b) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 avril 1952 pour les exercices 1951 et 1952

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	EXERCICE 1951		EXERCICE 1952		AVRIL 1952
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1952
<b>I. Contributions directes</b> .....	34.571 (2)	26.515	5.850 (2)	5.682	2.488
<b>II. Douanes et accises</b> .....	12.484	11.567	4.267	4.095	1.205
dont douanes.....	4.353	3.700	1.462	1.443	378
accises.....	7.285	7.781	2.539	2.609	761
taxes spéciales de consommat.....	713		237		60
<b>III. Enregistrement</b> .....	23.355	20.116	8.368	7.555	2.107
dont enregistrement.....	2.040	2.000	735	666	188
successions.....	1.028	900	299	289	70
timbres et taxes assimilées.....	20.088	17.000	7.245	6.479	1.822
<b>TOTAL</b> .....	<b>70.410 (2)</b>	<b>58.198</b>	<b>18.485 (2)</b>	<b>17.332</b>	<b>5.800</b>
<b>Différence par rapport aux éval. budgét.</b>	<b>+ 12.212</b>		<b>+ 1.153</b>		

(1) De janvier à mai 1951, les recettes des contributions directes sont brutes : elles comprennent les ordonnances de dégrèvement d'impôts portant sur des cotisations enrôlées mais non payées que l'Administration des contributions directes prend en recette et en dépense depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1951.

A partir de juin 1951, ces recettes sont nettes. Les recettes cumulatives indiquées à partir de juin 1951 sont nettes pour la partie se rapportant à l'exercice 1951.

(2) Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle afférente aux exercices 1951 et 1952.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice. L'exercice 1951, commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1951, s'est clôturé le 31 mars 1952.

# LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

## I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en janvier 1952

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

### A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	43.027	976
Assurances .....	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—
Opérations financières et immobilières .....	8	6	2	112.450	52.698	18.739	505	15.007	1.284.774	58.850
Commerce de détail .....	2	1	1	30.500	4.100	2.878	39	514	10.618	511
Commerce de gros et commerce extérieur .....	19	14	5	26.000	20.475	6.703	325	1.908	3.350	230
Fabrications métalliques .....	7	7	—	51.950	23.525	13.231	—	4.963	76.784	3.949
Métallurgie du fer .....	—	—	—	—	—	—	—	—	345.823	20.092
Métaux non ferreux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	51.309	2.308
Industrie textile .....	6	6	—	68.600	87.341	10.361	—	4.454	34.987	2.000
Industries alimentaires .....	18	15	3	1.200.087	184.581	91.013	1.434	55.373	63.532	3.175
Industrie du bois .....	1	1	—	830	73	13	—	—	3.000	125
Industrie chimique .....	6	4	2	20.690	27.671	2.449	207	275	17.600	1.033
Industrie du verre .....	—	—	—	—	—	—	—	—	59.105	3.096
Electricité .....	—	—	—	—	—	—	—	—	430.823	21.364
Gaz .....	2	2	—	99.000	75.493	13.603	—	11.777	60.000	2.837
Eau .....	—	—	—	—	—	—	—	—	126	5
Cuir .....	2	2	—	6.400	671	160	—	—	50.000	2.809
Papier et imprimerie .....	4	3	1	127.000	28.919	17.355	33	3.250	6.342	391
Transport .....	2	1	1	1.200	110	53	61	—	53.549	1.717
Tourisme .....	4	3	1	277	664	13	32	—	3.053	166
Intermédiaires .....	3	1	2	3.500	1.349	164	452	—	—	—
Déchets et matières de récupération .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Constructions .....	3	2	1	1.125	1.237	200	118	—	1.000	45
Charbons .....	1	1	—	50.000	14.066	9.731	—	2.857	114.106	5.940
Terre cuite .....	—	—	—	—	—	—	—	—	2.750	154
Ciment et industries connexes .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carrières .....	1	1	—	3.000	6.502	227	—	218	34	2
Chaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	23	1
Industries céramiques .....	1	1	—	80.000	30.473	6.317	—	3.822	—	—
Industrie du tabac .....	1	1	—	1.500	2.600	153	—	—	—	—
Industrie du diamant .....	1	1	—	700	—	116	—	—	—	—
Editions, librairies, presse .....	1	—	1	50	3	—	19	—	—	—
Films, théâtres, attractions .....	2	1	1	2.050	237	219	1	120	—	—
Artisanat .....	3	3	—	14.150	21.692	7.109	—	4.760	1.000	45
Agriculture, horticulture, pêche, élevage .....	1	1	—	50	56	82	—	—	—	—
Divers non dénommés .....	10	4	6	3.237	31.917	1.453	36	37	14.978	794
<b>TOTAL...</b>	<b>109</b>	<b>82</b>	<b>27</b>	<b>1.904.346</b>	<b>612.413</b>	<b>202.342</b>	<b>3.262</b>	<b>109.335</b>	<b>2.722.595</b>	<b>132.605</b>

### B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières .....	—	—	—	—	—	—	—	—	20.000	1.134
Sociétés commerciales .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés industrielles .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés agricoles .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Services publics .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines .....	—	—	—	—	—	—	—	—	20.000	1.034
Construction .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports .....	—	—	—	—	—	—	—	—	49.398	1.976
Sociétés diverses .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL...</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>89.398</b>	<b>4.144</b>

### C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways .....	—	—	—	—	—	—	—	—	121.684	5.469
Plantations, sociétés coloniales .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL...</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>121.684</b>	<b>5.469</b>
<b>Total général...</b>	<b>109</b>	<b>82</b>	<b>27</b>	<b>1.904.346</b>	<b>612.413</b>	<b>202.342</b>	<b>3.262</b>	<b>109.335</b>	<b>2.933.677</b>	<b>142.218</b>

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de janvier 1952 :

(milliers de francs)	
Coupons d'emprunts de l'Etat .....	907.802
Coupons d'emprunts de la Colonie .....	3.218
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes .....	16.224
Coupons d'emprunts d'organismes divers .....	26.824
	954.068

Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat .....

7.371



**I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES**

30

Source : Institut National de Statistique.

Tableau rétrospectif

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
	(milliers de francs)									
1950.....	11.005	7.547	3.458	97.543.361	85.371.587	13.807.598	1.386.262	8.432.641	(2)20.162.032	977.418
1951.....	11.634	8.912	2.722	107.172.041	84.459.646	20.038.471	995.289	10.799.282	(2)22.613.153 <sup>p</sup>	1.020.638
1950 Novembre.....	329	229	100	6.566.112	5.426.432	637.960	36.478	474.957	1.468.232	65.643
Décembre.....	321	207	114	3.307.061	2.490.965	476.512	59.398	310.175	1.891.096	85.458
1951 Janvier.....	115	82	33	2.086.303	709.073	189.618	7.624	113.965	2.809.357	128.109
Février.....	197	156	41	567.948	901.078	412.857	11.365	149.094	1.922.426	87.201
Mars.....	1.783	1.377	406	8.552.906	9.479.099	1.684.868	76.118	1.000.855	1.652.030	75.559
Avril.....	3.128	2.365	763	24.794.028	16.637.629	3.292.705	286.132	1.852.082	1.969.516	88.393
Mai.....	2.669	2.041	628	22.437.242	17.882.239	3.713.642	174.920	1.972.553	1.575.893	72.340
Juin.....	1.257	956	301	13.443.407	10.318.645	2.955.258	108.064	1.348.468	1.794.593	79.428
Juillet.....	574	454	120	11.459.791	7.234.385	3.590.660	93.055	1.932.145	2.172.441	98.066
Août.....	220	162	58	1.268.473	1.122.399	256.293	9.764	143.441	1.623.853	70.504
Septembre.....	397	314	83	2.154.743	1.863.410	404.932	22.703	139.740	1.778.313	79.841
Octobre.....	650	497	153	8.368.473	5.854.026	1.215.079	77.886	786.579	1.956.897	90.150
Novembre.....	327	255	72	7.386.756	8.005.700	1.189.026	18.383	764.616	1.448.262	64.765
Décembre.....	317	253	64	4.656.471	4.452.040	1.133.890	109.275	595.744	1.910.572	86.288
1952 Janvier.....	109	82	27	1.904.346	612.413	202.342	3.262	109.335	2.933.677	142.212

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes. — (2) Au 31 décembre.

**II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE**
**a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)**

(milliers de francs)

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année
1950.....	8.749.313	7.512.399	1.236.914	32.765.216 (1)	7.039.991 (2)
1951.....	9.270.781	8.134.194	1.136.587	34.841.680 (1)	
1951 Mars.....	854.741 (4)	814.984	39.757	33.036.626	
Avril.....	640.879	822.189	-181.310	32.855.316	
Mai.....	668.400	658.999	9.401	32.864.717	
Juin.....	714.452	709.067	5.385	32.870.102	
Juillet.....	831.503	632.330	199.173	33.069.275	
Août.....	784.255	607.297	176.958	33.246.233	
Septembre.....	724.188	581.695	142.493	33.388.726	
Octobre.....	835.452	658.347	177.105	33.565.831	
Novembre.....	722.294	589.316	132.978	33.698.809	
Décembre.....	974.793 (3)	771.799	202.994	34.841.680 (1)	
1952 Janvier..... <sup>p</sup>	1.168.378	567.969	598.409	35.440.089	
Février..... <sup>p</sup>	897.175	593.330	303.845	35.743.934	
Mars..... <sup>p</sup>	1.170.350	704.768	465.582	36.209.516	
Avril..... <sup>p</sup>	949.988	775.873	174.115	36.383.631	
Mai..... <sup>p</sup>	970.183	730.752	239.431	36.623.062	

(1) Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice et la dotation aux prisonniers de guerre. — (2) Y compris les livrets des prisonniers de guerre. — (3) Y compris les intérêts échus sur obligations de l'Assainissement monétaire s'élevant à 66 millions de francs au 31 décembre 1951. — (4) Y compris 254,1 millions de francs à la disposition des prisonniers de guerre.

**b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite (\*)**

(milliers de francs)

PÉRIODES	Travailleurs manuels			Employés (Lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	Totaux
	Loi du 16 mars 1865	Loi du 15 décembre 1937			
		Versements obligatoires	Versements facultatifs		
1949.....	27.625	392.028	70.042	246.870	736.565
1950.....	32.496	389.803	86.337	247.739	756.375
1950 Septembre.....	3.712	33.353	7.372	20.967	65.404
Octobre.....	2.639	33.115	7.155	21.665	64.874
Novembre.....	3.005	30.844	7.066	20.326	61.241
Décembre.....	3.124	32.771	7.968	21.948	65.811
1951 Janvier.....	4.295	35.850	12.177	20.808	73.130
Février.....	3.035	33.504	12.171	20.821	69.531
Mars.....	2.645	36.835	14.156	21.626	75.262
Avril.....	3.637	34.172	12.992	21.357	72.158
Mai.....	2.469	35.800	13.234	21.187	72.690
Juin.....	3.250	31.894	11.851	23.951	70.946
Juillet.....	1.875	34.373	12.442	24.178	72.668
Août.....	4.062	34.929	12.561	24.031	75.583
Septembre.....	3.503	34.776	12.903	25.350	76.532
Octobre.....	2.318	34.784	12.405	25.636	75.143
Novembre.....	2.828	33.123	12.343	24.470	72.764

(\*) Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 194,4 millions de francs en 1948, 207,7 millions de francs en 1949, 189,7 millions de francs (montant provisoire) en 1950 et 212,0 millions de francs (montant provisoire) en 1951. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

**III — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)**  
*Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233.*

PÉRIODES	INDICES PAR INDUSTRIES																								
	(*) INDICE GÉNÉRAL	Cokeries		Métallurgie					Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	(*)	Papier		Transports			Gaz et électricité
					Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					(1)	Imprimerie et transformation	Art et précision	Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (2)	Ensemble (2)
<b>a) Indice des salaires horaires moyens</b>																									
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	114	110	112	113	112	113	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114
1949 Septembre	404	392	391	403	386	416	407	372	377	389	387	413	416	415	389	401	372	347	326	389	410	365	394	388	405
1949 Décembre	407	392	389	404	387	419	409	378	377	391	395	418	412	415	394	398	383	366	326	388	408	374	395	391	442
1950 Mars	407	404	390	403	387	417	408	379	383	392	392	416	417	417	395	394	380	348	330	398	406	375	397	392	448
1950 Juin	416	412	397	409	393	424	414	388	389	394	397	426	431	428	418	411	403	374	330	397	421	369	394	389	456
1950 Septembre	421	415	398	414	415	425	420	392	396	402	401	438	438	438	419	419	401	365	343	397	431	382	400	396	453
1950 Décembre (3)	439	463	418	443	449	443	444	416	438	431	429	457	461	459	421	435	426	384	363	417	438	412	401	403	478
1951 Mars	444	466	424	454	450	446	449	401	441	455	420	462	466	464	432	428	428	378	369	416	441	418	408	410	474
1951 Juin	466	466	446	481	468	469	473	427	456	472	448	491	487	489	439	455	456	405	387	440	460	450	418	424	500
1951 Septembre	472	477	459	487	478	471	478	427	459	476	450	495	492	493	472	468	461	401	387	455	467	432	415	418	510
1951 Décembre (4)	486	508	469	495	501	479	488	441	488	495	476	519	505	512	480	484	470	424	405	460	460	465	423	431	516
1952 Mars (4)	490	508	472	505	499	493	498	452	477	498	474	511	499	505	482	483	473	430	405	475	463	443	446	445	526
<b>b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés</b>																									
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	111	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	115
1949 Septembre	393	371	379	369	387	397	385	376	371	384	371	432	428	430	383	349	389	340	328	409	397	315	—	—	425
1949 Décembre	395	371	374	374	385	400	389	375	377	391	374	435	427	431	389	348	392	340	328	407	397	315	—	—	458
1950 Mars	397	371	376	374	384	398	387	375	368	394	383	433	424	428	392	351	387	338	330	418	399	330	—	—	464
1950 Juin	403	371	377	377	390	402	391	380	368	394	388	433	438	435	409	373	412	339	330	416	407	330	—	—	467
1950 Septembre	409	371	376	380	421	402	396	387	372	400	394	452	448	450	411	379	409	339	348	416	406	335	—	—	467
1950 Décembre (3)	427	396	395	401	449	418	415	404	424	419	416	471	465	468	412	396	437	351	365	434	416	364	—	—	485
1951 Mars	433	398	397	411	440	423	421	397	428	428	410	473	472	473	425	390	439	357	373	427	416	379	—	—	487
1951 Juin	455	424	422	441	457	447	446	416	434	453	439	492	499	496	433	415	467	410	391	468	433	394	—	—	516
1951 Septembre	459	424	428	441	464	448	448	417	434	453	442	483	507	495	460	437	469	410	391	466	430	394	—	—	518
1951 Décembre (4)	472	456	435	449	501	467	469	419	470	463	457	505	519	512	467	455	477	413	408	499	432	410	—	—	526
1952 Mars (4)	475	459	439	461	495	467	468	428	470	471	457	501	510	506	472	446	478	423	408	505	438	410	—	—	536
<b>c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés</b>																									
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	116	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	116
1949 Septembre	390	372	387	394	414	389	394	392	346	359	354	427	411	419	378	384	341	352	291	375	389	339	—	—	394
1949 Décembre	391	372	386	392	414	391	394	392	348	366	358	427	411	417	381	380	343	353	291	379	401	339	—	—	420
1950 Mars	392	372	388	394	415	394	397	392	362	366	364	418	413	415	383	376	342	352	297	384	398	351	—	—	428
1950 Juin	402	372	387	397	413	399	400	404	367	370	366	427	432	429	410	401	362	351	297	384	413	351	—	—	430
1950 Septembre	408	372	393	399	434	399	403	411	374	375	371	437	446	441	410	398	362	352	311	384	422	375	—	—	429
1950 Décembre (3)	427	399	412	425	464	421	428	436	422	400	394	459	479	469	411	410	383	386	333	406	439	408	—	—	450
1951 Mars	429	398	416	431	465	419	429	447	433	410	391	459	475	467	419	413	396	380	336	393	444	394	—	—	442
1951 Juin	450	419	438	458	483	442	453	469	424	423	417	484	502	493	422	435	413	419	352	425	463	413	—	—	464
1951 Septembre	456	419	448	458	491	443	455	469	425	427	417	488	511	500	460	467	420	418	352	439	453	413	—	—	465
1951 Décembre (4)	468	455	463	464	506	465	466	480	454	435	433	504	527	515	467	475	432	423	370	457	457	446	—	—	476
1952 Mars (4)	474	457	462	475	517	470	478	483	441	443	438	499	525	512	463	467	432	433	370	461	460	436	—	—	486

(\*) Nous attirons l'attention sur le fait que, à la suite de nouvelles informations reçues, notre indice du secteur « tabac » a été modifié. Il en résulte une légère rectification de notre indice général.

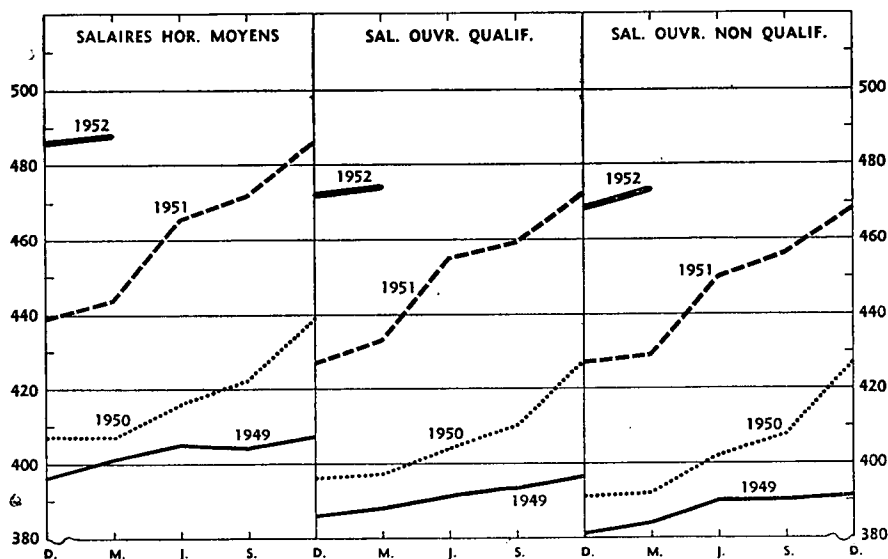
(1) Ces indices ne tiennent pas compte des primes et allocations ajoutées aux salaires, sauf en décembre 1950, décembre 1951 et mars 1952.

(2) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

(3) Ces indices tiennent compte de la partie, relative au mois de décembre, de la prime compensatoire prévue par le *Moniteur belge* du 13 janvier 1951.

(4) Ces indices tiennent compte de l'allocation temporaire prévue au *Moniteur belge* du 10 novembre 1951.

PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
<b>Salaires horaires moyens.</b>				
Mars .....	400	407	441	490
Juin .....	405	416	466	
Septembre ..	404	421	472	
Décembre....	407	439	486	
<b>Salaires ouvriers qualifiés.</b>				
Mars .....	388	397	433	475
Juin .....	391	403	455	
Septembre ..	393	409	459	
Décembre....	395	427	472	
<b>Salaires ouvriers non qualifiés.</b>				
Mars .....	384	392	429	474
Juin .....	390	402	450	
Septembre ..	390	408	456	
Décembre....	391	427	468	



LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

a) Mouvement du débit

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION						
	Nombre de chambres à fin de période	BRUXELLES		PROVINCE		BRUXELLES ET PROVINCE	
		Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)
1950 Moyenne mensuelle .....	38 (1)	148	195.102	158	45.361	306	240.463
1951 Moyenne mensuelle .....	38 (1)	159	228.003	171	56.908	330	284.911
1951 Mai .....	38	161	212.741	172	51.973	333	264.714
Juin .....	38	166	228.672	175	53.951	341	282.623
Juillet .....	38	160	198.864	161	54.556	321	253.420
Août .....	38	152	233.175	161	56.572	313	289.747
Septembre .....	38	150	233.259	158	58.377	308	291.636
Octobre .....	38	164	256.190	179	64.015	343	320.205
Novembre .....	38	160	278.039	172	61.639	332	339.678
Décembre .....	38	162	229.662	179	60.388	341	290.050
1952 Janvier .....	38	170	266.047	178	58.166	348	324.213
Février .....	38	162	244.521	169	56.626	331	301.147
Mars .....	38	171	295.733	182	63.618	353	359.351
Avril .....	38	164	237.003	177	60.905	341	297.908
Mai .....	38	164	226.844	173	55.773	337	282.617

(1) Au 31 décembre.

b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles (mouvement du débit)

PÉRIODES	Call money (1)		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)
1950 Moyenne mensuelle .....	3.231	122.070	1.685	7.613	139.970	61.386	2.638	4.033	147.524	195.102
1951 Moyenne mensuelle .....	2.322	140.209	1.735	8.226	152.482	75.214	2.628	4.354	159.167	228.003
1951 Mai .....	2.284	128.205	2.492	5.616	153.579	75.189	2.393	3.731	160.748	212.741
Juin .....	2.418	142.860	1.873	7.380	158.795	74.697	2.536	3.735	165.622	228.672
Juillet .....	2.391	114.161	1.891	6.512	152.958	74.708	2.366	3.483	159.606	198.864
Août .....	2.367	141.407	1.612	8.870	146.081	78.968	2.268	3.930	152.328	233.175
Septembre .....	2.280	149.103	1.312	9.052	143.604	71.033	2.336	4.071	149.532	233.259
Octobre .....	2.489	161.606	1.740	10.729	156.717	78.351	3.415	5.504	164.361	256.190
Novembre .....	2.149	178.096	2.102	11.140	153.166	83.367	2.975	5.436	160.392	278.039
Décembre .....	2.099	138.740	1.640	7.547	155.469	78.174	2.852	5.200	162.060	229.662
1952 Janvier .....	2.156	170.189	1.921	9.867	163.014	80.614	3.215	5.377	170.306	266.047
Février .....	4.575	153.551	1.684	6.817	152.378	79.202	3.018	4.951	161.655	244.521
Mars .....	2.150	193.934	1.808	11.379	163.964	85.957	3.146	4.463	171.068	295.733
Avril .....	2.029	141.197	1.854	9.005	157.322	82.443	2.942	4.358	164.147	237.003
Mai .....	2.132	128.877	1.988	7.728	156.834	86.402	2.854	3.837	163.808	226.844

(1) Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

## II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs)

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*)	Avoir des particuliers (*) (moyenne journalière)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1950 Moyenne mensuelle .....	(1)637.348	27.093	19.529	23.037	61.823	23.210	61.823	189.893	91	3,44
1951 Moyenne mensuelle .....	(1)641.104	27.377	20.217	26.126	69.264	26.006	69.264	190.660	91	3,75
1951 Mars .....	637.297	26.949	19.834	28.976	73.672	25.060	73.672	201.380	90	3,85
Avril .....	637.273	29.613	19.875	25.267	75.524	28.483	75.524	204.798	92	3,81
Mai .....	636.846	27.162	19.918	20.379	70.273	26.974	70.273	193.899	92	4,05
Juin .....	636.678	26.421	20.088	26.622	66.773	24.207	66.773	183.375	91	3,61
Juillet .....	636.715	28.873	20.376	26.679	68.897	27.513	68.897	191.886	91	3,78
Août .....	637.002	26.539	20.307	27.052	68.473	26.815	68.473	190.813	92	3,77
Septembre .....	638.082	26.595	20.290	24.230	62.167	23.169	62.167	171.713	91	3,48
Octobre .....	639.255	27.480	20.618	25.457	69.977	26.456	69.977	191.867	90	3,53
Novembre .....	640.075	26.943	20.945	26.975	69.103	26.226	69.103	191.407	92	3,82
Décembre .....	641.104	27.635	21.144	27.204	70.940	25.265	70.940	194.349	92	3,77
1952 Janvier .....	642.405	28.197	21.298	28.047	78.402	30.234	78.402	215.085	91	3,70
Février .....	643.305	25.611	20.595	27.213	70.281	26.840	70.281	194.615	92	3,79
Mars .....	644.676	25.661	20.692	26.841	70.385	26.418	70.385	194.030	93	3,63
Avril .....	644.987	26.402	20.885	26.672	70.535	27.744	70.535	195.486	91	3,72
Mai .....	645.370	26.240	20.888	30.857	77.952	30.090	77.952	216.850	92	4,12

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

(\*) Ces avoirs comprennent : les avoirs libres, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués et, jusqu'en décembre 1951, les avoirs temporairement indisponibles.

## LES PRIX

### a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

PÉRIODES	Indice général	Produits minéraux				Produits chimiques			Peaux et cuirs					
		Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Indice du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers		Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques
Nombre de produits ..	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1950 Moyenne mens.	387	368	456	381	372	529	350	230	353	443	287	295	267	414
1951 Moyenne mens.	471	416	487	485	446	542	437	259	533	454	355	388	279	496
1951 Mars .....	479	419	506	523	423	529	400	254	483	453	328	353	271	607
Avril .....	478	400	508	531	428	547	400	259	483	454	347	381	271	571
Mai .....	473	391	501	501	433	547	417	259	490	454	365	408	271	510
Juin .....	475	405	489	475	436	547	417	259	503	454	308	412	273	497
Juillet .....	489	412	474	448	452	547	427	259	565	454	365	407	273	483
Août .....	467	426	467	460	455	547	439	259	567	454	370	408	286	451
Septembre .....	464	421	453	455	457	547	439	259	575	454	372	410	286	457
Octobre .....	473	414	475	466	478	547	508	259	609	455	375	413	290	441
Novembre .....	473	424	476	464	483	547	513	270	612	455	375	413	291	404
Décembre .....	477	443	493	467	484	547	515	270	615	455	379	416	295	396
1952 Janvier .....	477	424	502	452	490	554	515	273	631	455	377	420	282	393
Février .....	470	416	495	421	494	554	530	281	623	461	377	420	283	371
Mars .....	457	403	490	399	489	554	530	281	598	460	372	413	283	352
Avril .....	450	389	494	389	493	554	530	298	598	461	360	396	280	344
Mai .....	445	385	492	405	485	554	530	298	562	462	359	394	280	344

PÉRIODES	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles					Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques				
				Indice du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute		Fibres artificielles	Indice du groupe	Sidérurgie	Fabr. métallique	Non ferreux
Nombre de produits ..	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1950 Moyenne mens.	345	551	416	428	482	363	516	552	267	410	346	340	321	459
1951 Moyenne mens.	557	690	708	545	599	516	652	694	305	427	456	487	394	638
1951 Mars .....	722	682	714	654	668	577	788	795	304	426	425	443	366	632
Avril .....	641	691	738	633	603	560	767	795	307	427	432	450	372	641
Mai .....	495	691	743	604	701	564	715	797	313	427	434	452	374	647
Juin .....	497	686	744	557	599	522	660	781	315	428	473	503	413	637
Juillet .....	477	686	744	506	516	480	583	725	315	428	476	513	414	636
Août .....	483	692	744	485	480	486	545	670	313	427	478	518	414	642
Septembre .....	528	708	722	468	442	482	544	587	313	426	482	525	416	647
Octobre .....	530	714	700	483	494	475	559	592	313	428	491	536	418	677
Novembre .....	488	721	688	484	470	480	590	566	312	431	491	536	420	673
Décembre .....	479	721	686	480	451	462	585	634	303	437	492	535	422	665
1952 Janvier .....	477	721	697	484	437	445	636	728	291	441	492	538	422	654
Février .....	394	714	677	458	417	427	601	606	291	442	492	540	422	655
Mars .....	392	710	567	428	388	379	581	522	287	442	489	540	423	627
Avril .....	382	695	567	405	355	368	557	487	275	444	486	539	421	620
Mai .....	286	657	549	404	385	361	544	449	289	444	479	530	421	585

**b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE ET A L'ETRANGER**

Base : moyenne 1948 = 100

PÉRIODES	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	France (Statistique générale de la France) (1)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)	Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1950 Moyenne mens.	100	98	108	117	120	106	94
1951 Moyenne mens.	121	100	138	143	146	140	105
1951 Mars	123	112	134	144	143	134	107
Avril	123	111	140	145	145	139	106
Mai	122	111	141	146	146	141	107
Juin	122	110	138	145	146	143	105
Juillet	121	109	135	142	146	143	103
Août	120	108	134	142	148	142	103
Septembre	119	108	138	142	148	142	103
Octobre	122	108	146	143	150	143	105
Novembre	122	108	151	144	150	148	104
Décembre	123	108	152	145	151	149	105
1952 Janvier	123	107	153	145	153	150	105
Février	121	107	152	145	150	150	104
Mars	118	107	149	143	152	150	103
Avril	116	106	147	142	p 150		102
Mai	114	p 106	p 145		p 150		

(1) France: nouvel indice des prix de gros (319 articles), base 100 en 1949. L'ancien indice (135 articles), ramené à la base 100 en 1948, s'élevait approximativement à 112 en 1949.

**c) INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE**

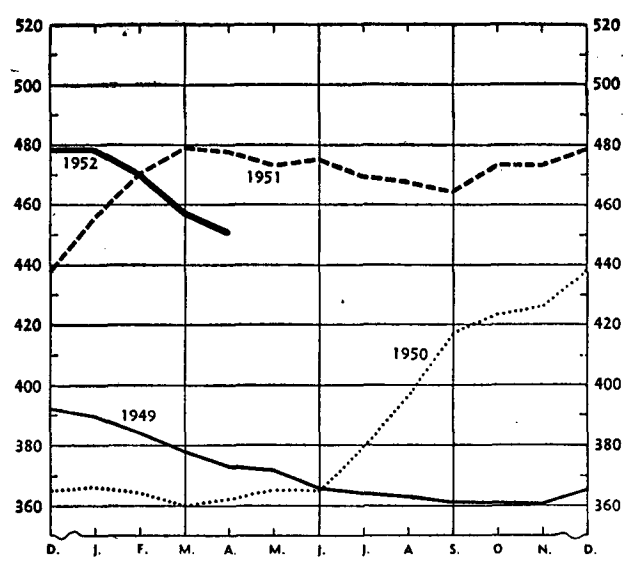
Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODE	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires
Nombre de produits ....	56	34	22
1950 Moyenne mensuelle	377	354	414
1951 Moyenne mensuelle	413	378	467
1951 Avril	414	376	475
Mai	415	374	479
Juin	416	375	480
Juillet	416	377	476
Août	415	378	475
Septembre	417	382	472
Octobre	419	387	469
Novembre	421	390	468
Décembre	422	392	467
1952 Janvier	424	395	467
Février	424	397	466
Mars	421	392	463
Avril	416	388	459
Mai	412	387	450
Juin	413	390	448

**INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE**

Base : période 1936 à 1938 = 100

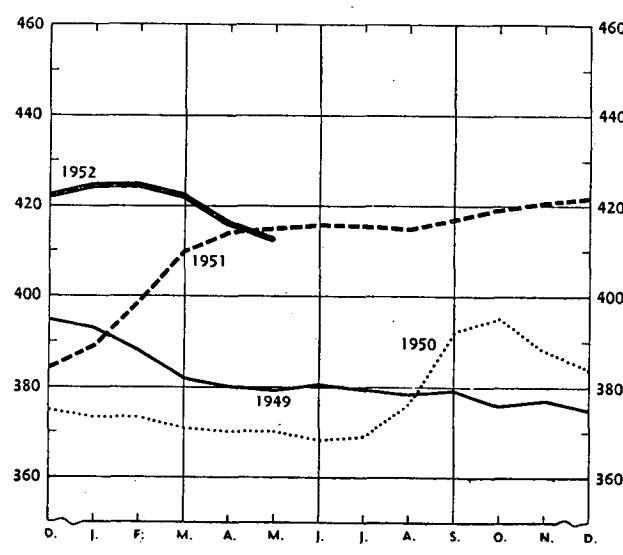
PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Janvier	390	366	456	477
Février	384	364	471	470
Mars	378	360	479	457
Avril	373	362	478	450
Mai	372	365	473	
Juin	366	365	475	
Juillet	364	379	469	
Août	363	396	467	
Septembre	361	417	464	
Octobre	361	423	473	
Novembre	361	426	473	
Décembre	365	438	477	



**INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE**

Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Janvier	393	373	389	424
Février	388	373	399	424
Mars	382	371	410	421
Avril	380	370	414	416
Mai	379	370	415	412
Juin	381	368	416	
Juillet	379	369	416	
Août	378	376	415	
Septembre	379	392	417	
Octobre	376	395	419	
Novembre	377	388	421	
Décembre	375	384	422	



# LA PRODUCTION

55

## I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Direction générale des Mines).

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE									
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	87.252	125.866	408	353	640	451	541	(1) 2.425	24,0	1.502
1950 Moyenne mensuelle .....	92.154	133.320	387	276	563	372	677	2.275	23,8	(2) 1.031
1951 Moyenne mensuelle .....	94.417	132.962	405	299	597	399	772	2.472	24,4	(2) 225
1951 Février .....	90.289	129.031	314	221	548	304	729	2.116	22,2	529
Mars .....	95.202	134.608	457	304	620	436	818	2.635	25,5	353
Avril .....	95.622	134.919	425	320	615	413	795	2.669	24,7	200
Mai .....	96.214	135.291	416	313	604	406	755	2.494	23,8	233
Juin .....	93.277	132.134	437	322	601	424	789	2.698	25,5	234
Juillet .....	91.139	129.332	352	236	477	336	710	2.111	21,3	212
Août .....	92.175	129.759	383	308	601	370	745	2.407	24,6	224
Septembre .....	93.967	131.853	387	305	585	403	730	2.410	24,2	212
Octobre .....	96.065	134.102	446	338	668	447	829	2.728	26,7	222
Novembre .....	100.389	138.891	431	327	642	417	820	2.637	24,8	236
Décembre .....	100.268	138.763	392	294	594	419	761	2.460	23,2	225
1952 Janvier .....	100.017	137.850	436	331	650	435	817	2.069	25,4	223
Février .....	99.650	137.088	400	313	634	421	839	2.607	24,6	235
Mars .....	100.364	138.361	445	331	657	437	870	2.740	25,8	446
Avril .....	99.032	137.280	413	314	617	417	797	2.558	24,6	712

(1) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi. — (2) A fin d'année.

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	451	3.831	113	855	(1) 37	261	253	202
1950 Moyenne mensuelle .....	382	4.157	85	526	(2) 45	308	310	246
1951 Moyenne mensuelle .....	509	4.613	150	718	(2) 49	404	417	324
1951 Février .....	435	4.504	146	758	49	368	383	306
Mars .....	511	4.621	175	717	49	411	423	330
Avril .....	504	4.568	167	711	49	407	422	334
Mai .....	521	4.561	142	744	49	404	410	316
Juin .....	494	4.575	132	680	49	408	433	341
Juillet .....	509	4.617	109	673	49	389	390	278
Août .....	536	4.631	130	698	49	413	429	328
Septembre .....	515	4.674	148	699	49	406	404	321
Octobre .....	541	4.741	173	727	49	429	460	365
Novembre .....	524	4.749	171	768	49	413	426	326
Décembre .....	541	4.759	158	764	49	421	423	324
1952 Janvier .....	550	4.819	179	753	49	439	450	352
Février .....	515	4.834	168	780	50	408	427	334
Mars .....	552	4.827	131	726	50	440	460	352
Avril .....	528	4.843	114	642	p 48	p 412	p 431	p 325

(1) Au 31 décembre 1938. — (2) Au 31 décembre.

56

## II — INDUSTRIE TEXTILE

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

PÉRIODES	PRODUCTION DE FILS (tonnes)							PRODUCTION DE TISSUS ÉCRUS TOMBÉS DE MÉTIERS (POUR COMPTE PROPRE, SERVICES PUBLICS ET ORDRES À FAÇON) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin	Jute (1)	Coton	Laine (2)	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée					
1950 Moyenne mensuelle .....	791	4.331	201	7.174	1.029	1.759	1.590	642	3.239	6.122	2.200	516
1951 Moyenne mensuelle .....	1.020	5.603	253	8.187	675	1.453	1.309	652	3.824	6.586	2.092	527
1951 Janvier .....	1.074	5.964	333	7.853	1.170	2.017	1.650	808	3.692	7.482	2.493	637
Février .....	937	5.388	297	8.099	1.169	1.998	1.626	805	3.596	7.410	2.509	656
Mars .....	994	5.799	275	9.438	1.293	1.943	1.789	871	3.884	8.050	2.676	740
Avril .....	1.014	5.612	322	8.359	730	1.715	1.820	806	3.669	7.622	2.703	705
Mai .....	917	5.229	293	8.527	627	1.627	1.580	744	3.481	7.202	2.479	627
Juin .....	1.092	6.235	275	8.326	569	1.406	1.551	787	4.130	8.809	2.259	587
Juillet .....	826	5.222	229	5.962	433	771	980	623	3.601	5.173	1.714	391
Août .....	1.005	5.542	177	8.140	402	1.054	1.077	514	3.612	5.609	1.866	476
Septembre .....	1.093	5.662	187	8.109	499	1.096	955	549	4.057	5.497	1.682	400
Octobre .....	1.185	6.103	257	8.474	409	1.268	1.047	513	4.091	6.195	1.765	383
Novembre .....	1.009	6.049	171	8.925	421	1.365	930	556	4.087	6.340	1.585	386
Décembre .....	1.091	5.333	216	8.039	391	1.180	697	564	3.920	5.630	1.300	305
1952 Janvier .....	1.125	6.077	188	9.014	391	1.069	729	585	4.044	6.011	1.391	393
Février .....	p 1.104	5.904	208	6.299	400	1.110	752	594	4.263	5.618	1.416	527
Mars .....	p 961	5.799	219	6.011	411	1.122	900	565	4.249	5.470	1.435	370

(1) Y compris les tapis en jute. — (2) Y compris couvertures et tapis en laine.

### III — PRODUCTIONS DIVERSES

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

56

PÉRIODES	CIMENT	CHAUX	CALCAIRES	AMMONIAQUE DE SYNTHÈSE ET DÉRIVÉS		ENGRAIS COMPOSÉS	PAPIER		BRIQUES	
				(tonnes d'azote primaire)	(tonnes d'azote dans les engrais finis)		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement
1938 Moyenne mensuelle .....	250.000	(1) 117.382	(1) 155.538				15.462			
1950 Moyenne mensuelle .....	296.436	105.219	139.799	13.113	12.235	4.860	23.458	1.641	152.641	14.341
1951 Moyenne mensuelle .....	366.286	140.289	195.831	15.972	14.902	6.209	23.255	3.904	194.587	13.838
1951 Février .....	322.928	155.135	160.251	13.769	12.565	10.940	23.667	4.398	111.667	16.146
Mars .....	390.363	131.538	171.755	16.325	14.628	10.629	25.995	4.541	104.505	12.891
Avril .....	377.316	127.082	187.971	14.555	12.920	6.042	22.740	4.778	122.461	14.565
Mai .....	384.899	85.706	187.308	16.667	15.218	3.313	22.809	3.870	216.406	12.141
Juin .....	393.648	128.809	236.090	16.307	15.342	222	23.742	4.743	256.532	13.827
Juillet .....	380.805	132.897	216.473	16.697	15.855	1.137	18.993	4.123	269.675	13.781
Août .....	395.901	146.294	235.962	16.951	15.802	3.471	21.887	3.895	254.713	13.766
Septembre .....	398.837	176.394	203.445	13.787	15.232	6.179	23.810	3.700	252.966	13.889
Octobre .....	418.216	159.471	251.163	16.206	15.218	8.629	24.963	3.660	253.053	13.562
Novembre .....	366.032	146.019	199.908	17.216	16.085	6.512	22.771	3.667	188.590	12.212
Décembre .....	325.902	143.490	170.039	18.004	16.627	8.005	20.169	3.302	160.705	12.266
1952 Janvier .....	275.475	129.884	143.616	17.879	16.290	10.703	22.109	4.161	137.027	9.997
Février .....	200.452	142.396	123.721	17.342	16.432	9.788	19.224	3.121	114.369	7.926
Mars .....	340.871	150.327	163.997	17.739	16.233	16.560	18.848	3.075	102.307	10.909
Avril .....	p 369.650	p 138.327	p 175.226				17.796	2.644	p 113.748	p 9.985

(1) Moyenne mensuelle 1937-1938-1939.

Source : Administration des Douanes et Accises.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE-RIES	DISTILLE-RIES	ALLU-METTES	PÊCHES				
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois	Déclarations en consommation				Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées) (tonnes)	Production d'alcool (hectolitres)	Production (millions de tiges)	Vente de poisson (2) aux minques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberge	
	sucres bruts	sucres raffinés									Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers fr.)
	(tonnes)											
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	17.493	17.183	120.910	20.667	(1) 16.412	35.046	4.421	2.260	7.189			
1950 Moyenne mensuelle .....	34.458	14.372	138.634	21.748	11.629	24.213	4.851	3.243	28.489			
1951 Moyenne mensuelle .....	21.084	15.716	123.901	20.015	11.963	23.569	5.277	3.256	32.520			
1951 Février .....	—	13.507	156.048	20.567	10.760	21.439	5.718	3.577	37.711			
Mars .....	—	18.893	126.879	18.852	12.760	27.751	5.996	3.891	35.281			
Avril .....	—	13.627	111.573	17.543	12.237	26.256	6.019	3.182	33.452			
Mai .....	—	16.359	119.634	16.330	13.691	18.483	5.873	3.822	27.041			
Juin .....	—	14.315	118.446	17.688	14.690	22.175	6.499	3.100	23.718			
Juillet .....	—	12.300	99.834	18.731	12.923	18.884	4.392	2.727	26.813			
Août .....	—	12.719	69.183	21.693	13.362	17.527	4.028	2.635	28.083			
Septembre .....	7	12.484	25.486	37.631	11.890	21.717	4.109	2.525	26.675			
Octobre .....	97.041	20.475	80.934	17.080	10.464	35.638	5.949	3.582	37.159			
Novembre .....	139.403	24.293	183.778	18.104	11.423	27.192	4.903	2.935	33.458			
Décembre .....	11.510	16.302	191.362	15.253	10.367	17.545	4.035	3.200	39.757			
1952 Janvier .....	—	18.400	177.444	17.297	10.890	23.839	4.535	2.892	38.825			
Février .....	—	19.920	162.273	15.188	10.516	26.271	4.519	3.857	34.494			
Mars .....	—	19.189	157.157	16.218	12.850	—	4.504	5.038	44.737			
Avril .....	—	16.390	146.632	16.163	13.128	—	5.001	—	—			

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.

IV — ENERGIE ELECTRIQUE (\*)

(milliers de kWh)

58

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Direction Energie Electrique.

PÉRIODES	Production (1)				Importation	Exportation	Total énergie absorbée par les réseaux [7] = [4]+[5]-[6]
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels	Total pour la Belgique [4] = [1]+[2]+[3]			
	Régies communales [1]	Sociétés privées [2]					
1936-1938 Moyenne mensuelle	20.361	189.899	227.802	438.062	5.472	2.168	441.366
1950 Moyenne mensuelle	31.204	387.592	287.939	706.735	12.092	4.653	714.174
1951 Moyenne mensuelle	32.564	428.949	329.941	791.454	17.966	8.749	800.671
1951 Janvier	39.553	479.532	326.059	845.144	14.067	13.219	845.992
Février	34.893	422.925	291.024	748.842	23.182	11.962	760.062
Mars	35.875	453.328	326.737	815.940	20.728	5.441	831.227
Avril	32.532	419.314	315.104	766.950	16.847	2.504	781.293
Mai	29.423	402.867	310.924	743.214	29.974	4.354	768.834
Juin	28.903	399.319	311.326	739.548	30.801	7.707	762.042
Juillet	24.094	377.696	300.945	702.635	17.327	5.284	714.678
Août	28.142	399.484	326.997	754.623	25.626	4.101	776.148
Septembre	29.676	418.707	333.603	781.986	8.781	7.779	782.988
Octobre	35.242	455.269	375.098	865.609	8.590	7.869	866.330
Novembre	34.965	447.232	379.942	862.139	10.237	16.933	855.443
Décembre	37.483	472.022	361.697	871.202	9.435	17.834	862.803
1952 Janvier	38.473	469.744	394.498	902.715	14.991	25.294	892.412
Février	33.707	410.774	380.598	825.079	4.860	16.607	813.432
Mars	32.605	401.897	387.939	822.441	10.029	16.205	816.265

(\*) Nombre de centrales en activité au début de l'année 1949: 258; au début de l'année 1950: 247; au début de l'année 1951: 238.

(1) Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V — GAZ

(Production, Importation et Exportation) (1)

(milliers de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Administration du Combustible et de l'Energie.

59

PÉRIODES	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbonnages	Total de gaz produit en Belgique [7] = [1] + [2] + [3] + [4] + [5] + [6]	Imports	Exports	Solde : imports moins exports [10] = [8] - [9]	Total de gaz disponible en Belgique [11] = [7] + [10]
	Régies et associations de communes [1]	Sociétés privées [2]	Régies [3]	Sociétés privées							
				Production destinée à la distribution publique [4]	Production destinée aux fournitures industrielles [5]						
1950 Moyenne mensuelle	182	2.373	5.651	51.577	60.692	—	120.475	119	1.770	- 1.651	118.824
1951 Moyenne mensuelle	62	1.174	5.552	57.667	75.413	3.759	143.627	38	2.202	- 2.164	141.463
1951 Février	99	972	5.560	54.409	67.429	2.627	130.996	29	2.201	- 2.172	128.824
Mars	39	1.037	5.681	60.528	76.475	2.840	146.650	32	3.012	- 2.980	143.670
Avril	44	1.064	5.643	56.997	74.616	2.992	141.356	32	2.715	- 2.683	138.673
Mai	52	1.166	5.543	58.113	76.011	3.032	143.917	35	2.225	- 2.190	141.727
Juin	55	1.254	5.211	56.865	74.516	3.666	141.567	37	2.082	- 2.045	139.522
Juillet	60	1.322	4.865	55.810	72.271	3.844	138.172	41	1.633	- 1.592	136.580
Août	59	1.294	5.023	56.953	77.055	4.684	145.073	45	1.642	- 1.597	143.476
Septembre	56	1.259	5.235	56.894	73.970	4.642	142.056	46	2.005	- 1.959	140.097
Octobre	46	1.111	5.829	60.112	81.285	4.336	152.719	43	2.281	- 2.238	150.481
Novembre	37	984	5.497	55.656	78.850	4.330	145.354	37	2.349	- 2.312	143.042
Décembre	37	1.055	6.020	60.066	80.432	5.311	152.921	44	2.219	- 2.175	150.746
1952 Janvier	36	1.056	6.342	62.957	81.870	5.693	157.954	31	2.475	- 2.444	155.510
Février	36	955	6.019	58.853	74.949	5.868	146.680	31	2.435	- 2.404	144.276
Mars	42	985	6.056	60.912	83.323	6.992	158.310	35	2.240	- 2.205	156.105
Avril	44	1.043	5.331	56.203	82.704	7.294	152.619	34	1.846	- 1.812	150.807

(1) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisations, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (6) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes

c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (5). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1951) s'élève à 18.





## II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

66

Source : Administration des Douanes et Actes.

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, presser et mâcher  (tonnes)
	(milliers de pièces)			
1936-38 Moyenne mensuelle .....	16.187	49.414	430.048	1.097
1950 Moyenne mensuelle .....	6.927	21.776	699.935	919
1951 Moyenne mensuelle .....	6.385	25.887	711.922	822
1951 Mars .....	2.120	5.557	843.069	665
Avril .....	10.573	45.602	838.294	1.179
Mai .....	5.806	32.572	576.610	786
Juin .....	5.610	24.267	523.280	783
Juillet .....	4.886	18.831	722.835	818
Août .....	6.030	25.343	692.163	893
Septembre .....	6.641	27.389	700.493	781
Octobre .....	8.811	32.605	725.172	893
Novembre .....	8.674	32.622	668.325	799
Décembre .....	7.628	32.714	818.012	814
1952 Janvier .....	6.630	26.940	885.358	912
Février .....	4.358	23.037	492.305	779
Mars .....	5.512	24.846	498.486	822
Avril .....	5.720	28.667	695.563	944
Mai .....	4.447	27.903	668.759	884

67

## III — ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux chèvres
	1936-38 Moyenne mensuelle .....	16.561	698	12.242	26.679
1950 Moyenne mensuelle .....	17.613	3.430	11.978	40.719	6.244
1951 Moyenne mensuelle .....	18.338	3.674	11.297	32.607	6.186
1951 Février .....	15.845	4.547	11.308	28.851	5.435
Mars .....	16.191	4.294	12.647	28.740	4.402
Avril .....	17.778	3.698	14.080	32.628	2.463
Mai .....	18.491	3.442	14.713	36.086	2.417
Juin .....	15.655	2.812	11.510	30.536	1.580
Juillet .....	15.551	2.691	9.866	28.512	1.371
Août .....	20.073	3.753	12.431	34.298	2.247
Septembre .....	17.993	3.201	9.654	28.839	4.737
Octobre .....	22.733	3.814	10.937	39.654	14.316
Novembre .....	19.387	3.289	8.797	31.062	12.889
Décembre .....	19.495	3.236	7.673	31.664	12.276
1952 Janvier .....	21.670	3.660	8.817	36.245	9.954
Février .....	16.851	3.313	8.576	27.677	5.682
Mars .....	17.156	3.263	10.390	30.479	2.365
Avril .....	19.988	2.749	12.345	34.054	2.886

## LES TRANSPORTS

### I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

#### a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

PÉRIODES	Recettes						Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploita- tion
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total	Intervention de l'Etat (2)	Total général			
1938 Moyenne mens. (1) ..	73,8	146,6	5,2	225,6	—	225,6	238,9	— 13,3	105,9
1950 Moyenne mensuelle ..	245,1	459,4	32,5	737,0	120,8	857,8	847,6	10,2	98,8
1951 Moyenne mensuelle ..	249,8	571,4	33,5	854,7	120,8	975,5	958,2	17,3	98,2
1951 Janvier .....	233,8	532,4	40,4	806,6	121,0	927,6	961,7	— 34,1	103,7
Février .....	202,1	505,8	30,3	738,2	121,0	859,2	924,6	— 65,4	107,6
Mars .....	239,3	568,5	31,2	839,0	121,0	960,0	973,4	— 13,4	101,3
Avril .....	231,9	534,2	29,8	795,9	121,0	916,9	933,0	— 16,1	101,7
Mai .....	246,6	585,0	30,0	861,6	121,0	982,6	938,3	44,3	95,5
Juin .....	238,2	590,6	44,3	873,1	120,0	993,1	998,0	— 4,9	100,5
Juillet .....	326,0	520,8	30,0	876,8	121,0	997,8	949,5	48,3	95,2
Août .....	303,2	559,9	32,4	895,5	121,0	1.016,5	959,3	57,2	94,4
Septembre .....	271,2	557,5	30,1	858,8	121,0	979,8	953,8	26,0	97,3
Octobre .....	248,1	646,5	34,9	929,5	121,0	1.050,5	996,9	53,6	94,9
Novembre .....	221,4	656,6	31,4	909,4	121,0	1.030,4	955,8	74,6	95,6
Décembre .....	236,1	598,4	36,7	871,2	120,0	991,2	954,5	36,7	96,3
1952 Janvier .....	249,5	592,1	40,4	882,0	62,5	944,5	988,9	— 44,4	104,7
Février .....	220,5	559,4	33,0	812,9	62,5	875,4	946,6	— 71,2	108,1
Mars .....	243,9	599,8	31,2	874,9	62,5	937,4	984,9	— 47,5	105,1

(1) Y compris le Nord-Belge.

(2) Subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2) 1° Trafic général						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total
Service interne belge	Service internat.	Transit									
1938 Moyen. mens. (3)	388.982	114.745	90.665	479.647	16.004	511	6.169	186	154	88	428
1950 Moyen. mens. ....	296.111	94.630	49.696	345.807	18.079	537	5.055	199	166	90	455
1951 Moyen. mens. ....	335.279	106.728	60.912	396.191	18.722	604	6.008	237	207	108	552
1951 Janvier .....	323.645	117.570	60.170	393.815	20.106	600	5.846	227	211	111	549
Février .....	304.620	95.943	57.941	362.561	18.190	542	5.464	213	194	103	510
Mars .....	348.816	116.465	62.461	411.277	19.227	608	6.198	244	206	126	576
Avril .....	335.978	111.869	58.862	394.840	18.529	568	5.774	236	170	100	506
Mai .....	327.282	107.306	62.316	389.598	19.850	639	5.868	235	190	113	538
Juin .....	345.236	110.951	63.307	408.543	17.482	591	5.970	248	198	89	535
Juillet .....	304.493	90.312	56.223	360.716	17.510	661	5.594	216	208	118	542
Août .....	336.495	101.595	55.493	391.998	17.665	659	6.032	235	214	125	574
Septembre .....	337.255	98.703	59.994	397.249	18.238	596	6.083	245	223	110	578
Octobre .....	386.097	113.352	66.559	452.656	19.506	610	6.981	275	232	111	618
Novembre .....	360.898	111.969	63.498	424.396	19.506	595	6.674	257	228	102	587
Décembre .....	312.529	104.702	64.123	376.652	18.787	583	5.615	215	206	93	514
1952 Janvier .....	309.731	115.422	57.484	367.215	20.928	635	6.030	230	231	110	571
Février .....	292.236	110.164	55.827	348.063	18.635	567	5.477	197	222	99	518
Mars .....					p 18.851	p 590	6.038	220	240	102	562

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

(3) Y compris le Nord-Belge.

c) Statistique du trafic (1)  
2° Transport des principales grosses marchandises  
A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silice et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2) .....	428	6.169	405	2.540	472	516	559	934	64	225	77	377
1950 Moyenne mensuelle .....	455	5.055	300	1.897	418	643	412	662	38	249	80	356
1951 Moyenne mensuelle .....	552	6.008	253	2.181	644	793	498	764	40	272	92	471
1951 Janvier .....	549	5.846	221	2.379	617	846	409	511	40	289	109	425
Février .....	510	5.464	204	1.982	609	736	437	634	39	278	84	461
Mars .....	576	6.198	187	2.378	589	863	491	711	36	332	92	519
Avril .....	506	5.774	162	2.279	483	785	465	740	24	265	87	484
Mai .....	538	5.868	191	2.206	567	816	494	795	22	241	89	447
Juin .....	535	5.970	122	2.231	631	757	534	875	22	254	90	454
Juillet .....	542	5.594	115	1.883	685	779	514	809	21	256	86	445
Août .....	574	6.032	115	2.094	684	839	549	844	53	283	94	477
Septembre .....	578	6.083	119	2.007	767	801	524	917	117	251	93	487
Octobre .....	618	6.981	609	2.313	744	827	597	927	46	291	101	526
Novembre .....	587	6.674	767	2.301	664	770	528	771	29	270	96	478
Décembre .....	514	5.615	229	2.120	693	699	439	637	29	248	88	433
1952 Janvier .....	571	6.030	189	2.339	662	913	460	546	32	304	110	475
Février .....	518	5.477		2.256	657	794						
Mars .....	562	6.038		2.124	718	827						

(1) Non compris les transports militaires.

(2) Y compris le Nord-Belge.

B — Service interne belge

Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Com-bustibles	Minerais	Produits métal-lurgiques	Mat. de constr., verres et glaces	Produits des car-rières, sables, silix et terres	Textiles, tanne-ries et vêtement	Produits chimi-ques et phar-maceu-tiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	Tonnes-km. trans-portées (milliers)
1938 Moyenne mens. (1)	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1950 Moyenne mensuelle	3.266	186	1.605	12	188	286	550	9	122	28	280	3.523
1951 Moyenne mensuelle	3.772	127	1.861	19	236	329	625	13	133	35	394	3.273
1951 Mars	3.902	51	2.058	20	234	332	588	5	150	32	432	2.632
Avril	3.806	46	1.988	18	254	331	607	4	122	33	403	2.069
Mai	3.735	41	1.900	20	233	349	652	4	118	30	382	2.924
Juin	3.809	32	1.935	20	266	364	728	4	126	40	394	2.097
Juillet	3.354	44	1.673	20	195	336	664	3	118	33	368	2.805
Août	3.709	36	1.753	17	229	365	694	32	142	34	407	3.050
Septembre	3.766	53	1.708	20	229	355	767	69	126	39	410	2.961
Octobre	4.465	474	1.932	21	255	390	742	10	158	39	444	5.463
Novembre	4.231	550	1.909	17	249	329	611	4	132	33	397	6.388
Décembre	3.472	73	1.800	21	231	283	517	3	128	37	379	2.711
1952 Janvier	3.625	47	2.024	17	244	275	440	4	140	40	394	2.228
Février	3.244	37	1.886	15	236	198	351	4	128	37	352	1.057
Mars	3.639	37	1.851	13	236	332	551	4	166	37	412	2.338

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.F.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage net belges (milliers de tonnes de jauge)	Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires		Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (2)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (2)
chargés				sur lest								
1936-1938 Moyenne mens.	988	2.003	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	568	3.762	1.268	693
1950 Moyenne mensuelle	807	1.884	870	669	135	900	2.978	1.223	568	2.937	1.207	693
1951 Moyenne mensuelle	952	2.209	1.261	798	155	1.169	3.611	1.535	695	3.677	1.554	877
1951 Mai	978	2.182	1.204	854	133	1.074	3.439	1.482	737	3.610	1.549	850
Juin	946	2.092	1.269	813	139	1.276	3.505	1.488	709	3.401	1.514	809
Juillet	1.004	2.212	1.144	832	170	1.223	3.439	1.506	697	3.495	1.444	805
Août	950	2.213	1.187	767	181	1.228	3.423	1.446	667	3.511	1.484	849
Septembre	902	2.026	1.303	732	172	1.122	3.456	1.521	674	3.455	1.467	815
Octobre	1.001	2.341	1.347	844	158	1.238	4.023	1.646	697	4.179	1.691	939
Novembre	950	2.406	1.434	756	183	1.009	3.991	1.632	678	4.089	1.693	1.027
Décembre	945	2.420	1.515	768	173	997	3.957	1.659	640	3.820	1.578	994
1952 Janvier	947	2.223	1.326	805	147	1.032	3.489	1.459	561	3.607	1.497	939
Février	987	2.326	1.578	815	162	1.218	3.759	1.605	635	3.606	1.554	981
Mars	1.018	2.329	1.264	843	170	1.172	3.494	1.457	614	3.547	1.448	872
Avril	1.015	2.338	1.345	843	183	1.012	3.642	1.608	672	3.530	1.469	800
Mai	963	2.339	1.345	806	177	1.012	3.375	1.400	607	3.363	1.386	748

(1) Trafic international. — (2) Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (1)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Entrées	Sorties
1936-38 Moyenne mensuelle								
1950 Moyenne mensuelle	122	117	108	121	116	74	117	43
1951 Moyenne mensuelle	153	125	129	155	125	83	147	71
1951 Mai	156	114	147	157	115	74	147	77
Juin	151	115	129	156	116	78	153	84
Juillet	146	113	66	146	109	65	137	64
Août	166	137	164	167	144	83	204	73
Septembre	134	115	128	131	113	80	146	94
Octobre	149	122	151	153	124	88	188	74
Novembre	159	126	106	159	129	71	164	58
Décembre	183	167	139	185	157	85	133	74
1952 Janvier	153	121	112	148	117	94	123	60
Février	190	129	164	192	140	86	112	51
Mars	145	118	112	147	112	84	137	39
Avril	178	150	147	172	149	74	146	54
Mai	137	116	147	143	120	74	146	54

(1) Trafic international.

IV — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

Source : Institut National de Statistique.

72

PÉRIODES	BATEAUX CHARGÉS														
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
	Traffic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Traffic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Traffic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
1950 Moyenne mensuelle ..	6.020	2.435	1.814	317	10.586	1.437	905	609	72	3.023	150,9	50,3	39,6	9,0	249,8
1951 Moyenne mensuelle ..	6.077	2.814	2.119	325	11.335	1.570	1.067	757	77	3.471	170,2	63,0	46,4	9,9	289,5
1951 Janvier .....	4.961	1.890	1.422	282	8.555	1.321	785	584	70	2.760	138,5	40,0	30,0	7,7	216,2
Février .....	5.766	2.451	1.695	297	10.209	1.445	966	657	72	3.140	157,5	56,1	36,0	9,2	253,8
Mars .....	6.477	2.853	2.138	323	11.791	1.649	1.098	796	80	3.623	179,8	64,2	46,1	9,9	300,0
Avril .....	6.335	2.854	2.259	360	11.808	1.627	1.119	835	87	3.668	180,7	63,5	48,9	11,1	304,2
Mai .....	6.146	2.789	2.283	314	11.532	1.532	1.092	768	69	3.461	174,3	62,3	51,2	9,2	297,0
Juin .....	6.404	2.814	2.257	304	11.779	1.645	1.105	766	66	3.582	180,5	66,5	48,9	7,9	303,8
Juillet .....	5.650	2.850	2.306	281	11.427	1.473	1.069	791	61	3.394	163,1	65,2	51,7	8,4	288,4
Août .....	5.702	3.308	2.392	308	11.710	1.459	1.157	849	74	3.539	159,4	72,0	52,3	10,0	293,7
Septembre .....	5.997	3.222	2.195	356	11.770	1.519	1.153	756	83	3.511	166,5	70,6	49,1	11,3	297,5
Octobre .....	7.199	3.193	2.266	351	13.009	1.961	1.161	781	82	3.985	200,1	71,8	52,8	10,9	335,6
Novembre .....	6.249	2.930	2.079	359	11.617	1.577	1.072	743	88	3.480	169,1	65,5	44,0	11,6	290,2
Décembre .....	6.041	2.613	2.136	358	11.148	1.632	1.023	762	90	3.507	173,1	58,1	46,0	11,8	289,0
1952 Janvier .....	4.625	2.051	1.627	311	8.614	1.242	782	631	74	2.729	133,9	42,1	39,4	8,8	224,2

LE COMMERCE SPÉCIAL DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

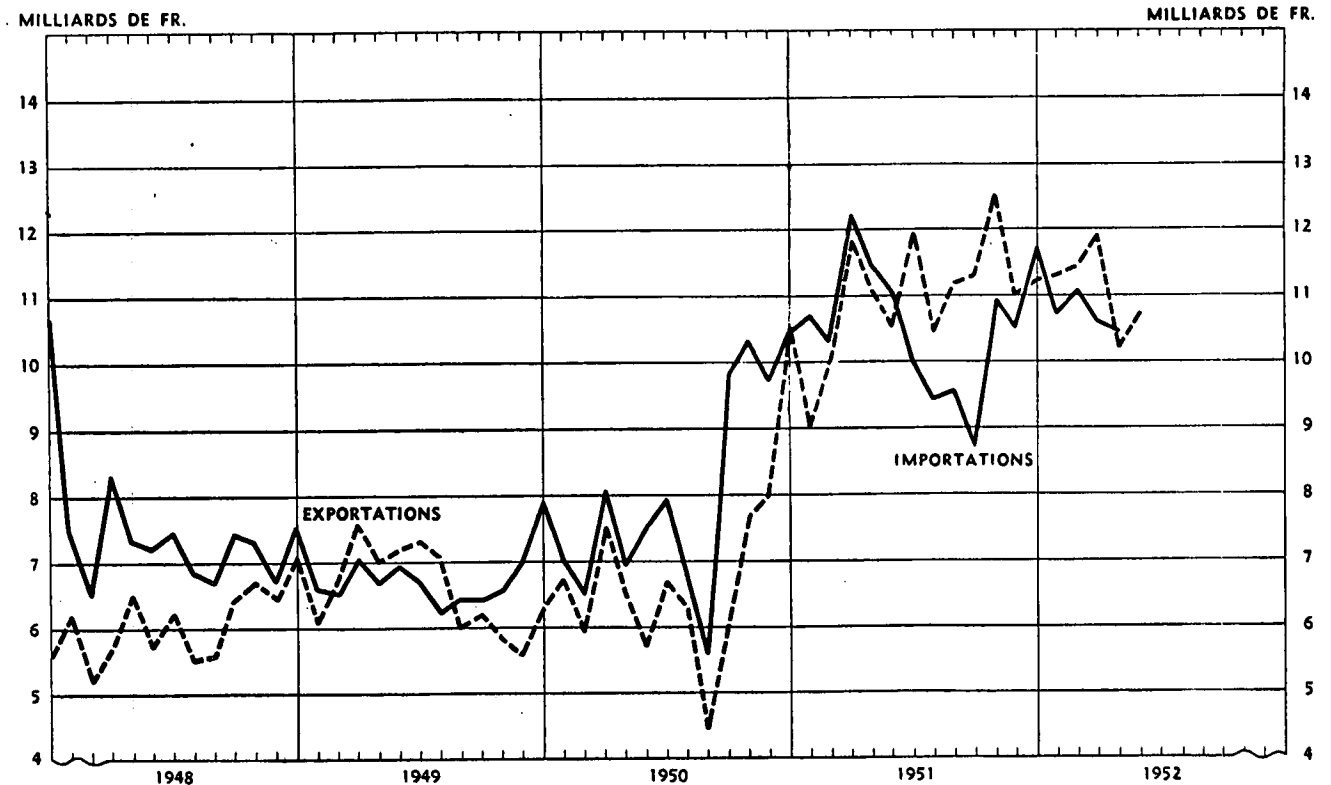
I — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE ADOPTEE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)						PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.
	Anim. vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouvrés et monnaies	Totaux			
<b>IMPORTATIONS</b>														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,5	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,8	1.112,4	459,6	35,7	2.018,6	704		
1950 Moy. mens. ...	1,5	256,1	2.125,1	95,8	2.478,5	22,4	1.613,2	3.833,2	2.595,3	61,2	8.125,3	3.278		
1951 Moy. mens. ...	1,7	287,8	2.785,6	110,8	3.185,9	27,9	1.917,1	5.336,4	3.236,5	82,3	10.600,2	3.327		
1951 Janvier .....	2,4	250,9	2.301,6	101,6	2.656,5	28,4	1.719,5	5.834,6	3.008,8	62,3	10.653,6	4.010		
Février .....	2,3	319,2	2.571,7	102,4	2.995,6	31,6	1.889,5	5.169,2	3.103,1	65,0	10.258,4	3.424		
Mars .....	2,1	365,1	2.787,6	119,8	3.274,6	31,0	2.490,8	5.805,7	3.804,4	89,5	12.221,4	3.732		
Avril .....	2,5	308,4	2.691,4	120,1	3.122,4	40,8	2.153,6	5.578,9	3.521,9	65,0	11.360,2	3.638		
Mai .....	2,2	296,2	2.696,9	118,6	3.113,9	39,5	1.964,4	5.417,8	3.562,5	79,0	11.063,2	3.543		
Juin .....	1,6	276,6	2.857,1	114,3	3.249,7	28,5	1.626,5	4.972,6	3.304,3	116,3	10.048,2	3.092		
Juillet .....	0,5	220,6	2.592,6	109,7	2.923,4	9,9	1.453,5	4.838,7	3.001,2	68,1	9.371,4	3.206		
Août .....	1,0	253,6	2.835,1	101,4	3.191,1	20,1	1.584,1	5.053,4	2.894,6	86,7	9.638,9	3.021		
Septembre .....	1,2	216,8	2.872,4	108,3	3.198,7	19,0	1.570,2	4.157,7	2.891,7	70,3	8.708,9	2.723		
Octobre .....	1,0	312,5	3.049,7	117,8	3.481,0	18,2	2.308,8	5.178,1	3.332,2	99,3	10.936,6	3.142		
Novembre .....	1,6	284,5	3.010,3	98,3	3.394,7	27,7	1.963,1	5.492,8	2.935,0	87,5	10.506,1	3.095		
Décembre .....	1,9	330,2	3.048,7	102,1	3.482,9	32,3	2.173,2	6.162,1	3.230,3	97,4	11.695,3	3.358		
<b>EXPORTATIONS</b>														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.859,2	972	-159,4	92,1
1950 Moy. mens. ...	0,1	47,4	928,1	387,8	1.363,4	4,4	408,7	2.374,4	4.072,5	22,9	6.880,9	5.047	-1.244,4	84,7
1951 Moy. mens. ...	0,9	54,4	1.092,8	540,3	1.688,4	28,0	608,4	3.317,4	7.063,0	30,5	11.047,3	6.543	+447,1	104,2
1951 Janvier .....	0,1	51,5	950,1	488,5	1.490,2	2,7	553,0	2.979,3	5.463,9	19,0	9.017,9	6.051	-1.635,7	84,6
Février .....	—	80,3	914,6	487,6	1.482,5	2,6	724,1	3.714,8	5.457,6	7,5	9.906,6	6.682	-351,8	96,6
Mars .....	0,1	77,5	1.019,2	575,0	1.671,9	4,6	703,8	4.079,9	6.944,7	37,6	11.770,6	7.040	-450,8	96,3
Avril .....	—	83,0	1.095,7	550,3	1.729,0	1,6	623,1	3.550,7	6.847,4	49,0	11.071,8	6.404	-288,4	97,5
Mai .....	0,1	46,1	1.026,4	547,8	1.620,4	3,9	445,9	3.064,5	6.972,9	34,8	10.522,0	6.493	-541,2	95,1
Juin .....	1,3	39,8	1.169,0	605,6	1.815,7	36,1	537,9	3.449,7	7.844,3	19,1	11.887,1	6.547	+1.838,9	118,3
Juillet .....	2,5	28,0	1.102,9	490,6	1.624,0	71,7	506,7	3.023,0	6.800,7	20,1	10.422,2	6.418	+1.050,8	111,2
Août .....	2,6	43,3	1.187,7	550,7	1.784,3	79,6	625,4	3.163,5	7.275,7	24,9	11.169,1	6.260	+1.530,2	115,9
Septembre .....	2,5	41,9	1.126,7	528,0	1.702,1	80,3	611,1	3.101,2	7.494,1	31,9	11.318,6	6.650	+2.609,7	130,0
Octobre .....	1,0	54,9	1.246,5	592,9	1.895,3	33,0	665,7	3.379,5	8.365,7	32,7	12.476,6	6.583	+1.540,0	114,1
Novembre .....	0,3	58,6	1.065,5	515,5	1.639,9	12,0	718,0	2.844,1	7.379,4	41,3	10.994,8	6.705	+488,7	104,7
Décembre .....	0,1	45,1	1.170,8	510,1	1.726,1	7,4	553,7	3.279,5	7.242,2	47,6	11.130,4	6.448	-504,9	95,2

**II — NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL**  
**D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)**

Périodes	0 - Produits alimentaires	1 - Bois-sous et tabacs	2 - Mat. brutes non comest. à l'exception des carburants	3 - Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	4 - Huiles et graiss. d'origine animale ou végétale	5 - Produits chimiques	6 - Art. manif., classés principalement d'après la mat. première	7 - Machines et matériel de transport	8 - Articles manufacturés divers	9 - Marchandises non dénommées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exportations aux importations en p. c.
<b>Valeurs (millions de francs)</b>														
<i>Importations.</i>														
1952 Janvier .....	1.673	167	3.286	1.037	170	490	1.960	1.433	355	81	10.652	3.442		
Février .....	2.231	136	2.939	1.205	153	506	2.131	1.335	374	60	11.070	3.271		
Mars .....	2.020	148	2.643	1.025	141	473	2.013	1.505	468	122	10.558	3.273		
Avril .....	1.838	165	2.522	1.044	181	498	2.105	1.597	433	100	10.483	3.112		
Mai .....											9.982	3.023		
<i>Exportations.</i>														
1952 Janvier .....	394	17	798	491	232	885	7.092	1.079	286	19	11.293	6.975	+ 641	106,0
Février .....	402	20	766	599	268	1.015	6.919	1.051	295	21	11.356	6.684	+ 286	102,6
Mars .....	458	20	708	495	204	871	6.956	1.776	347	12	11.847	7.031	+ 1.289	112,2
Avril .....	383	16	526	614	175	820	6.248	1.109	319	14	10.224	6.046	- 259	97,5
Mai .....											10.705	5.837	+ 723	107,2
<b>Quantités (milliers de tonnes)</b>														
<i>Importations.</i>														
1952 Janvier .....	226	8,2	1.720	907	11,2	91	103	23,7	3,3	1,4	3.095	—	—	—
Février .....	311	7,2	1.768	1.062	10,4	95	98	28,4	3,0	1,5	3.384	—	—	—
Mars .....	257	8,1	1.837	895	10,4	85	101	26,3	3,8	1,9	3.226	—	—	—
Avril .....	219	8,8	2.004	879	12,4	106	104	31,1	3,5	1,5	3.369	—	—	—
Mai .....											3.302	—	—	—
<i>Exportations.</i>														
1952 Janvier .....	40	0,5	251	373	11,7	267	651	20,2	4,2	0,1	1.619	—	—	—
Février .....	42	0,8	189	449	13,9	329	646	25,4	3,8	0,1	1.699	—	—	—
Mars .....	50	0,7	250	368	10,6	279	685	37,5	4,1	0,1	1.685	—	—	—
Avril .....	39	0,6	284	441	9,5	245	639	28,0	3,3	0,1	1.691	—	—	—
Mai .....											1.834	—	—	—



# LE CHOMAGE

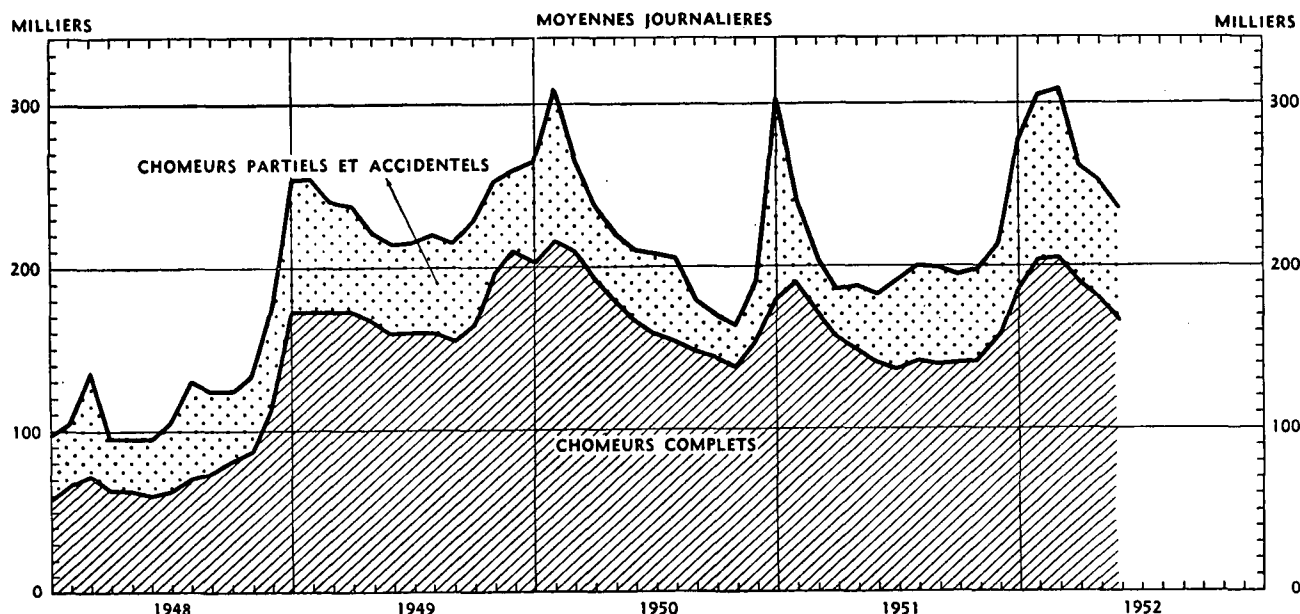
## I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

81

PÉRIODES	NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS						MILLIERS DE JOURNÉES PERDUES		
	CHÔMEURS INSCRITS AU COURS DU MOIS			MOYENNES JOURNALIÈRES			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
1951 Mai .....	173.118	143.495	316.613	140.362	42.068	182.430	3.233	962	4.195
Juin .....	169.311	148.294	317.605	135.517	55.181	190.698	3.259	1.320	4.679
Juillet .....	185.333	183.043	368.376	141.242	58.947	200.189	4.095	1.702	5.797
Août .....	177.054	183.355	360.409	138.914	60.276	199.190	3.200	1.381	4.581
Septembre .....	188.289	167.757	356.046	139.800	53.728	193.528	4.199	1.606	5.805
Octobre .....	175.012	172.520	347.532	140.795	56.340	197.135	3.246	1.293	4.539
Novembre .....	194.620	156.200	350.820	156.794	56.451	213.245	3.773	1.352	5.125
Décembre .....	231.181	298.130	529.311	185.265	92.840	278.105	5.202	2.612	7.814
1952 Janvier .....	242.402	261.388	503.790	203.494	101.085	304.579	4.892	2.439	7.331
Février .....	240.822	264.172	504.994	204.324	103.017	307.341	4.919	2.466	7.385
Mars .....	238.439	228.378	466.817	188.619	72.775	261.394	5.662	2.186	7.848
Avril .....				180.287	73.081	253.368			
Mai .....				166.020	68.231	234.251			

## NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS



## II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLÉS PAR PROVINCE

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
<b>Moyenne journalière par mois</b>													
1951 Mai .....	—	—	23	182.430	48.093	34.504	31.934	37.609	14.967	7.534	4.961	354	2.474
Juin .....	—	—	24	190.698	47.434	36.672	31.435	42.541	16.323	9.078	4.585	353	2.277
Juillet .....	—	—	29	200.189	47.474	37.446	33.779	48.132	15.880	10.057	4.751	367	2.303
Août .....	—	—	23	199.190	45.070	36.281	34.551	48.765	16.019	11.153	4.722	333	2.296
Septembre .....	—	—	30	193.528	47.348	34.141	34.674	44.990	14.525	10.807	4.341	380	2.322
Octobre .....	—	—	23	197.135	49.133	33.191	37.559	44.883	14.222	11.294	4.080	424	2.349
Novembre .....	—	—	24	213.245	52.931	36.708	40.418	47.714	15.140	12.138	4.804	797	2.595
Décembre .....	—	—	28	278.105	62.100	46.400	53.631	64.085	23.091	15.685	7.586	1.780	3.747
1952 Janvier .....	—	—	24	304.579	65.823	51.145	56.077	67.166	26.075	18.422	9.766	4.247	5.853
Février .....	—	—	24	307.341	65.918	51.758	54.080	69.182	26.190	19.869	9.819	4.545	5.980
Mars .....	—	—	30	261.394	62.438	42.908	48.121	62.417	19.939	14.773	6.449	977	3.374
Avril .....	—	—	22	253.368									
Mai .....	—	—	23	234.251									

### Moyenne journalière par semaine

1952 Avril .....	6	12	6	253.761	60.623	40.720	45.895	62.096	20.479	15.071	5.652	372	2.853
	13	19	5	253.343	59.468	40.965	47.268	61.689	20.145	14.907	5.588	323	2.990
	20	26	6	249.752	58.320	39.585	45.594	62.203	20.948	14.477	5.398	303	2.924
	27	4	5	257.261	57.879	40.108	48.621	65.131	21.308	15.291	5.587	259	3.098
Mai .....	4	10	6	235.041	54.778	37.555	42.176	59.761	18.764	13.915	5.080	263	2.749
	11	17	6	229.988	53.607	36.786	41.297	57.742	18.272	14.080	5.070	261	2.853
	18	24	5	241.471	54.412	38.324	45.087	61.472	19.060	14.625	5.083	253	3.155
	25	31	6	231.727	53.319	36.781	41.719	58.541	18.811	14.110	5.239	233	2.974
Juin .....	1	7	5	233.040	53.947	37.400	42.963	57.775	19.527	13.468	4.919	229	2.822





# STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

85

## I — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES (1)

(millions de francs)

RUBRIQUES	31 janv. 1952	29 fév. 1952	31 mars 1952	30 avril 1952
<b>ACTIF</b>				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux .....	2.453	2.518	3.244	2.249
Prêts au jour le jour .....	2.017	1.996	2.110	1.819
Banquiers .....	3.580	3.697	3.233	3.521
Maison-mère, succursales et filiales .....	914	697	631	594
Autres valeurs à recevoir à court terme .....	3.278	3.142	3.002	3.294
Portefeuille-effets .....	42.518	41.814	43.191	43.168
a) Portefeuille commercial (2) .....	9.730	9.309	10.248	9.920
b) Effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique .....	9.563	9.914	9.279	9.187
c) Effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique à concurrence de 95 % .....	23.585	22.591	23.664	24.061
Reportés et avances sur titres .....	794	751	707	675
Débiteurs par acceptations .....	8.800	8.700	8.103	7.835
Débiteurs divers .....	14.587	15.327	14.412	14.521
Portefeuille-titres .....	8.907	8.907	8.936	9.427
a) Valeurs de la réserve légale .....	228	228	230	231
b) Fonds publics belges .....	6.938	6.975	6.992	7.083
c) Fonds publics étrangers .....	39	42	49	55
d) Actions de banques .....	832	823	839	840
e) Autres titres .....	870	839	826	1.218
Divers .....	1.947	2.288	2.698	3.256
Capital non versé .....	4	4	4	4
<i>Total disponible et réalisable...</i>	89.799	89.841	90.271	90.363
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement .....	2	2	2	2
Immeubles .....	687	686	694	698
Participation dans les filiales immobilières .....	268	270	270	270
Créances sur filiales immobilières .....	211	215	220	222
Matériel et mobilier .....	86	88	88	90
<i>Total de l'immobilisé...</i>	1.254	1.261	1.274	1.282
<b>Total général actif...</b>	91.053	91.102	91.545	91.645
<b>PASSIF</b>				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis .....	373	301	313	349
Emprunts au jour le jour .....	—	—	5	4
Banquiers .....	8.549	8.851	7.915	7.070
Maison-mère, succursales et filiales .....	1.756	1.672	1.203	1.179
Acceptations .....	8.799	8.701	8.112	7.840
Autres valeurs à payer à court terme .....	1.436	1.628	1.226	996
Créditeurs pour effets à l'encaissement .....	2.052	1.920	1.487	1.993
Dépôts et comptes courants .....	57.653	57.145	59.981	59.889
a) A vue et à un mois au plus .....	51.922	51.160	54.019	53.890
b) A plus d'un mois .....	5.731	5.985	5.962	5.999
Obligations et bons de caisse .....	503	623	871	679
Montants à libérer sur titres et participations .....	541	551	575	895
Divers .....	3.888	4.275	4.411	5.156
<i>Total de l'exigible...</i>	85.640	85.687	86.099	86.050
C. Non exigible :				
Capital .....	3.274	3.274	3.274	3.392
Fonds indisponible, par prime d'émission .....	174	174	174	174
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) .....	230	231	233	235
Réserve disponible .....	1.664	1.685	1.707	1.722
Provisions .....	71	71	58	72
<i>Total du non exigible...</i>	5.413	5.435	5.446	5.595
<b>Total général passif...</b>	91.053	91.102	91.545	91.645

(1) La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

(2) En vue de donner une idée plus exacte des variations du portefeuille commercial, il a été décidé de publier désormais l'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale et aux instituts paraétatiques.

Cet encours, qui n'est pas compris dans le portefeuille commercial, s'élevait aux 31 janvier 1952, 29 février 1952, 31 mars 1952 et 30 avril 1952 respectivement à 7.435, 7.658, 7.467 et 6.796 millions de francs.

## SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

## ACTIF

	24-4-1952	30-4-1952	8-5-1952	15-5-1952	21-5-1952	28-5-1952	5-6-1952	12-6-1952	19-6-1952
Encaisse en or .....	31.689	31.886	31.886	32.291	32.091	32.485	32.485	32.485	33.293
Avoirs sur l'étranger :									
a) en devises étrangères .....	1.393	1.430	1.517	2.010	2.004	1.343	1.791	1.792	1.792
b) en francs belges .....	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :									
a) U.E.P. { avec provision spéciale .....	11.130	11.130	11.130	11.130	11.130	11.130	11.130	11.130	11.130
{ sans provision spéciale .....	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066
b) pays membres de l'U.E.P. ....	2.397	2.555	3.168	1.846	1.967	2.286	2.954	3.278	2.180
c) autres pays .....	645	648	665	679	701	701	711	699	683
Devises étrangères et or à recevoir .....	0,1	—	—	394	394	—	—	—	—
Débiteurs pour change et or, à terme	1.623	2.134	2.433	2.927	1.517	1.317	1.309	1.309	1.555
Effets commerciaux sur la Belgique...	6.004	7.338	6.565	6.440	6.943	5.863	6.581	5.902	5.140
Avances sur fonds publics .....	285	441	298	467	368	268	500	216	277
Effets publics (art. 20 des statuts. Convention du 14 septembre 1948) :									
a) certificats du Trésor .....	8.225	8.645	8.555	8.210	7.725	9.045	8.580	9.130	8.880
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.124	1.157	980	500	—	—	713	124	264
c) autres effets publics .....	50	50	20	—	—	—	—	—	—
d) certificats du Trésor luxembourgeois ..	300	300	300	300	300	300	300	300	300
Monnaies divisionnaires et d'appoint...	207	193	280	292	288	290	260	263	257
Avoirs à l'Office des Comptes A .....	2	2	2	2	2	2	2	1	2
Chèques Postaux { Compte B .....	751	724	712	723	728	678	678	718	690
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948) .....	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.308	1.314	1.423	1.470	1.373	1.382	1.392	1.400	1.415
Immeubles, matériel et mobilier .....	740	740	740	740	740	740	740	740	740
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel .....	672	672	670	670	670	670	669	669	670
Divers .....	459	449	477	420	509	555	492	459	404
	113.831	116.637	116.650	116.340	114.279	113.884	116.116	115.444	114.501

## PASSIF

	24-4-1952	30-4-1952	8-5-1952	15-5-1952	21-5-1952	28-5-1952	5-6-1952	12-6-1952	19-6-1952
Billets en circulation .....	93.707	95.772	95.697	94.733	94.308	94.401	96.260	95.625	94.849
Comptes courants :									
Trésor public { Compte ordinaire .....	5	6	7	6	5	3	6	5	4
{ Comptes Accord de Coopération Economique .....	1.284	1.294	1.339	1.349	1.317	1.308	1.236	1.255	1.269
Banques à l'étranger : comptes ordinaires	454	366	337	357	334	316	478	474	409
Comptes courants divers .....	1.472	1.567	1.375	1.512	1.275	1.282	1.500	1.298	1.322
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :									
Pays membres de l'U. E. P. ....	611	841	872	411	479	695	712	916	537
Autres pays { a) .....	302	306	246	282	264	217	192	155	168
{ b) .....	751	724	712	723	728	678	678	718	690
Total des engagements à vue .....	98.586	100.876	100.585	99.373	98.710	98.900	101.062	100.446	99.248
Provision spéciale pour avances U.E.P. :									
a) comptes spéciaux (arrêtés 15-9-51) ...	3.233	3.276	3.520	3.590	3.774	3.792	4.043	4.129	4.352
b) Trésor public .....	7.897	7.854	7.610	7.540	7.356	7.338	7.087	7.001	6.778
Devises étrangères et or à livrer .....	1.690	2.191	2.489	3.373	1.968	1.374	1.432	1.367	1.611
Créditeurs pour change et or, à terme.	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—
Caisse de Pensions du Personnel .....	672	672	670	670	670	670	669	669	670
Divers .....	277	292	300	318	325	334	347	356	366
Capital .....	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ..	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076
	113.831	116.637	116.650	116.340	114.279	113.884	116.116	115.444	114.501

## SITUATIONS MENSUELLES DE LA BANQUE DU CONGO BELGE

85

(millions de francs)

## ACTIF

	30-11-1951	31-12-1951	31-1-1952	29-2-1952	31-3-1952	30-4-1952	
Encaisse-or .....	1.625	1.634	1.656	1.672	1.706	1.712	
Compte spécial de la colonie (1).....	105	105	105	105	105	105	
Encaisses diverses .....	34	39	40	35	37	33	
Avoirs aux Offices des Chèques postaux...	12	112	21	56	71	156	
Avoirs en banque {	en Belgique .....	335	534	480	382	253	154
	à l'étranger .....	1.860	1.995	1.990	1.940	2.571	2.194
Portefeuille-titres .....	508	508	500	500	500	500	
Effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger .....	14.518	14.247	15.040	15.240	15.440	15.340	
Effets commerciaux .....	1.735	1.795	1.776	1.658	1.691	1.774	
Débiteurs .....	940	908	790	858	887	909	
Immeubles et matériel .....	63	67	43	45	48	48	
Devises étrangères à recevoir pour contrats de change à terme .....	14	3	2	2	2	3	
Débiteurs pour contrats de change à terme.....	809	754	705	624	632	632	
Divers .....	33	33	24	25	22	23	
	22.591	22.734	23.172	23.142	23.965	23.583	

## PASSIF

	30-11-1951	31-12-1951	31-1-1952	29-2-1952	31-3-1952	30-4-1952
Capital .....	20	20	20	20	20	20
Réserves .....	49	49	49	52	52	52
Circulation (billets et monnaies métalli- ques) .....	3.583	3.720	3.838	3.797	3.775	3.646
Créditeurs à vue.....	14.612	14.803	14.916	15.305	15.525	16.104
Créditeurs à terme .....	2.074	2.001	2.037	2.069	2.052	2.301
Créditeurs pour contrats de change à terme.....	33	14	3	2	2	3
Devises étrangères à livrer pour contrats de change à terme .....	873	809	754	705	625	631
Transferts en route et divers .....	1.222	1.175	1.117	1.222	1.091	826
	22.466	22.591	22.734	23.172	23.142	23.583

(1) Art. 19 de la convention pour l'émission de billets de banque et de monnaies fiduciaires métalliques du 21 juin 1935

## II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

Banque de France  
(millions de francs)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements	Portefeuille d'escompte (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17-6-1938)	Avances		Dettes de l'Etat envers la Banque		Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs Total
					sur titres	à 30 jours sur effets publics	Dettes totales (2)	Dont avances provisoires (3)		
1950 Moyenne annuelle.	102.905	(4)	370.247	132.945	5.456	13.918	775.962	589.175	1.389.244	143.247
1951 Moyenne annuelle.	188.948	141.068	487.944	191.151	6.510	19.278	797.088	684.792	1.676.806	169.552
1951 5 avril.....	182.785	193.865	392.100	154.502	6.241	22.071	809.155	591.500	1.609.972	169.890
10 mai.....	191.447	173.914	396.708	198.381	7.261	27.509	802.563	579.900	1.622.308	184.711
7 juin.....	191.447	169.772	356.962	203.013	6.505	24.112	812.348	579.400	1.638.367	178.577
5 juillet.....	191.447	163.218	388.313	255.400	7.674	22.289	807.001	581.300	1.704.578	155.709
9 août.....	191.447	155.607	441.561	259.659	6.255	23.095	812.260	575.500	1.739.831	161.666
6 septembre.....	191.447	142.160	465.286	255.264	7.328	21.712	810.314	591.000	1.768.637	141.704
4 octobre.....	191.447	131.168	524.799	266.093	7.625	24.387	810.154	591.900	1.821.228	156.911
8 novembre.....	191.447	76.095	736.195	170.281	6.927	16.259	785.923	587.900	1.812.922	177.166
6 décembre.....	191.447	28.231	706.897	215.066	6.702	17.926	761.788	585.300	1.775.489	147.986
1952 10 janvier.....	191.447	25.642	786.292	224.470	7.676	20.667	747.204	594.000	1.862.546	159.627
7 février.....	191.447	21.167	819.490	240.102	7.556	22.509	732.408	592.800	1.866.528	183.353
6 mars.....	191.447	15.173	877.884	243.374	7.073	19.944	708.798	601.000	1.895.636	175.022
10 avril.....	191.447	12.628	871.867	285.045	7.793	23.551	703.001	591.300	1.929.690	170.230
8 mai.....	191.447	13.919	855.958	276.763	7.428	21.091	707.406	596.200	1.915.834	157.511
5 juin.....	191.447	15.774	873.799	249.760	8.315	20.420	692.950	599.300	1.916.157	144.831

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 8 novembre 1951.  
précédent : 3 % depuis le 11 octobre 1951.

(1) Cette rubrique comprend : les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales et les effets escomptés sur l'étranger. Depuis le 5 janvier 1950, cette rubrique comprend également les « effets de mobilisation de crédits à moyen terme ».

(2) La dette totale comprend : 1° l'avoir de la Banque dans ses comptes courants postaux; les prêts sans intérêts à l'Etat; les avances provisoires de la Banque à l'Etat; les Bons du Trésor négociables remis en contre-partie des cessions d'or au Fonds de Stabilisation des Changes; les avances consenties à ce même Fonds en vertu de la convention du 27 juin 1949; l'Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique; les Bons négociables de la Caisse Autonome d'Amortissement (convent. des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931); les Bons du Trésor négociables (souscription de l'Etat au Fonds Monétaire International et au capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement); 2° à partir du 6 mars 1952 : en outre, Bons du Trésor achetés; 3° à partir du 10 avril 1952 : en outre, prêt d'or au Fonds de Stabilisation des Changes.

(3) Les avances provisoires comprennent notamment les « Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 », qui s'élèvent à 426.000 millions de francs.

(4) Moyenne du 5 janvier au 12 octobre 1950 (Disponibilités à vue à l'étranger) : 105.398 millions de francs; moyenne du 19 octobre au 28 décembre 1950 (Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements) : 147.083 millions de francs.

Bank of England  
(millions de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)					Rapport de l'encaisse du Bank. Department au solde de ses dépôts %
	Monnaies et lingots d'or (Issue Department)	Monnaies (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics		Banques	Autres dépôts	Total	
									compte ordinaire	compte spécial du Trésor (2)				
1950 Moyenne annuelle	0,36	4,77	519,8	22,4	26,6	568,8	1.287,4	1.328,4	14,7	195,6	292,2	94,3	596,8	7,7
1951 Moyenne annuelle	0,36	0,84	341,4	14,8	26,8	383,0	1.342,4	1.382,7	16,0	4,2	297,6	88,5	406,3	10,2
1951 4 avril.....	0,36	0,73	371,5	15,0	24,1	410,6	1.321,7	1.350,0	14,0	14,6	302,8	89,9	421,3	7,0
9 mai.....	0,36	0,52	362,1	11,0	28,1	401,2	1.328,0	1.350,0	17,5	0,4	300,1	88,3	406,3	5,6
6 juin.....	0,36	0,55	377,5	7,5	22,9	407,9	1.337,1	1.350,0	12,9	4,4	300,0	86,3	403,6	3,4
4 juillet.....	0,36	0,69	349,5	17,5	22,5	389,5	1.358,4	1.400,0	15,9	9,7	300,4	88,0	414,0	10,3
8 août.....	0,36	0,54	348,9	4,1	30,4	383,4	1.393,9	1.425,0	15,9	0,3	287,1	93,7	397,0	8,1
5 septembre.....	0,36	0,28	318,6	23,0	24,3	365,9	1.353,5	1.400,0	17,3	3,2	270,0	95,1	394,6	11,9
10 octobre.....	0,36	0,70	342,1	40,0	24,2	406,3	1.352,1	1.400,0	18,8	0,1	300,2	94,2	413,3	11,8
7 novembre.....	0,36	1,24	330,9	13,1	42,4	386,4	1.357,6	1.400,0	16,6	0,2	300,4	95,4	412,6	10,7
5 décembre.....	0,36	1,63	360,6	15,7	23,8	400,1	1.383,7	1.400,0	14,1	1,1	296,2	89,0	400,4	4,6
9 janvier.....	0,36	1,70	339,0	14,2	23,4	376,6	1.395,8	1.450,0	18,2	0,4	304,3	91,9	414,8	13,6
6 février.....	0,36	1,57	327,2	4,4	42,7	374,3	1.357,6	1.400,0	13,9	14,0	286,6	85,7	400,2	11,1
5 mars.....	0,36	1,56	334,5	9,5	25,8	369,8	1.375,1	1.400,0	19,6	0,6	274,2	83,7	378,1	7,1
9 avril.....	0,36	1,54	310,7	19,1	21,2	351,0	1.413,7	1.450,0	14,2	0,5	277,1	79,7	371,5	10,3
7 mai.....	0,36	1,47	273,4	14,1	38,0	325,5	1.409,4	1.450,0	10,1	0,5	266,4	73,0	350,0	12,1
4 juin.....	0,36	1,50	296,2	12,6	18,9	327,7	1.420,1	1.450,0	12,4	0,5	258,5	70,0	341,4	9,3

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 12 mars 1952.  
précédent : 2 1/2 % depuis le 8 novembre 1951.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.

(2) Compte de Coopération européenne.

Nederlandsche Bank

(millions de florins)

86

DATES	Encaisse or	Portefeuille-effets sur la Hollande	Créances et valeurs libellées en monnaies étrangères (1)	Moyens de paiement à l'étranger	Avances nanties en compte courant (y compris les prêts) sur titres, marchandises et warrants	Cart. de Trésor, repris par la Banque à l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances comptable sur l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances en florins décollant d'accords de paiement (2)	Billets en circulation		Comptes courants créditeurs					Avoirs libellés en monnaies étrangères	
									Anciennes émissions	Nouvelles émissions	du Trésor	Avoirs des banques en Hollande	Avoirs décollant d'accords de paiement (3)	Autres avoirs (4)	Avoirs de non-résidents (5)		
									ordinaire	spécial							
1950 Moyenne annuelle...	867	2,6	1.066	1,4	114	1.404	1.500	383	63	2.879	392	941	40	477	421	—	55
1951 Moyenne annuelle...	1.178	106,6	848	4,1	164	1.507	1.500	267	50	2.786	63	1.550	41	322	163	110	544
1951 9 avril.....	1.175	1,9	924	2,1	123	1.500	1.500	276	52	2.723	104	1.455	29	434	100	108	484
7 mai.....	1.177	12,5	779	2,4	155	1.500	1.500	249	51	2.740	19	1.428	30	407	148	108	490
4 juin.....	1.177	31,2	781	1,4	185	1.500	1.500	211	50	2.750	4	1.470	30	402	174	110	603
9 juillet.....	1.177	282,1	777	2,9	197	1.500	1.500	265	49	2.749	1	1.548	46	425	219	111	693
6 août.....	1.177	311,8	764	3,8	206	1.500	1.500	298	48	2.772	28	1.626	25	404	181	114	705
10 septembre.....	1.177	282,6	812	4,3	214	1.500	1.500	265	47	2.771	32	1.685	26	289	127	114	767
8 octobre.....	1.177	200,2	867	6,0	234	1.500	1.500	297	47	2.802	35	1.722	33	256	129	114	724
5 novembre.....	1.182	150,0	908	8,5	222	1.500	1.500	293	46	2.844	44	1.745	35	231	117	114	634
10 décembre.....	1.182	93,2	1.000	8,1	202	1.500	1.500	281	46	2.843	98	1.762	40	260	125	114	452
1952 7 janvier.....	1.195	125,1	913	4,8	133	1.500	1.500	237	46	2.925	162	1.692	25	164	138	111	298
4 février.....	1.195	0,1	882	6,3	114	1.500	1.500	278	45	2.887	232	1.730	54	111	127	113	126
10 mars.....	1.200	6,0	1.110	2,5	97	1.350	1.500	301	44	2.885	306	1.778	48	97	113	111	38
7 avril.....	1.288	0,2	1.067	4,5	37	800	1.300	283	44	2.912	349	1.054	75	83	100	106	37
5 mai.....	1.297	—	1.126	6,3	39	800	1.300	302	44	2.922	400	1.027	105	108	100	107	36
9 juin.....	1.303	—	1.222	3,4	41	800	1.300	345	43	2.882	617	1.027	47	126	122	105	33

Taux d'escompte { actuel : 3 1/2 % depuis le 22 janvier 1952.  
précédent : 4 % depuis le 17 avril 1951.

(1) Avant le 2 janvier 1951, ce compte se décomposait en « Papier sur l'étranger » et « Avoirs des correspondants à l'étranger ».

(2) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Créances en florins sur les banques d'émission étrangères et institutions similaires ». Ce changement d'intitulé signifie que cette rubrique enregistre désormais uniquement les créances décollant d'accords de paiement avec l'étranger et dont les comptes sont libellés en florins. Les créances qui ne doivent plus être portées sous cette rubrique ont été transférées à un compte « Divers ».

(3) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Avoirs libres de banques d'émission étrangères et institutions similaires ».

(4) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Autres avoirs libres ». Par suite de la disparition du compte « Avoirs bloqués », ce compte s'intitule à présent : « Autres avoirs ».

(5) Ce compte enregistre les avoirs en florins de non-résidents ne décollant pas d'accords de paiement

(6) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Créanciers en monnaies étrangères ».

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à l'étranger pouvant servir de couverture	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1950 Moyenne annuelle.....	6.176	297,4	88,7	23,3	11,3	4.249	2.119	101,67
1951 Moyenne annuelle.....	6.003	225,4	154,9	30,9	13,8	4.432	1.858	99,03
1951 7 avril.....	5.978	239,1	164,7	26,6	7,3	4.337	1.941	99,03
7 mai.....	5.977	244,5	162,9	32,9	10,4	4.359	1.932	98,89
7 juin.....	6.028	216,1	141,1	30,7	10,7	4.327	1.963	99,29
7 juillet.....	5.999	200,0	110,0	32,2	10,8	4.406	1.811	99,73
7 août.....	6.014	182,8	108,3	32,7	10,3	4.396	1.813	99,79
7 septembre.....	5.975	212,3	132,4	32,7	8,7	4.451	1.772	99,44
6 octobre.....	5.976	185,3	178,1	32,9	7,5	4.507	1.734	98,72
7 novembre.....	5.983	188,0	185,0	32,0	11,8	4.524	1.737	98,55
7 décembre.....	6.012	207,5	193,4	39,3	10,3	4.654	1.872	98,31
1952 7 janvier.....	6.003	227,2	245,4	39,5	7,6	4.740	1.645	97,56
7 février.....	5.935	234,5	205,3	22,1	7,7	4.495	1.770	98,48
7 mars.....	5.893	270,3	209,1	20,5	9,2	4.503	1.761	98,41
7 avril.....	5.913	250,4	200,6	26,4	7,2	4.514	1.754	98,33
7 mai.....	5.835	301,5	204,5	33,4	12,7	4.514	1.739	98,15
7 juin.....	5.821	286,2	200,2	33,9	9,9	4.503	1.710	98,29

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.  
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936.

**Federal Reserve Banks**  
(millions de \$)

DATES	Réserves de certificats-or			Autres réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1950 Moyenne annuelle.	22.143	533	22.676	247	18.411	23.001	18.315	54,9
1951 Moyenne annuelle.	20.147	642	20.789	322	22.738	23.672	20.816	46,7
1951 4 avril.....	19.948	618	20.566	344	22.914	23.050	21.064	46,6
9 mai.....	19.891	623	20.514	323	22.544	23.179	20.795	46,6
6 juin.....	19.883	626	20.509	291	22.653	23.335	20.439	46,9
11 juillet.....	19.845	666	20.511	304	23.093	23.730	20.724	46,1
8 août.....	19.851	669	20.520	329	23.118	23.774	20.647	46,3
5 septembre.....	19.938	675	20.611	299	23.079	24.096	20.255	46,5
10 octobre.....	20.149	670	20.819	292	24.072	24.254	21.276	45,7
7 novembre.....	20.381	670	21.051	307	23.507	24.370	20.961	46,4
5 décembre.....	20.480	685	21.165	297	23.239	24.731	21.207	46,2
1952 9 janvier.....	20.835	719	21.554	373	23.452	24.785	21.210	46,9
6 février.....	21.074	708	21.782	423	22.614	24.388	20.927	48,1
5 mars.....	21.386	706	22.092	396	22.514	24.408	21.353	48,3
9 avril.....	21.416	699	22.115	357	22.494	24.385	20.796	48,9
7 mai.....	21.412	690	22.102	349	22.329	24.364	21.646	48,1
4 juin.....	21.426	676	22.102	309	22.378	24.628	21.257	48,2

Taux d'escompte { actuel : 1,75 % depuis le 21 août 1950.  
précédent : 1,50 % depuis le 13 août 1948.

**Sveriges Riksbank**  
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse or (1)	Surplus de valeur d'or	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étran- gers, effets payables à l'étranger et exigible des banques et banquiers étrangers	Tous autres actifs (2)	Billets en circulation	Comptes courants				Tous autres passifs (3)	Droit d'émission total (4)	Rapport en % (5)	
								des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circul.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1950 Moyenne annuelle.....	169	228	2.890	163	970	300	3.200	436	203	73	712	809	3.500	12,42	11,30
1951 Moyenne annuelle.....	276	372	3.419	226	1.001	200	3.568	612	432	57	1.102	865	3.825	17,90	17,20
1951 Mars.....	250	337	3.556	178	923	168	3.355	731	263	25	1.020	1.038	3.500	17,52	16,79
Avril.....	273	367	3.696	201	741	165	3.458	456	352	53	861	1.024	3.500	18,50	18,28
Mai.....	285	383	3.778	241	761	167	3.407	688	351	72	1.110	1.099	3.500	19,61	19,18
Juin.....	284	383	3.718	249	886	153	3.530	605	476	54	1.135	1.007	3.500	18,88	19,12
Juillet.....	284	382	3.526	242	981	129	3.482	636	437	90	1.164	898	4.100	16,24	19,04
Août.....	283	382	3.454	267	822	211	3.577	459	550	72	1.081	857	4.100	18,59	16,22
Septembre.....	283	381	3.351	247	955	227	3.636	822	288	55	1.165	739	4.100	18,26	16,20
Octobre.....	295	397	3.054	238	1.281	217	3.755	529	625	48	1.202	622	4.100	18,43	16,88
Novembre.....	300	404	3.128	244	1.422	282	3.823	858	508	61	1.428	622	4.100	18,41	17,17
Décembre.....	334	451	2.821	247	1.594	304	4.090	528	522	60	1.110	649	4.400	19,19	17,84
1952 Janvier.....	395	532	2.661	248	1.553	204	3.889	785	425	25	1.235	598	4.400	23,83	21,06
Février.....	465	627	2.539	237	1.365	266	3.895	769	319	30	1.118	569	4.400	28,03	24,81
Mars.....	472	636	2.439	279	1.304	238	3.919	866	65	29	950	599	4.400	28,29	25,20
Avril.....	472	636	2.690	256	1.228	235	4.021	866	74	35	976	618	4.400	27,56	25,18
Mai.....	463	623	2.729	276	1.321	186	3.962	1.018	60	36	1.114	621	4.400	27,41	24,68

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1950.  
précédent : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.

- (1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.  
 (2) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Participation de la Suède au Fonds Monétaire International » : 517 millions de Kr. et « Actions de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, souscrites par la Suède, partie libérée » : 103 millions de Kr.  
 (3) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Fonds Monétaire International » : 429 millions de Kr. et « Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement » : 93 millions de Kr.  
 (4) Le droit d'émission est fixé à 3.500 millions de Kr. par la loi des 3 juin 1949 et 2 juin 1950, à 4.100 millions de Kr. par la loi du 8 juin 1951 et à 4.400 millions de Kr. par la loi du 14 décembre 1951.  
 (5) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.

**Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 31 mai 1952)**

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne.....	29 mai 1952	5,—	Irlande.....	23 novembre 1943	2,50
Autriche.....	6 décembre 1951	5,—	Italie.....	6 avril 1950	4,—
Belgique.....	13 septembre 1951	3,25 (1)	Norvège.....	9 janvier 1946	2,50
Bulgarie.....	27 juillet 1948	3,50	Pays-Bas.....	22 janvier 1952	3,50
Danemark.....	2 novembre 1950	5,—	Pologne.....	1 <sup>er</sup> août 1947	6,—
Espagne.....	22 mars 1949	4,—	Portugal.....	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York).....	21 août 1950	1,75	Roumanie.....	25 mars 1948	5,—
Finlande.....	16 décembre 1951	5,75	Suède.....	1 <sup>er</sup> décembre 1950	3,—
France.....	8 novembre 1951	4,—	Suisse.....	26 novembre 1936	1,50
Grande-Bretagne.....	12 mars 1952	4,—	Tchécoslovaquie.....	28 octobre 1945	2,50
Grèce.....	12 juillet 1948	12,—	Turquie.....	26 février 1951	3,—
Hongrie.....	1 <sup>er</sup> novembre 1947	5,—	Yougoslavie.....	20 août 1948	1,— à 3,—

(1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

### III — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situations en milliers de francs suisses or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

87

	29 février 1952			31 mars 1952			30 avril 1952			29 février 1952			31 mars 1952			30 avril 1952		
			%		%		%		%		%		%		%		%	
<b>ACTIF</b>																		
<b>I. Or en lingots et monnayé</b> .....	386.887		43,2	438.453		43,4	461.428		41,3									
<b>I. Encaisse.</b>																		
A la Banque et en compte courant dans d'autres banques .....	52.781		5,9	91.161		9,0	79.193		7,1									
<b>III. Fonds à vue placés à intérêts</b> ..	2.104		0,2	3.857		0,4	17.998		1,6									
<b>IV. Portefeuille réescomptable :</b>																		
1. Effets de commerce et acceptations de Banque .....	27.807		3,1	28.878		2,8	26.141		2,3									
2. Bons du Trésor .....	84.711		9,5	126.583		12,5	216.427		19,4									
	112.518			155.461			242.568											
<b>V. Effets divers remobilisables sur demande</b> .....	28.518		3,2	35.221		3,5	33.942		3,0									
<b>VI. Fonds à terme et avances :</b>																		
1. A 3 mois au maximum .....	8.323		0,9	16.016		1,6	19.439		1,7									
2. De 3 à 6 mois .....	3.058		0,4	30		0,0	—		—									
3. De 6 à 9 mois .....	—		—	—		—	—		—									
4. De 9 à 12 mois .....	10.870		1,2	1.818		0,2	1.817		0,2									
5. A plus d'un an .....	—		—	—		—	—		—									
	22.251			17.864			21.256											
<b>VII. Effets et placements divers :</b>																		
1. Bons du Trésor.																		
a) A 3 mois au maximum .....	115.688		12,9	95.067		9,4	89.059		8,0									
b) De 3 à 6 mois .....	—		—	—		—	—		—									
c) De 6 à 9 mois .....	—		—	—		—	—		—									
d) A plus d'un an .....	9.068		1,0	9.092		0,9	9.115		0,8									
2. Autres effets et placements divers :																		
a) A 3 mois au maximum .....	46.786		5,2	43.060		4,3	44.477		4,0									
b) De 3 à 6 mois .....	12.223		1,4	2.898		0,3	321		0,0									
c) De 6 à 9 mois .....	—		—	6.457		0,6	15.830		1,4									
d) De 9 à 12 mois .....	4.234		0,5	20.357		2,0	18.574		1,7									
e) A plus d'un an .....	32.099		3,6	21.282		2,1	13.395		1,2									
	220.098			198.213			190.771											
<b>VIII. Actifs divers</b> .....	1.916		0,2	1.628		0,2	1.877		0,2									
<b>IX. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placements en Allemagne (voir ci-dessous)</b> ....	68.291		7,6	68.291		6,8	68.291		6,1									
<i>Total actif</i> .....	895.364		100,0	1.010.149		100,0	1.117.324		100,0									
<b>PASSIF</b>																		
<b>I. Capital :</b>																		
Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses or chacune .....	500.000			500.000			500.000											
Actions libérées de 25 % .....	125.000		14,0	125.000		12,4	125.000		4,2									
<b>II. Réserves :</b>																		
1. Fonds de Réserve légale .....	6.813			6.813			6.813											
2. Fonds de Réserve générale .....	13.343			13.343			13.343											
	20.156		2,3	20.156		2,0	20.156		1,8									
<b>III. Dépôts à court terme et à vue (or) :</b>																		
1. Banques Centrales pour leur compte :																		
a) De 3 à 6 mois .....	—		—	—		—	—		—									
b) A 3 mois au maximum .....	6.891		0,8	6.892		0,7	6.894		0,6									
c) A vue .....	197.638		22,1	284.539		28,2	315.536		28,2									
2. Autres déposants :																		
A vue .....	13.603		1,5	13.594		1,3	13.594		1,2									
	218.132			305.025			336.023											
<b>IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :</b>																		
1. Banques Centrales pour leur compte :																		
a) De 9 à 12 mois .....	—		—	—		—	—		—									
b) De 6 à 9 mois .....	—		—	—		—	—		—									
c) De 3 à 6 mois .....	23.656		2,6	3.512		0,3	16.265		1,5									
d) A 3 mois au maximum .....	192.117		21,4	244.108		24,2	304.710		27,3									
e) A vue .....	117.255		13,1	111.047		11,0	115.017		10,3									
2. Banques Centrales pour le compte d'autres déposants :																		
a) A 3 mois au maximum .....	41.472		4,6	47.592		4,7	47.604		4,3									
b) A vue .....	6.347		0,7	242		0,0	242		0,0									
3. Autres déposants :																		
a) De 3 à 6 mois .....	—		—	—		—	—		—									
b) A 3 mois au maximum .....	22.631		2,5	20.938		2,1	22.852		2,0									
c) A vue .....	5.323		0,6	7.585		0,8	4.479		0,4									
	408.801			435.624			511.169											
<b>V. Divers</b> .....	13.200		1,5	14.270		1,4	14.901		1,3									
<b>VI. Compte de profits et pertes :</b>																		
Report à nouveau .....	2.926		0,3	2.926		0,3	2.926		0,3									
<b>VII. Provision pour charges éventuelles</b> .....	107.149		12,0	107.148		10,6	107.149		9,6									
<i>Total passif</i> .....	895.364		100,0	1.010.149		100,0	1.117.324		100,0									

**Exécution des accords de La Haye de 1930 :**

	29 février 1952			31 mars 1952			30 avril 1952				29 février 1952			31 mars 1952			30 avril 1952		
<b>Fonds placés en Allemagne :</b>																			
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des Postes (échus) .....	221.019			221.019			221.019												
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181			76.181			76.181												
<i>Total</i> .....	297.200			297.200			297.200												
<b>Dépôts à long terme :</b>																			
1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir Note 2)...	152.606			152.606			152.606												
2. Dépôt du Gouvernement allemand .....	76.303			76.303			76.303												
	228.909			228.909			228.909												
<b>Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir poste IX ci-dessus)</b> .....	68.291			68.291			68.291												
<i>Total</i> .....	297.200			297.200			297.200												

*Note 1 :* L'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants, les fonds détenus en qualité d'Agent de l'O.E.C.E. (Union Européenne de Paiements) et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux, dont la Banque est le mandataire-trustee ou l'agent financier, ne sont pas inclus dans la présente situation.

*Note 2 :* Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs suisses or 152.606.250,—, la Banque a reçu, de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

## IV — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en milliers d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

	Au début des opérations 1 <sup>er</sup> juillet 1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		De juillet à septembre 1950	Décembre 1950	Mars 1951	Juin 1951	Septembre 1951	Décembre 1951	Février 1952	Mars 1952	Avril 1952
<b>ACTIF</b>										
<b>I. Disponibilités.</b>										
a) Montant de l'engagement du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (dollars) .....	350.000	307.353	307.353	307.353	286.059	235.230	111.916	123.311	123.311	123.311
b) Or en lingots .....	—	—	—	—	—	17.105	100.291	153.994	215.214	216.179
c) Solde du compte courant (dollars) .....	—	30.958	47.852	58.112	65.908	9.646	4.575	28.492	—	5.914
d) Bons du Trésor des Etats-Unis d'Amérique au prix d'achat .....	—	—	48.936	4.105	—	—	—	—	—	—
	<b>350.000</b>	<b>338.311</b>	<b>404.141</b>	<b>369.570</b>	<b>351.967</b>	<b>261.981</b>	<b>216.782</b>	<b>305.797</b>	<b>338.525</b>	<b>345.404</b>
<b>II. Soldes initiaux débiteurs attribués pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 et non encore utilisés.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	44.050	44.050	22.243	—	—	—	—	—	—	—
Suède .....	21.200	15.625	21.200	21.200	21.200	—	—	—	—	—
Royaume-Uni .....	150.000	70.254	—	—	—	—	—	—	—	—
	<b>215.250</b>	<b>129.929</b>	<b>43.443</b>	<b>21.200</b>	<b>21.200</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>III. Crédit spécial ouvert à l'Allemagne en vertu de l'article 13 de l'accord en date du 19 septembre 1950 (1) .....</b>										
	—	—	24.455	80.119	—	—	—	—	—	—
<b>IV. Prêts consentis à des Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.</b>										
Danemark .....	—	15.570	38.413	39.149	61.094	61.699	38.523	10.026	10.389	15.409
Allemagne .....	—	142.436	192.000	192.000	182.552	104.775	—	—	—	—
France .....	—	—	—	—	—	—	167.978	351.068(3)	362.856(3)	361.761(3)
Italie .....	—	—	30.861	41.000	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas .....	—	11.492	75.466	118.800	175.599	157.073	23.070	—	—	—
Norvège .....	—	—	—	13.847	20.009	8.446	9.669	8.218	8.090	4.252
Royaume-Uni .....	—	—	—	—	—	141.941	539.236	609.208	622.048	633.356
Suède .....	—	—	—	30.251	44.304	—	—	—	—	—
Turquie .....	—	—	—	12.182	28.184	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
	—	<b>169.498</b>	<b>336.740</b>	<b>447.229</b>	<b>511.742</b>	<b>503.934</b>	<b>808.476</b>	<b>1.008.520</b>	<b>1.033.383</b>	<b>1.044.778</b>
<b>V. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des soldes initiaux créditeurs attribués à titre de prêt (2).</b>										
Norvège .....	—	—	1.077	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Turquie .....	—	—	—	—	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000
	—	—	1.077	10.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000
<b>VI. Divers .....</b>										
	—	—	167	—	408	406	—	—	—	—
	<b>565.250</b>	<b>637.738</b>	<b>810.023</b>	<b>928.118</b>	<b>920.317</b>	<b>801.321</b>	<b>1.060.258</b>	<b>1.349.317</b>	<b>1.406.908</b>	<b>1.425.182</b>
<b>PASSIF</b>										
<b>I. Fonds de roulement .....</b>										
	286.250	286.250	286.250	286.250	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575
<b>II. Soldes initiaux créditeurs attribués à titre de dons pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 ou non encore utilisés.</b>										
Autriche .....	80.000	72.049	42.561	—	—	—	—	—	—	—
Grèce .....	115.000	73.509	44.218	22.380	—	—	—	—	—	—
Islande .....	4.000	2.127	691	97	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas .....	30.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège .....	50.000	39.390	—	—	—	—	—	—	—	—
	<b>279.000</b>	<b>187.075</b>	<b>87.470</b>	<b>22.477</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>III. Crédits reçus de Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	—	—	—	61.243	147.391	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313
Allemagne .....	—	—	—	—	—	—	43.298	99.669	117.566	134.109
France .....	—	144.810	158.180	187.443	149.633	87.825	—	—	—	—
Grèce .....	—	—	—	—	—	188	—	—	—	—
Islande .....	—	—	—	—	—	—	20	45	42	—
Italie .....	—	2.351	—	—	12.087	91.506	123.000	123.000	123.000	123.000
Pays-Bas .....	—	—	—	—	—	—	—	104.475	124.035	138.603
Portugal .....	—	15.839	25.401	38.744	36.541	42.000	42.000	42.000	42.000	42.000
Suède .....	—	—	—	—	—	2.788	111.879	148.017	149.091	145.000
Suisse .....	—	—	—	26.494	11.122	63.399	95.962	115.523	112.996	108.557
Turquie .....	—	1.413	5.250	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni .....	—	—	247.472	305.427	291.968	—	—	—	—	—
	—	<b>164.413</b>	<b>436.303</b>	<b>619.351</b>	<b>648.742</b>	<b>489.019</b>	<b>617.272</b>	<b>834.042</b>	<b>870.043</b>	<b>892.582</b>
<b>IV. Crédit reçu des Parties contractantes en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	—	—	—	—	—	40.072	139.994	197.170	222.599	222.599
Italie .....	—	—	—	—	—	—	16.332	23.275	23.202	22.687
Portugal .....	—	—	—	—	—	655	14.861	23.031	19.265	15.516
	—	—	—	—	—	<b>40.727</b>	<b>171.187</b>	<b>243.476</b>	<b>265.066</b>	<b>260.802</b>
<b>V. Divers .....</b>										
	—	—	—	40	—	—	224	224	224	223
	<b>565.250</b>	<b>637.738</b>	<b>810.023</b>	<b>928.118</b>	<b>920.317</b>	<b>801.321</b>	<b>1.060.258</b>	<b>1.349.317</b>	<b>1.406.908</b>	<b>1.425.182</b>

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus ne figurent pas dans la situation ci-dessus.

(1) Aux termes de décisions prises par le Conseil de l'O.E.C.E., le 13 décembre 1950, un crédit spécial d'un montant maximum de 120 millions d'unités de compte a été ouvert à l'Allemagne pour les périodes comptables comprises entre le 1<sup>er</sup> novembre 1950 et le 30 septembre 1951. Pour les périodes comptables comprises entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre 1951, le plafond de 120 millions est réduit mensuellement de 20 millions d'unités de compte.

(2) Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950.

(3) Y compris 100 millions d'unités de compte conformément à la décision du Conseil de l'O.E.C.E. du 14 mars 1952.



REGLEMENT DE LA POSITION DES PAYS MEMBRES A L'EGARD DE L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS (\*)

88.2

1<sup>er</sup> juillet 1950 au 31 mai 1952 (1)

(millions d'unités de compte)

PAYS MEMBRES ET ZONE MONÉTAIRE ASSOCIÉE (2)	POSITION BRUTE Total des excédents (+) et total des déficits (-) bilatéraux		POSITION CUMULATIVE (3) NETTE Excédent (+) ou déficit (-)	Utilisation nette des ressources existantes par (-) ou sur (+) les autres membres	RESSOURCES SPÉCIALES Montant utilisé	Utilisation des soldes initiaux créditeurs (+) ou débiteurs (-) Montant utilisé	QUOTA DISPONIBLE	UTILISATION DES QUOTAS. MONTANT UTILISÉ (h + i = g)		
								TOTAL Déficit (-) ou excédent (+) comptable cumulatif g = (b + c + d + e)	DONT	
									Prêt reçu (-) ou accordé (+) par le pays membre h	Or versé par (-) ou reçu (+) par le pays membre i
a	b	c	d	e	f	g	h	i		
Allemagne .....	+ 1.023,7	- 796,4	+ 227,3	+ 11,9	-	500	+ 234,6	+ 167,3	+ 67,3	
Autriche .....	+ 65,7	- 205,8	- 140,1	-	+ 43,0	70 (4)	- 17,1	-	- 17,1 (5)	
Belgique-Luxembourg .....	+ 1.118,6	- 340,1	+ 778,5	+ 15,8	-	360 (6)	+ 767,7	+ 423,9 (7)	+ 343,8 (7)	
Danemark .....	+ 283,8	- 298,4	- 14,7	- 5,0	-	195	- 20,9	- 20,9	-	
France .....	+ 560,0	- 1.018,6	- 458,7	+ 12,9	-	620 (8)	- 442,9	- 362,0 (8)	- 80,9	
Grèce .....	+ 19,7	- 218,5	- 198,8	+ 1,1	+ 82,7	45 (4)	nil	-	-	
Islande .....	+ 2,2	- 13,0	- 10,8	-	+ 6,8	15	nil	-	-	
Italie .....	+ 511,8	- 326,9	+ 184,9	+ 42,5	-	205	+ 227,9	+ 134,4 (9)	+ 93,4 (9)	
Norvège .....	+ 238,1	- 299,5	- 61,5	+ 0,4	-	200	- 1,5	- 1,5	-	
Pays-Bas .....	+ 817,1	- 626,6	+ 190,5	-	-	355	+ 217,4	+ 144,2	+ 73,2	
Portugal .....	+ 172,1	- 77,8	+ 94,3	-	-	70	+ 95,2	+ 54,6 (11)	+ 40,6 (11)	
Royaume-Uni .....	+ 1.254,3	- 2.110,2	- 855,9	- 93,1	-	1.060	- 1.096,2	- 636,0	- 460,2 (15)	
Suède .....	+ 569,2	- 329,5	+ 239,6	+ 15,4	-	260	+ 244,9	+ 148,5	+ 96,5	
Suisse .....	+ 395,7	- 230,8	+ 164,9	-	-	250	+ 165,6	+ 107,8	+ 57,8	
Turquie .....	+ 128,8	- 268,3	- 139,6	- 1,9	+ 47,5	50	- 69,7	- 30,0	- 39,7 (14)	
Total...	+ 7.160,6	- 1.880,1	+ 100,0	+ 180,1	+ 314,0 - 189,2	+ 1.953,2 - 1.648,3	+ 1.180,7 - 1.050,3	+ 772,6 - 598,0		

(1) La Suisse est comprise à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1950.

(2) L'Irlande et Trieste sont comprises dans les zones monétaires du Royaume-Uni et de l'Italie respectivement; le Royaume-Uni comprend, outre ses territoires d'outre-mer, les pays non participants à la zone sterling.

(3) Les intérêts versés au titre de prêts accordés ou reçus devraient être compris dans la position nette (colonne b), mais, pour plus de clarté, ils n'ont été inclus que dans la position comptable (colonne g).

(4) Les quotas de l'Autriche et de la Grèce sont, dans les cas où ces pays ont une position déficitaire, réputés égaux à zéro pour la période couverte par le tableau.

(5) Réglé conformément à l'article 13 (a).

(6) Par suite de l'attribution du solde initial débiteur de la Belgique pour 1950-1951, celle-ci ne peut utiliser son quota qu'à concurrence d'un montant de 331 millions d'unités de compte pour couvrir ses excédents au cours de cette période.

(7) Dont 437,1 millions d'unités de compte réglés en dehors du quota conformément aux décisions du Conseil des 18 octobre 1951, 7 janvier et 31 mars 1952.

(8) Y compris 100 millions d'unités de compte accordés à la France sous forme de crédit à court terme inséré à l'intérieur du quota pour les périodes comptables de février à mai 1952, conformément à la Décision du Conseil du 15 mars 1952.

(9) Dont 22,9 millions d'unités de compte réglés en dehors du quota conformément à la décision du Conseil du 21 novembre 1951.

(10) Dont 10 millions d'unités de compte sous forme de prêt remboursable à l'Union.

(11) Dont 25,2 millions d'unités de compte réglés en dehors du quota conformément aux décisions du Conseil du 5 mai 1951 et du 4 février 1952.

(12) Correspondant à la conversion du solde initial débiteur réduit en un déficit net conformément à la décision du Conseil du 4 février 1952.

(13) Sous forme de prêt remboursable à l'Union.

(14) Dont 19,7 millions d'unités de compte réglés hors du quota conformément à l'article 13 (a).

(15) Dont 36,2 millions d'unités de compte réglés hors du quota conformément à l'article 13 (a).

(\*) Pour l'explication des en-têtes des colonnes, voir la notice publiée dans le *Bulletin* de novembre 1951, page 221

V — STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES (1)  
(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A LA DISPOSITION DE L'ÉCONOMIE BELGE									
	MONNAIE FIDUCIAIRE			MONNAIE SCRIPTURALE				Total du stock monétaire à la disposition de l'écono- mie belge	P. c. de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire	Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire (*)	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique (*)	Avoirs en comptes chèques postaux (*)	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établisse- ments paraéatiques (*)	Stock de monnaie scripturale			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) + (5) + (6)	(8) = (3) + (7)	(9) = (3) (8)	(10)
1950 Mars .....	4.314	87.530	90.710	650	18.423	43.477	62.550	153.260	59,2	8.575
1951 Janvier .....	4.950	88.069	91.761	628	18.554	43.964	63.146	154.907	59,2	11.516
Février .....	4.984	86.964	90.682	535	18.324	44.623	63.482	154.164	58,8	12.552
Mars .....	4.944	85.953	89.713	598	19.161	45.038	64.797	154.510	58,1	13.433
Avril .....	4.999	86.669	90.428	491	18.992	44.935	64.418	154.846	58,4	15.363
Mai .....	5.104	86.781	90.534	573	18.501	45.407	64.481	155.015	58,4	15.740
Juin .....	5.219	88.167	92.184	500	18.813	45.395	64.708	156.892	58,8	15.547
Juillet .....	5.382	90.448	94.576	500	18.914	44.617	64.031	158.607	59,6	15.360
Août .....	5.454	91.263	95.484	538	18.982	45.385	64.905	160.389	59,5	15.269
Septembre .....	5.516	91.648	96.006	554	19.062	46.998	66.614	162.620	59,0	15.233
Octobre .....	5.311	92.512	96.512	501	19.278	47.929	67.708	164.220	58,8	17.692
Novembre .....	5.359	92.204	96.301	516	19.462	47.607	67.585	163.886	58,8	16.489
Décembre .....	5.433	94.967	99.089	674	20.079	47.938	68.691	167.780	59,1	17.197
1952 Janvier .....	5.453	94.197	93.269	546	19.484	46.744	66.774	165.043	59,5	17.548
Février .....	5.462	94.713	93.913	562	19.883	45.968	66.413	165.326	59,8	17.785
Mars .....	5.478	94.778	93.980	502	19.897	49.718	70.117	169.097	58,5	15.662

(\*) Déduction faite des encaisses du système bancaire.

(1) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation* de décembre 1949, vol. II, n° 6 : « La détermination du stock monétaire dans l'économie belge », pp. 333 et suivantes.

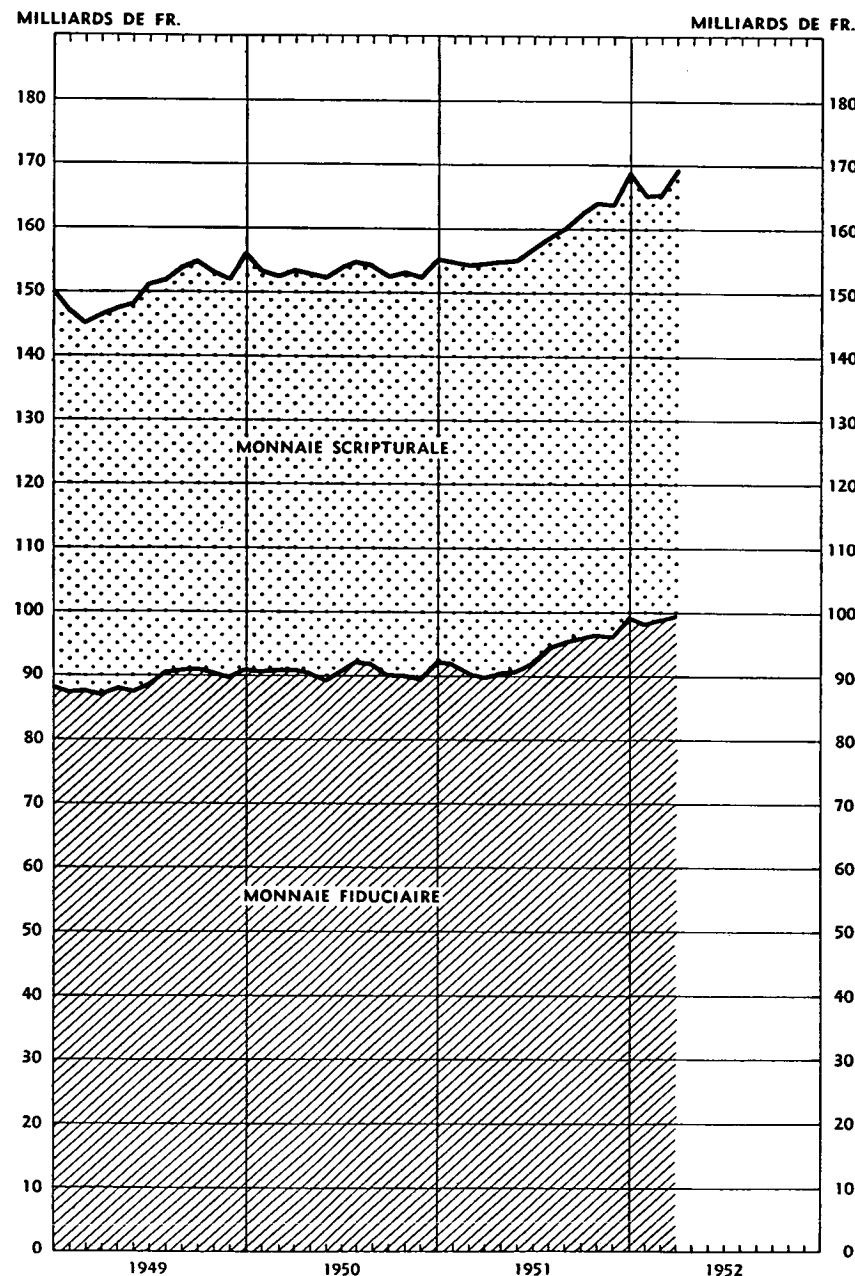
VI — VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE  
EN BELGIQUE

Mois	Comptes chèques postaux (1)	Dépôts à vue dans les banques
1951 Janvier .....	3,59	1,78
Février .....	3,97	1,75
Mars .....	3,85	1,96
Avril .....	3,81	1,87
Mai .....	4,05	1,90
Juin .....	3,61	1,88
Juillet .....	3,78	1,86
Août .....	3,77	1,79
Septembre .....	3,48	1,87
Octobre .....	3,53	1,83
Novembre .....	3,82	1,85
Décembre .....	3,77	1,94
1952 Janvier .....	3,70	1,94
Février .....	3,79	1,89
Mars .....	3,63	1,81

(1) Voir tableau n° 36.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, n'étant pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES



# TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

## STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
<b>LE MARCHÉ DE L'ARGENT</b>		<b>LA PRODUCTION</b>	
I — Taux d'escompte et de prêts .....	2	I — Production charbonnière et métallurgique.....	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne .....	4	II — Industrie textile .....	56
<b>LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX</b>		III — Productions diverses .....	56
I — Cours des métaux précieux .....	9	IV — Energie électrique .....	58
II — Cours officiels des changes .....	10	V — Gaz .....	59
<b>LE MARCHÉ DES CAPITAUX</b>		<b>LA CONSOMMATION</b>	
I — Cours comparés de quelques fonds publics....	14	I — Indices des ventes à la consommation.....	65
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers .....	15	II — Consommation de tabac .....	66
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles.....	15	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
IV — Cours et rendements des principaux types de valeurs à revenu fixe .....	16	<b>LES TRANSPORTS</b>	
V — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge .....	17	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges .....	70
Tableau rétrospectif		a) recettes et dépenses d'exploitation	
Emissions des sociétés congolaises en janvier 1952		b) wagons fournis à l'industrie	
Détail des émissions		c) trafic :	
Groupement par importance du capital		1° trafic général	
Emissions des sociétés belges en février 1952		2° grosses marchandises :	
Détail des émissions		A) ensemble du trafic	
Groupement par importance du capital		B) service interne belge	
VI — Emprunts des pouvoirs publics .....	18	II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux .....	70
VII — Opérations bancaires du Crédit Communal....	19	III — Les ports .....	71
VIII — Inscriptions hypothécaires .....	20	a) Anvers	
<b>LES FINANCES PUBLIQUES</b>		b) Gand	
I — Situation de la Dette publique .....	25	IV — Mouvement général de la navigation intérieure	72
II — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique .....	25	<b>LE COMMERCE EXTÉRIEUR</b>	
III — Rendement des impôts .....	26	I — Classification adoptée par la convention de Bruxelles.....	75
<b>LES REVENUS ET L'ÉPARGNE</b>		II — Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)...	75
I — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises .....	30	<b>LE CHOMAGE</b>	
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement :		I — Chômage complet et partiel.....	81
janvier 1952		II — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81
Tableau rétrospectif		III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions .....	81
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite....	31	<b>STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES</b>	
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		I — Belgique et Congo belge :	
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite		Situations globales des banques.....	85
III — Indice trimestriel des salaires.....	32	Banque Nationale de Belgique :	
<b>LE MOUVEMENT DES AFFAIRES</b>		Situations hebdomadaires .....	85
I — Chambres de compensation .....	35	Banque du Congo belge :	
a) Mouvement du débit		Situations mensuelles.....	85
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		II — Banques d'émission étrangères :	
II — Chèques postaux .....	36	Situations .....	86
<b>LES PRIX</b>		Banque de France	
a) Indices des prix de gros en Belgique.....	45	Bank of England	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45	Nederlandsche Bank	
c) Indices des prix de détail en Belgique.....	46	Banque Nationale Suisse	
		Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle	87
		IV — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière.....	88.1
		Règlement de la position des pays membres..	88.2
		V — Stock monétaire en francs belges.....	89
		VI — Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique .....	89

---

---

Prix de l'abonnement annuel { Etranger, 300 francs  
Belgique, 250 francs

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.

---

---